

# DRAAF Corse

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DU PROGRAMME POUR LA FORET ET LE BOIS DE LA CORSE 2021-2030



11/12/2020



[adage@adage-environnement.com](mailto:adage@adage-environnement.com)

1. RESUME NON TECHNIQUE .....	3
2. INTRODUCTION .....	12
3. PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME POUR LA FORET ET LE BOIS DE LA CORSE ET DE LA METHODE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....	12
3.1. Qu'est-ce que le Programme pour la forêt et le bois de la Corse ? .....	12
3.2. L'évaluation environnementale du programme régional forêt-bois : objectifs et méthodes	14
4. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	16
4.1. Préambule .....	16
4.2. Presentation de la region Corse et de la filière bois .....	17
4.3. Paysage et cadre de vie .....	21
4.4. Biodiversité.....	28
4.5. Ressources en eau .....	48
4.6. Risques naturels .....	52
4.7. Sols et sous-sols .....	58
4.8. Air, énergie et climat.....	63
4.9. Déchets .....	72
4.10. Les enjeux environnementaux liés à la forêt en région Corse et leur perspective d'évolution .....	75
5. L'ARTICULATION DU PFBC AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES .....	84
5.1. Le respect du plan national forêt-bois (PNFB) .....	85
5.2. Les documents avec lesquels le programme forêt bois doit être compatible .....	86
5.3. Les documents avec lesquels le programme forêt bois doit être cohérent .....	89
5.4. La cohérence avec d'autres politiques publiques .....	94
6. LES CHOIX EFFECTUES PAR LE PFBC AU REGARD DES ENJEUX ET DU CONTEXTE.....	96
6.1. Les choix effectués en termes de gouvernance pour élaborer le PFBC : Comment les organismes & associations environnementales ont été intégrées au processus ? .....	96
6.2. Les différentes hypothèses envisagées pour la définition du PFBC et ses objectifs .....	97
7. LES EFFETS PROBABLES DU PFBC SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS PROBABLES .....	98
7.1. Méthode d'analyse des incidences .....	98
7.2. Tableau de Synthèse des incidences.....	99
7.3. Synthèse des incidences par enjeu environnemental .....	101
7.4. L'évaluation des incidences Natura 2000 .....	103
8. INDICATEURS POUR SUIVRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DU PFBC.....	114
9. ANNEXES .....	115
9.1. Correspondance du rapport avec la réglementation .....	115
9.2. Analyse des incidences par orientation et sous-orientation du PFBC .....	116
9.3. Les apports de l'évaluation environnementale sur les versions successives du PFBC .....	134
9.4. Glossaire .....	135

# 1. RESUME NON TECHNIQUE

Le Programme pour la forêt et le bois de la Corse (PFBC) ou programme régional forêt-bois (PRFB) est la déclinaison régionale du Plan National Forêt Bois (PNFB). Le PFBC doit faire l'objet d'une évaluation environnementale au sens de la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement de juin 2001, transcrite dans le code de l'environnement français, préalablement à son adoption. La démarche et ses résultats sont restitués dans ce rapport environnemental.

## PRESENTATION DU PROGRAMME POUR LA FORET ET LE BOIS DE LA CORSE (PFBC)

Le PFBC fixe le cap et les ambitions pour la forêt de Corse, les conditions de son développement durable, de sa valorisation et de sa protection. C'est également un cadre pour les documents plus opérationnels que sont les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques (territoriales ou communales) et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, qui doivent s'y conformer. Le PFBC devient donc le document de référence pour la gestion forestière de l'île, à la suite des Orientations Régionales Forestières (ORF, 2000) et du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) de 2012 qui se termine.

La rédaction du PFBC est le fruit du travail collaboratif entre la Collectivité de Corse et l'État, qui s'est appuyé sur un comité de pilotage partenarial.

Le PFBC présente un diagnostic et le contexte de la forêt et de la filière bois en Corse, met en avant les menaces qui pèsent sur elles, puis définit 5 stratégies - sylvicole, filière, biodiversité, prise en compte des risques, rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux - qui trouvent traduction dans 3 orientations et des actions :

- Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt
- Orientation 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle et assurant la pérennité des peuplements forestiers
- Orientation 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs

Les actions à ce stade ne sont qu'indicatives et non exhaustives. C'est la commission régionale forêt bois (CRFB) qui chaque année définira et priorisera les actions à mener pour atteindre les objectifs du PFBC.

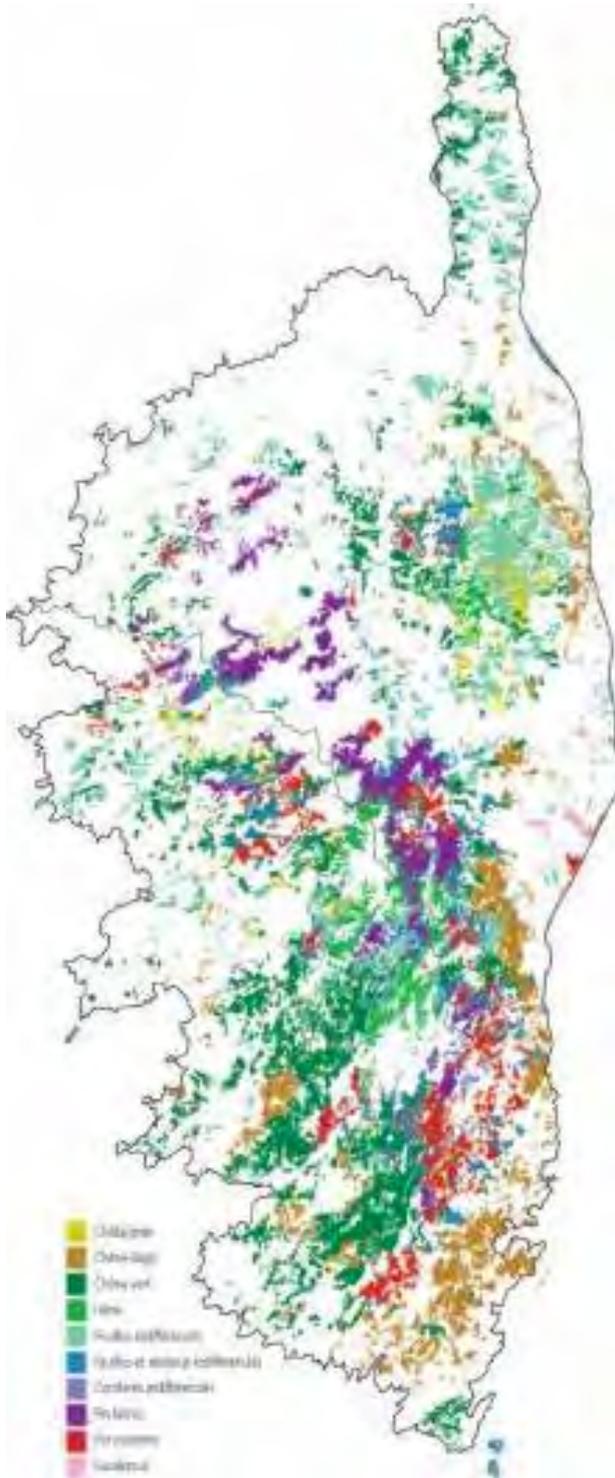
## METHODE RETENUE POUR EVALUER LE PFBC

La méthode retenue a été itérative afin de s'assurer de la bonne prise en compte de l'environnement dans les différents éléments du PFBC (diagnostic, orientations...). L'évaluation environnementale a permis, au fil de l'eau, de faire évoluer progressivement les contenus du PFBC pour une intégration de plus en plus poussée des préoccupations environnementales, évitant ainsi de nombreux impacts potentiels.

## L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Un état initial de l'environnement a permis de décrire pour chaque grand thème (biodiversité, paysages, air énergie et climat, risques naturels, déchets) la situation en Corse puis les interactions entre la forêt et le thème, pour aboutir in fine à une série d'enjeux environnementaux plus spécifiquement liés à la forêt, sur lesquels le programme régional forêt-bois Corse est susceptible d'avoir des incidences tant positives que négatives. C'est à partir de ces enjeux que nous proposons ensuite une analyse des possibles impacts du PFBC sur l'environnement.

## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



envahissantes

### LUTTE CONTRE LES RISQUES ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique
- Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)

### CONCILIER LES BESOINS DU DEVELOPPEMENT INSULAIRE A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE ET LA QUALITE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

- Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.
- Lutte contre l'artificialisation de la forêt
- Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air

### PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE LIEE AUX FORETS

- Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent
- Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes
- Prévenir la prolifération des espèces exotiques

## L'ARTICULATION DU PFBC AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

L'articulation du PFBC a été analysée avec les autres plans et programmes pouvant aborder des sujets sur lesquels le PFBC peut avoir une incidence. Cette analyse a conclu au respect par le PFBC, du Plan national forêt-bois (dont il est la déclinaison régionale).

Elle a conclu à la compatibilité<sup>1</sup> du PFBC avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le schéma régional de cohérence écologique et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration par le Comité de bassin de Corse.

Elle a conclu à la cohérence avec le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en lien avec leurs objectifs bois construction et bois énergie, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en lien avec les enjeux de qualité et quantité des ressources, de prévention du risque inondation, de préservation des milieux humides, et enfin les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH).

La bonne articulation avec les plans de prévention des risques naturels (incendies en particulier) et les plans nationaux d'actions (pour la conservation ou le rétablissement d'espèces menacées : sittelle corse, chauves-souris ou chiroptères, milan royal, tortue d'Hermann) a également été confirmée.

## LES CHOIX EFFECTUES PAR LE PFBC AU REGARD DES ENJEUX ET DU CONTEXTE

En termes de gouvernances, plusieurs partenaires « en lien avec l'environnement » ont été sollicités lors de la rédaction de plan bois : Ademe, Conservatoire d'Espaces Naturels, Groupe chiroptères corses - société française pour l'étude et la protection des mammifères, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), parc naturel régional, Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)...

Le PFBC a repris l'objectif quantitatif de mobilisation supplémentaire proposé par le PNFB (+30 000 m<sup>3</sup>/an), qui est le plus faible de régions françaises, en raison des conditions techniques et économiques spécifiques de la Corse. En effet, et l'état initial le pointe, si la surface forestière corse est conséquente (environ 500 000 ha), une faible surface est réellement exploitable (en raison de la pente, de la distance de débardage, de la multitude de petites parcelles privées souvent sans propriétaire identifié, d'enjeux environnementaux, etc.) et la filière n'est quasiment pas développée. Par ailleurs l'évaluation des précédents plans (en particulier le bilan des actions du PPRDF de 2013 à 2017, présenté dans le PFBC) montre qu'il est particulièrement difficile de se positionner sur un objectif chiffré.

Le PFBC n'identifie pas de massif prioritaire » au sens ou le PNFB l'entend. En effet, le découpage des massifs prioritaires retenus dans le PPRDF n'a pas permis de prélèvements supplémentaires sur ces territoires. Si le PFBC peut convenir que les massifs concernés (zone de pins, Alta Rocca, Taravo et Castgniccia) sont bien un enjeu en terme d'animation par les acteurs de la forêt privée, dans la continuité de l'animation déjà engagée sur ces territoires, il affirme clairement que le massif de Corse est un massif unique et continu.

Enfin le choix des axes stratégiques du PFBC s'est appuyé sur de nombreux constats partagés avec les acteurs consultés et sur les bilans des documents et démarches antérieures<sup>2</sup>.

- Le diagnostic fait apparaître le trait caractéristique de la forêt corse : la multiplicité avérée de ses usages. Si la multifonctionnalité des forêts est recherchée ou revendiquée dans de nombreux massifs à travers le monde, beaucoup d'entre eux ne montrent qu'une utilisation unidimensionnelle. Rien de tout cela en Corse où production de bois, accueil du public, pastoralisme et aménités environnementales se complètent et se confrontent.
- Cet enchevêtrement d'enjeux de natures très diverses nécessite d'une part une gestion forestière complexe, de grande technicité, mais aussi d'autre part la mise en place de système de gouvernance capables d'arbitrer les conflits d'usage. En outre, ces besoins doivent faire face à des contraintes

---

<sup>1</sup> La compatibilité du PFBC avec un autre plan ou schéma signifie que le PFBC doit le respecter, il ne doit pas le remettre en cause. Autrement dit, le PFBC peut s'écarter du plan ou schéma « supérieur » à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses options fondamentales.

<sup>2</sup> PPRDF (2013 à 2017), Stratégie de relance de la filière (2015), les délibérations de l'Assemblée de Cors

supérieures à ce qui peut être observé ailleurs : faiblesse et dispersion de la ressource en bois de qualité, désordre foncier, insularité...

- Néanmoins, la naturalité et le dynamisme des forêts, leur inscription dans les paysages physique et mental insulaires, tout comme l'existence d'institutions solides dédiées à la gestion de la forêt et du bois peuvent être des supports solides à des politiques de développement ambitieuses.
- Il met en avant les menaces pesant sur les forêts corses : Les espèces animales ayant un impact sur la forêt : faune sauvage (sanglier, cerf, mouflon, lapin de garenne et lièvre) et domestique (bétail) ; Le risque d'incendie, les risques sanitaires, les risques liés au réchauffement climatique

## LES EFFETS PROBABLES DU PFBC SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS PROBABLES

L'analyse des incidences est effectuée au regard du référentiel d'enjeux environnementaux présenté en synthèse de l'état initial de l'environnement. Chacune des sous-orientations du PFBC (et leurs actions) est analysée au regard de chacun des enjeux. Pour chaque « couple » sous-orientation du PFBC / enjeu environnemental, les questions suivantes ont été renseignées :

- La sous-orientation et ses actions ont-elles une incidence potentielle sur l'enjeu ?
- Si oui, cette incidence est-elle positive ou négative ?
- Si oui cette incidence est-elle directe (via les actions préventives ou curatives mise en œuvre en application du PFBC) ou indirecte (via les actions de connaissance, sensibilisation, information, formation, mobilisation des acteurs prévues par le PFBC) ?

L'analyse est restituée dans des fiches par sous-orientation, figurant en annexe. Chaque fiche :

- rappelle la sous-orientation analysée et les actions correspondantes ;
- identifie pour chaque enjeu, les incidences potentielles, par un codage et un commentaire l'explicitant.

Le codage utilisé dans les tableaux d'analyse des incidences potentielles est le suivant :

<b>Codage</b>	<b>Signification</b>
<b>++</b>	<b>Sous-orientation dédiée à l'enjeu</b>
<b>+</b>	<b>incidence potentielle positive sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
<b>+/-</b>	<b>Incidence positive ou négative en fonction du mode d'application du sous-objectif</b>
<b>-</b>	<b>Incidence potentielle négative sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
	Pas d'effet

Les mesures d'évitement, réduction, compensation (ERC) proposées se sont notamment appuyées sur les orientations régionales forestières (ORF), en application du principe de non-régression introduit dans le code de l'environnement<sup>3</sup>. Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de Corse (PPRDF) ne présentait pas d'objectifs ou actions en lien avec la protection de l'environnement.

---

<sup>3</sup> article L110-1 « 9° Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

	Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt						O. 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle			O. 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs			
Enjeux environnementaux	1.1 L'amélioration de la filière sur :			1.2 sécurisation approvisionnements	1.3 Nouvelles transfo. & valorisation	1.4 augment. demande	2.1 valorisation produits forestiers	2.2 Dévelop. et promo. gestion durable	2.3 préservation écosyst. forestiers	3.1 Dévelop. formation	3.2 connais-sance & sensibil.	3.3 Regroupe-ment	3.4 Compéti-tivité
	connaissance marché	certif. bois de Corse	Kalliste bois bûche										
Prévention et résilience / incendie et réchauffement climatique							+	+	++	+			
Maintien rôle protecteur forêts (risques et réchauffement climatique)		+		+		+	+	+	++	+	+		
conciliation des usages							+	+	+			+	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt						+							
bois énergie & préservation des écosystèmes, valorisation déchets bois et préservation qualité de l'air			+		+	+							
Préservation mosaïques, continuités, paysages				+			+	+	++	+			
Maintien qualité des sols				+			+	+	++	+			
espèces exotiques envahissantes				+				+	++	+			

Le PFBC intègre les enjeux environnementaux, de façon volontariste et relativement encadrante pour sa traduction dans les documents de rang infra<sup>4</sup> (dans la rédaction, il « n'invite » pas, il « impose »).

Mais parfois il semble insuffisamment précis, et par conséquent peu opérationnel : au-delà de l'intention (ex. : lutter contre les espèces exotiques envahissantes), les modalités de mise en œuvre ne sont pas toujours développées. En effet, la déclinaison du PFBC en actions opérationnelles, ébauchées à ce stade par des pistes d'actions (données à titre indicatives, et non de manière exhaustive), relèvera de la Commission régionale forêt bois (CRFB) qui chaque année identifiera & priorisera les actions à mener et veillera à leur suivi (cf. § 4.1.2 Une gouvernance souple, du PFBC).

Par ailleurs, le PFBC comporte un paragraphe (§ 4.2.3) dédié à la déclinaison du PFBC en Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), Directive régionale d'aménagement (DRA) et Schéma régional d'aménagement (SRA), eux-mêmes documents cadres pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées et publiques. C'est dans ces documents que l'on trouvera des éléments plus opérationnels en matière de gestion sylvicole, diamètre d'exploitabilité, choix des essences ou prise en compte de l'environnement...Le PFBC prend soin dans ce paragraphe de mettre en avant des points de vigilance, dont devront tenir ces documents de rang infra, en matière de prise en compte de l'environnement.

Au-delà de ces considérations, rappelons que le PFBC vise un développement très modéré de l'exploitation forestière, bien encadrée par des principes de gestion durable, aussi aucun impact négatif résiduel n'est à soulever (des impacts négatifs potentiels ont été relevés mais l'écriture finale du PFBC en a tenu compte). Il en ressort un impact globalement positif du PFBC sur l'environnement.

#### **Incidences potentielles du PFBC sur la prévention et la meilleure résilience au risque incendie et au réchauffement climatique**

Le PFBC vise une meilleure gestion de la forêt corse, en particulier des forêts privées et communales, peu voire pas gérées actuellement. Cette gestion induit a priori plus de présence en forêt, des dessertes entretenues voire de nouveaux accès, un meilleur entretien...concourant à limiter le risque d'incendie. Par ailleurs, le PFBC prévoit une action dédiée à la prévention et la lutte contre les incendies en améliorant la résilience des peuplements, en adaptant la gestion et en améliorant l'équipement des forêts, maintenant les dispositifs actuels efficaces.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, le PFBC met en avant la nécessaire gestion durable des écosystèmes forestiers, pour à la fois maintenir leurs services éco-systémiques et accroître leur résilience. Par ailleurs il affiche la lutte contre les risques incendies et sanitaires comme des moyens complémentaires de lutter contre les risques de mortalité des peuplements forestiers (liés aux changements climatiques), dans le cadre d'une stratégie dédiée à la prévention des risques.

Il prévoit enfin des actions pour « Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique » : développer l'observation et les suivis, accentuer les efforts de R&D, améliorer le transfert des résultats d'observation et de recherche.

#### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion, inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)**

La gestion durable mise en avant dans le PFBC cherche notamment à maintenir les services écosystémiques des forêts, dont son rôle protecteur contre les risques de ruissellement, d'érosion et d'inondation. Une action prévoit de renforcer le rôle des forêts dans la protection contre les risques en montagne. Pour rappel le PFBC présente également une stratégie pour la prise en compte des risques.

Cette même gestion durable devrait contribuer, en préservant l'écosystème forestier, à maintenir voire renforcer son rôle de puit de carbone. Notamment à travers les sols forestiers (plus gros puit de carbone de l'écosystème) dont la préservation est évoquée à plusieurs reprises.

La promotion des produits-bois (via la certification bois de Corse, la sécurisation des approvisionnements, l'augmentation de la demande en produits bois ...) devrait accroître leur consommation et donc leur fonction puit de carbone.

---

<sup>4</sup> SRA, DRA, SRGS

### **Incidences potentielles du PFBC sur la conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.**

Le PFBC rappelle à maintes reprises le caractère multi-fonctionnel de la forêt corse, tant il est vrai que la relative modestie de sa fonction productive a contribué de longue date à mettre en évidence ses autres fonctions écologiques et sociales, fondamentales. C'est d'ailleurs pourquoi le document présente plusieurs stratégies (sylvicole, filière, biodiversité, risques, développement des territoires ruraux), reflétant ces multi-usages. En particulier, il présente une stratégie pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux, en visant notamment l'accueil du public et le pastoralisme en forêt. Plusieurs sous-orientations & actions évoquent la conciliation des usages, en particulier le soutien à la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable et multifonctionnelle ; mais également la promotion d'un sylvo-pastoralisme conciliant les divers usages de la forêt ; le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique ; une structuration de l'accueil en forêt pour limiter l'impact des sur-fréquentations, limiter les risques et pérenniser l'attractivité du territoire. La promotion de mécanismes innovants de financements des services écosystémiques devrait contribuer à maintenir la multifonctionnalité forestière.

Le développement de dessertes forestières, qui pourrait accroître les conflits d'usage, est de ce fait encadré par le PFBC (préservation des continuités écologiques, des sols, non-augmentation des nuisances sonores, des pollutions, destruction d'habitats, et conflits d'usages, liée aux activités motorisées par exemple).

### **Incidences potentielles du PFBC sur la lutte contre l'artificialisation en zone littorale et péri-urbaine**

Le PFBC a peu de pouvoir d'action sur cette tendance qui devrait donc se poursuivre avec ou sans adoption de PFBC. On peut néanmoins imaginer que l'accroissement de la demande en produits forestiers entrainera un regain d'intérêt pour ces espaces et peut-être contribuera à leur préservation.

### **Incidences potentielles du PFBC sur le développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire)**

Le PFBC vise la mobilisation et la valorisation de l'ensemble des produits forestiers, notamment le bois énergie, mais dans le cadre d'une hiérarchie des usages qui privilégie avant tout le bois d'œuvre. La gestion durable mise en avant devrait assurer une préservation des écosystèmes dans ce cadre. Même si le risque de prélèvement des rémanents est faible (pratique qui n'a pas lieu a priori en Corse), le document cadre recommande de les laisser au sol, et fait le lien avec le guide de l'ADEME sur la récolte raisonnée des rémanents en forêt.

Le PFBC agit sur l'amont (produire du bois-énergie) mais également sur l'aval, en cherchant à augmenter la demande en bois énergie (accompagner le développement de réseaux de chaleur, les projets de cogénération, développer la démarche qualité <sup>TM</sup>Kalliste bois bûche, normaliser la production de granulés).

Le PFBC cherche à valoriser les produits connexes de la transformation du bois et les « déchets bois », en cohérence avec le plan de gestion des déchets non dangereux de l'OEC, dans le cadre d'une économie circulaire.

### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent**

Le PFBC présente une stratégie en faveur de la biodiversité, qui trouve notamment traduction dans la sous-orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité », à travers plusieurs actions : Améliorer la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière et la sensibilisation des propriétaires forestiers à la biodiversité de leur patrimoine, diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces (habitats, zones de quiétude pour la faune...) et habitats remarquables, faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à la stratégie de création des aires protégées, à la trame verte et bleue, au réseau Natura 2000, aux plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées, contribuer à la préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux et des continuités des cours d'eau et zones humides..... Le PFBC prévoit par ailleurs, pour conforter ce rôle des forêts, une action pour « Promouvoir des mécanismes innovants de financements des services écosystémiques ».

Les impacts potentiellement négatifs du PFBC sur les milieux naturels sont bien encadrés pour les éviter ou les réduire : par exemple les nouvelles dessertes doivent préserver les continuités écologiques, l'accueil en forêt doit être structuré pour limiter l'impact des sur-fréquentations, la gestion forestière doit se développer dans le cadre de documents de gestion durable, la certification environnementale des produits forestiers devrait se développer (PEFC, FSC...).

Les professionnels doivent bénéficier de formation à la gestion durable et à l'écologie des écosystèmes forestiers, et il est même précisé que l'offre de formation initiale et continue intègre les questions environnementales dans les différents maillons : écosystèmes forestiers, produits biosourcés, conception éco-responsable...

### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien de la qualité des sols pour des écosystèmes forestiers robustes**

« Le maintien des sols et de leur qualité » est rappelé dans les fonctions écologiques de la forêt (cf. diagnostic du PFBC) puis dans la stratégie sylvicole et leur préservation trouve traduction opérationnelle dans les actions du PFBC ; la gestion durable préconisée dans le PFBC intègre cette dimension « sol » indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Par ailleurs le développement des dessertes (et l'augmentation accrue des passages d'engins) peut engendrer une altération des sols : le PFBC rappelle bien que leur développement doit veiller à éviter, réduire (en dernier ressort compenser) leur destruction.

### **Incidences potentielles du PFBC sur la prévention de la prolifération des espèces exotiques envahissantes**

Le PFBC comprend une action dédiée pour « Lutter contre les espèces exotiques envahissantes » (EEE), même si les modalités n'en sont pas précisées. On peut imaginer que la gestion durable préconisée dans le PFBC intégrera cette lutte contre les EEE. Pour la DRAAF, cette action relève avant tout d'un travail de l'OEC et du CNBC, en partenariat avec le Département de la santé des forêts (DSF).

## **L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 a été conduite conjointement à l'évaluation environnementale. L'évaluation des incidences Natura 2000 vise en effet à approfondir l'évaluation environnementale, plus globale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000, et à répondre aux spécificités et principes de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le réseau européen Natura 2000 est un réseau de sites écologiques qui vise à la fois la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires. 71 sites en Corse peuvent être en théorie impactés par une exploitation forestière, parce qu'inclus ou à cheval sur des forêts :

- 15 Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- 56 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

La sensibilité à une exploitation forestière des habitats et des espèces Natura 2000 a été décrite dans le rapport environnementale, et reprise en annexe du PFBC.

Pour mémoire, le PFBC ne localisant pas précisément les efforts de production de bois il n'a pu être mené d'analyse localisée des incidences Natura 2000. Cependant, les impacts décrits précédemment dans l'analyse des impacts des orientations du PFBC sur les enjeux environnementaux (notamment sur le « maintien des mosaïques d'habitats ... ») et toutes les mesures d'évitement et de réduction proposées, s'appliquent notamment aux sites Natura 2000.

Le PFBC, dans sa stratégie de prise en compte de la biodiversité, rappelle d'ailleurs qu'il est recherché l'objectif général de faire contribuer les espaces forestiers de façon significative au réseau Natura 2000 et rappelle que « Ces enjeux de protection doivent s'appuyer sur une démarche complète, de l'identification de la biodiversité et des mécanismes de conservation, à l'intégration la plus générale dans la gestion forestière. Un effort particulier doit être mené en matière de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables. ». Pour appuyer « l'identification de la biodiversité » et la « diffusion des connaissances des pratiques

favorables aux espèces et habitats remarquables », le PFBC a repris les tableaux et cartes de cette analyse des incidences Natura 2000.

Aussi, si ces mesures sont prises en compte dans les documents de rang infra, alors on peut conclure à une absence d'incidence notable sur les sites Natura 2000. Il conviendra d'être vigilant quant à leur déclinaison effective dans les documents de rang infra. Par ailleurs, et sans qu'il soit possible de les reprendre toutes ici, il est à noter qu'un certain nombre de réglementations imposent que les travaux forestiers s'inscrivant dans des zonages précis (Natura 2000 notamment) devront faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre du code de l'environnement et être accompagnés de mesures d'évitement/réduction/compensation.

#### INDICATEURS POUR SUIVRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DU PFBC

Le rapport environnemental doit proposer des indicateurs complémentaires à ceux proposés initialement dans le cadre du PFBC, pour :

- Vérifier, après l'adoption du programme, l'appréciation des effets défavorables identifiés et le caractère adéquat des mesures d'évitement / réduction / compensation prises : l'évaluation a conclu à l'absence d'incidences négatives résiduelles
- Identifier, après l'adoption du programme, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées. On peut se référer là aux alertes, c'est-à-dire les impacts négatifs potentiels soulevés lors de l'évaluation, mais que le PFBC a pris en compte pour les éviter & réduire. Le programme vise effectivement une gestion durable au travers le développement de documents de gestion durable, de surfaces certifiées (FSC/PEFC) ou encore le développement de la filière bois de Corse. Il serait donc intéressant de comparer ces données aux volumes de bois effectivement prélevés en Corse.

Indicateurs à suivre	Source d'information
taux de surfaces forestières dotées de documents de gestion durables	Suivi / enquête
taux de surfaces forestières bénéficiant d'une certification (PEFC/FSC) volumes prélevés en forêt certifiée (PEFC/FSC) / volumes de bois prélevés en Corse	Suivi / enquête
volumes de bois certifiés <sup>TM</sup> Lignum Corsica / volumes de bois prélevés en Corse	Suivi / enquête

## 2. INTRODUCTION

Le Programme pour la forêt et le bois de la Corse (PFBC) est la déclinaison régionale du Plan National Forêt Bois (PNFB).

- Pour information le PNFB se décline en programmes régionaux forêt-bois (PRFB). En Corse il a été décidé de baptiser ce programme régional le Programme pour la forêt et le bois de la Corse (PFBC). On retrouvera donc ces deux appellations dans le rapport environnemental.
- Ce programme sera le texte de référence pour toutes les actions entreprises en région par la filière et servira de cadre pour la priorisation des financements publics.
- Un programme vivant : chaque année la Commission régionale de la forêt et du bois évaluera la mise en œuvre du programme et prendra le cas échéant les mesures nécessaires pour en assurer le succès.

Le PFBC doit faire l'objet d'une évaluation environnementale au sens de la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement de juin 2001<sup>5</sup>, préalablement à son adoption. La démarche et ses résultats sont restitués dans ce rapport environnemental, dont la composition est donnée par le code de l'environnement (article R.122-20). Si le plan du rapport environnemental du PFBC ne respecte pas strictement l'ordre des alinéas du décret, tous les éléments listés au sein de ce même décret y sont néanmoins présents, selon une correspondance décrite en annexe de ce rapport.

## 3. PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME POUR LA FORET ET LE BOIS DE LA CORSE ET DE LA METHODE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### 3.1. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME POUR LA FORET ET LE BOIS DE LA CORSE ?

#### 3.1.1. La déclinaison du plan national forêt bois (PNFB) en programme régional

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a notamment introduit dans le code forestier la mise en place d'un **programme national forêt bois** (PNFB), devant préciser les orientations de la politique forestière pour une durée de dix ans, et sa déclinaison sous forme de programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) selon les caractéristiques et enjeux propres à chaque territoire régional.

Parmi les grandes orientations prévues, le PNFB entend tout d'abord **optimiser la récolte de bois tout en gérant durablement la ressource disponible** sur le territoire. Concrètement, 12 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires devront être prélevés à l'horizon 2026. « *La forêt française, en constante augmentation depuis un siècle, est actuellement sous utilisée* », précise le document de synthèse. Le PNFB entend également **trouver des débouchés aux produits forestiers** disponibles à court et moyen termes, notamment en adaptant la gestion aux besoins du marché.

Le PNFB vise par ailleurs de **répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires**, et de **conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique**.

#### 3.1.2. Le Programme pour la Forêt et le Bois de la Corse (PFBC)

Le code forestier (art. L122-1) prévoit que « dans un délai de deux ans suivant l'édiction du programme national de la forêt et du bois, un programme régional de la forêt et du bois adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois ». La rédaction du PFBC

---

<sup>5</sup> Directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement transposée en droit français (décret mai 2005 / décret mai 2012 / décret aout 2016 / articles R122-17 à R122-24 code environnement)

est le fruit du travail collaboratif entre la Collectivité de Corse et l'État. Une commission co-présidée pour la forêt et le bois, créée en 2017, en a confié l'élaboration à un comité de pilotage associant les acteurs les plus impliqués dans la gestion forestière au quotidien<sup>6</sup>. Celui-ci s'est largement appuyé sur les travaux conduits précédents autour de la filière bois en Corse, suite aux assises de la forêt et du bois de 2014 et qui avaient impliqué de nombreux acteurs, et sur les nouvelles orientations prises dès 2016 en lien avec le comité de massif. Le programme tire les leçons des programmes précédents et fixe pour la forêt de Corse des objectifs pragmatiques et partagés.

#### **L'élaboration du programme forêt-bois Corse en quelques dates**

20 juillet 2017 : lancement de la rédaction du programme forêt-bois avec la Commission régionale forêt-bois (CRFB) - volonté de valoriser les travaux déjà menés sur la forêt-bois

17 avril 2018 : groupe de travail préfigurant le comité de pilotage (COPIL) qui a confirmé les bases posées par la CRFB

10 mai 2019 : réunion du COPIL pour relancer le processus de rédaction du PFBC

29 juillet 2019 : réunion du COPIL (présentation notamment de la démarche d'évaluation environnementale et des enjeux environnementaux à retenir pour mener l'analyse du PFBC)

10 octobre 2019 : réunion du Copil pour examen d'une version "martyr" du PFBC

avril-mai 2020 : la DRAAF a mené des entretiens téléphoniques avec les principaux acteurs<sup>7</sup>. Sur une trentaine sollicités, seuls 6 entretiens ont pu être menés : PEFC, ADEME, Expert forestier, GIRTC, Syndicat des propriétaires, OFB ; un premier plan du PFBC fait l'objet d'une évaluation environnementale sommaire

10 juin 2020 : envoi d'une première version des orientations et actions du PFBC aux membres du COPIL

29 juin 2020 : envoi au COPIL d'une seconde version plus élaborée (diagnostic / orientations / actions) V1 du PFBC

juillet 2020 : évaluation environnementale de la V1 du PFBC

29 juillet 2020 : présentation au COPIL de la V1 du PFBC et de son évaluation environnementale

6 août 2020 : publication de la déclaration d'intention relative à la consultation en amont du public signée de la DRAAF

Aout-septembre 2020 : rédaction d'une V2 du PFBC

Octobre 2020 : présentation du PFBC V2 au COPIL

Octobre-novembre 2020 : évaluation environnementale de la V2

Pour la suite il est prévu :

Décembre 2020 à mars 2021 : soumission à l'autorité environnementale

mars 2021 à avril 2021 : mise en ligne pour consultation du public

courant 2021 : Adoption par la CRFB et avis conforme du président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse

in fine : arrêt du PFBC par le ministre chargé des forêts

Le PFBC fixe le cap et les ambitions pour la forêt de Corse, les conditions de son développement durable, de sa valorisation et de sa protection. C'est également un cadre pour les documents plus opérationnels que sont les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques (territoriales ou communales) et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, qui doivent s'y conformer. Le PFBC devient donc le document de référence pour la gestion forestière de l'île, à la suite des Orientations Régionales Forestières (ORF, 2000) et du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) de 2012 qui se termine.

Ce programme régional forêt bois comporte plusieurs parties :

- Un diagnostic et une présentation du contexte des filières forêt-bois de Corse (qui décrit notamment les enjeux écologiques et sociétaux de la forêt corse)

<sup>6</sup>CTC, ODARC, DRAAF, DDTM 21 et 2B, CRPF, ONF, A Silva, DREAL

<sup>7</sup> Pour rappel, de mars à mai 2020 période de confinement, qui a empêché la tenue des ateliers thématiques. Des entretiens téléphoniques s'y sont substitués

- Une analyse du diagnostic, des menaces qui pèsent sur la forêt, puis la définition de 5 stratégies à mettre en œuvre pour respecter l'ensemble des fonctions de la forêt corse : stratégie sylvicole, stratégie de filière, stratégie en faveur de la biodiversité, stratégie pour la prise en compte des risques, stratégie pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux.
- Des orientations et actions pour le programme forêt bois de Corse
- Une rubrique décrivant la gouvernance et le suivi du PFBC
- Des compléments au diagnostic, présentant les documents et démarches antérieures (PPRDF, stratégie de filière 2015, les 3 délibérations structurantes de l'Assemblée de Corse autour de la forêt-bois) et les objectifs du PNFB.

Les orientations du PFBC sont les suivantes :

- Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt
- Orientation 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle et assurant la pérennité des peuplements forestiers
- Orientation 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs

## **3.2. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME REGIONAL FORET-BOIS : OBJECTIFS ET METHODES**

### **3.2.1. Contexte réglementaire et objectifs de l'évaluation environnementale**

La directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement pose le principe d'une évaluation environnementale préalable à l'adoption (ou évaluation « ex-ante ») de ceux d'entre eux susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et qui fixent le cadre de décisions ultérieures. Les programmes régionaux forêt-bois (PRFB) répondent à cette définition et doivent en conséquence faire l'objet d'une telle évaluation, comme mentionné à l'article R122-17 du code de l'environnement qui liste les différents plans et programmes concernés.

Cette évaluation environnementale a pour objectif de s'assurer de la pertinence des choix effectués au regard des enjeux environnementaux en appréciant de façon prévisionnelle les impacts positifs et négatifs, et en proposant le cas échéant les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives. Un des objectifs majeurs des PRFB est de définir une politique de gestion durable des espaces forestiers, en recherchant un équilibre entre leurs multiples fonctions. L'évaluation devra donc tout particulièrement s'attacher à assurer la cohérence entre les différents objectifs, orientations et actions du programme.

Pour cela, l'évaluation environnementale doit être conduite conjointement à l'élaboration du programme, pour que ses résultats et les recommandations qu'elle formulera puissent être intégrés au programme au fur et à mesure de son élaboration ; il s'agit d'une démarche de progrès itérative. La démarche et ses résultats sont restitués dans un rapport environnemental, dont la composition est donnée par l'article R.122-20 du code de l'environnement.

L'un des objectifs fondamentaux de l'évaluation environnementale est aussi de contribuer à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats attendus des politiques mises en œuvre. A ce titre elle fait partie des éléments mis à disposition dans le cadre de la consultation du public. L'évaluation doit donc s'attacher à expliquer les choix qui auront été effectués, qu'ils s'agissent de choix d'ordre méthodologique pour la définition des objectifs, de choix relatifs à la stratégie du programme, d'arbitrages rendus à l'issue de la concertation... Pour cela il est essentiel d'assurer tout au long du processus d'élaboration du programme, la traçabilité des choix effectués. L'évaluation doit aussi contribuer à l'information de l'autorité environnementale (ici le Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD) qui rendra un avis sur le projet de programme.

L'évaluation doit aussi contribuer à vérifier la bonne prise en compte par le PFBC des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), ainsi qu'avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et dans le plan national d'adaptation au changement climatique.

Enfin, elle doit préparer le suivi de la mise en œuvre du programme en identifiant les critères et indicateurs nécessaires.

Dès lors qu'il fait l'objet d'une évaluation environnementale, le programme régional forêt-bois doit aussi faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, en application de l'article R414-19 du code de l'environnement.

### **3.2.2. Méthode retenue pour évaluer le PFBC**

La méthode retenue a été itérative afin de s'assurer de la bonne prise en compte de l'environnement dans les différents éléments du PFBC (diagnostic, orientations...). L'état initial de l'environnement, a mis en avant les enjeux environnementaux hiérarchisés en Corse (référentiel d'évaluation). L'évaluation environnementale a ensuite consisté à analyser systématiquement les orientations du PFBC au regard de ces enjeux, pour identifier les incidences potentielles positives ou négatives et des mesures d'évitement & réduction. Les différentes versions du PFBC ont ainsi fait l'objet d'analyses environnementales successives dont les remarques ont progressivement été prises en compte dans le PFBC. L'explication des choix s'est basée sur des échanges entre membres du Comité de pilotage, lors de plusieurs réunions auxquelles le prestataire en charge de l'évaluation environnementale a participé. L'analyse de la cohérence externe du PFBC avec d'autres plans et programmes, a permis de faire évoluer le PFBC vers une meilleure cohérence des politiques publiques, en affichant plus explicitement des liens avec ces autres documents.

L'évaluation environnementale a permis, au fil de l'eau, de faire évoluer progressivement les contenus du PFBC pour une intégration de plus en plus poussée des préoccupations environnementales, évitant ainsi de nombreux impacts potentiels.

Le détail des apports de l'évaluation environnementale sur les différentes versions du PFBC est présenté en annexe 9.3

## 4. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 4.1. Préambule

L'objectif de l'état initial de l'environnement (EIE) est de révéler les enjeux environnementaux en région Corse qui pourraient être impactés, positivement ou négativement, par la mise en œuvre du programme régional forêt-bois. Ces enjeux serviront à structurer ultérieurement l'analyse des incidences du programme sur l'environnement.

Les sujets pour lesquels il n'y a, a priori, pas d'impacts du programme n'ont pas été traités, pour au contraire approfondir les liens pertinents entre enjeux environnementaux et impacts possibles de cette gestion forestière.

Thème	Pourquoi est-il abordé ? liens avec la forêt et son exploitation
biodiversité et paysages	C'est la biodiversité qu'une exploitation forestière peut le plus impacter la selon les itinéraires et pratiques sylvicoles retenues, et donc les paysages forestiers qui lui sont liés également. Ces deux sujets sont donc les plus développés dans l'EIE
eau, sols	Si a priori les forêts protègent les ressources en eau et les sols qui les soutiennent, l'exploitation forestière peut plus ou moins les impacter
air énergie et climat	La forêt peut servir de réservoir de carbone (ainsi que ses « produits bois ») et « filtre à air », elle peut fournir du bois-énergie (qui peut se substituer à des énergies fossiles), mais le développement du bois énergie peut impacter la qualité de l'air
risques naturels	La forêt est à la fois victime de risques (incendies, tempêtes,) et un possible rempart contre eux (zone tampon par rapport aux inondations...)
déchets	La filière bois produit peut de déchets proprement dit, les produits connexes ou « déchets bois » peuvent cependant contribuer à une économie circulaire
risques technologiques et bruit	Non traités (a priori le PRFB n'aura pas d'impact sur les enjeux liés à ces thématiques)

Chaque chapitre est décomposé de la façon suivante : Une synthèse des grands enjeux liés au thème en Corse ; Une approche plus détaillée du thème sous l'angle du lien avec la forêt et son exploitation.

*Pour la couverture forestière dans les cartes réalisées par Adage Environnement, la source est la bdforêt Corse : tous les postes forêts ouvertes ou fermées ont été intégrés.*

## 4.2. PRESENTATION DE LA REGION CORSE ET DE LA FILIERE BOIS

Sources et extraits : profil environnement régional 2012, PO FEDER-FSE 2014-2020, diagnostic du PADDUC (2015)

### Une île montagneuse

La Corse s'étend sur environ 180 km de long et 80 km de large et occupe 8 722 km<sup>2</sup>. C'est une île aux spécificités marquées, une terre de contrastes dont la géographie et la morphologie impactent profondément l'histoire et l'économie.

L'altitude moyenne est de 568 m avec 9 sommets de plus de 2 000 m dont le Monte Cinto, point culminant de l'île, qui s'élève à 2710 m. Elle est scindée en deux par une échine orientée NN0-SSE au cœur du massif hercynien qui occupe les deux tiers de l'île, le reste étant composé de roches schisteuses. 36% du territoire est situé à une altitude supérieure à 663 m. Le littoral de l'île (1 047 km de côtes) représente 14 % du linéaire côtier de la France métropolitaine.

Le réseau hydrographique est dense, constitué de petits cours d'eau marqués par un régime hydrologique de type pluvio-nival (deux périodes de hautes eaux et deux périodes de basses eaux) et par des crues torrentielles auxquelles les organismes vivants ont dû s'adapter.

Le Golo et le Tavignanu, sur la côte orientale, sont les cours d'eau les plus importants de l'île, tant par leur longueur (respectivement 92 et 80 km) que par la superficie de leur bassin versant (1 036 et 773 km<sup>2</sup>). Ils sont suivis par le Taravo (63 km) et le Rizzanese (53 km), sur le versant occidental.



Sources : BD ALTI® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau.

La Corse et son relief<sup>8</sup>

### Une croissance démographique soutenue mais une région « âgée »

La Corse accueille environ 330 000 habitants, avec une densité moyenne de 38 hab./km<sup>2</sup>. Bien que l'île fasse preuve de l'une des plus fortes croissances démographiques en France, elle demeure la région française la moins peuplée. Par ailleurs, elle est confrontée au défi du vieillissement de sa population : avec une part des moins de 20 ans sensiblement inférieure à la moyenne nationale et un nombre de plus de 75 ans plus élevé, la Corse est aujourd'hui une « région âgée ». Si cette tendance se poursuit, d'ici 2040 un habitant sur trois devrait avoir plus de 65 ans. Cette situation nécessite de trouver des solutions pour maintenir voire attirer sur l'île de la main d'œuvre disponible afin de

<sup>8</sup> Carte extraite de la fiche descriptive de la GRECO Corse (IFN IGN)

soutenir les activités économiques, ainsi que de développer et mettre à disposition des services pour les seniors.

### Une répartition spatiale fortement polarisée sur le littoral et autour de quelques grands centres urbains

Elle est composée de 360 communes dont 90% sont situées en zone de montagne et 3% en zone de haute montagne. On peut distinguer **deux grandes aires urbaines - Ajaccio et Bastia**, une **aire moyenne, Porto-Vecchio**, et six petites aires : Calvi, Corte, Ghisonaccia, L'Île-Rousse, Penta-di-Casinca et Propriano. La distinction de taille entre ces aires est liée au nombre d'emplois de leurs pôles. Les grandes aires urbaines (plus de 10 000 emplois) concentrent moins de population qu'en moyenne nationale, les petites aires en concentrent plus. Mais ce maillage territorial renforcé autour de ces centres, ne doit pas occulter le fait que le rayonnement de ces aires urbaines et intermédiaires n'atteint pas la moitié du territoire régional. En effet les communes isolées, c'est-à-dire hors influence des pôles, représentent 42 % des communes, soit deux fois plus qu'en moyenne nationale, et 18 % de la population, soit trois fois plus qu'en moyenne nationale.

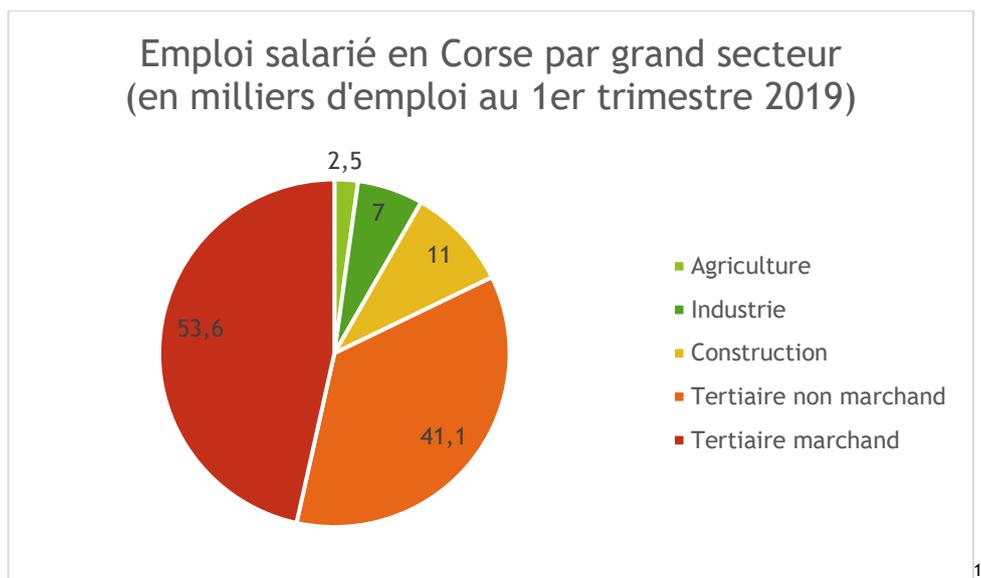
Les  $\frac{3}{4}$  de la population résident à moins de 5km du rivage. Il en résulte un dépeuplement progressif de l'espace rural, bien que la population y demeure encore en plus forte proportion que dans les régions métropolitaines (39%). Ces transferts de population ont profondément bouleversé l'organisation de l'espace traditionnel, ce qui représente un défi en termes de maintien de la cohésion et de l'équilibre territorial sur l'île.

La périurbanisation croissante, et les mouvements de population qu'ils entraînent, liés à la faiblesse de l'intégration intercommunale peuvent être source de déséquilibres territoriaux ainsi que d'inégalités en termes d'accès aux services pour les populations. De fait, les temps d'accès aux équipements et aux services sont supérieurs à ceux mesurés sur le continent.

### Une économie insulaire dépendante de l'extérieur qui s'appuie sur le tourisme, le BTP et l'économie administrée

Du fait de son insularité, le tissu économique régional présente des spécificités<sup>9</sup>:

- la faiblesse de l'industrie, par ailleurs fortement tournée vers l'agro-alimentaire,
- une place prépondérante du secteur de la construction ainsi que du secteur tertiaire, notamment des services marchands qui bénéficient de l'importance des activités touristiques
- un tissu économique composé en forte majorité d'établissements de petites tailles,
- la surreprésentation des services aux administrés par rapport aux autres régions métropolitaines,
- un marché peu tourné vers l'export.



<sup>9</sup> Source : PO FEDER-FSE 2014-2020

<sup>10</sup> Source : INSEE

La Corse est marquée par des gisements de production insulaire largement sous exploités (source : diagnostic du PADDUC):

- L'agriculture occupe une place réduite dans l'économie insulaire pour une Surface Agricole Utilisée qui occupe 35% de l'espace. Près de la moitié des exploitations sont dédiées à l'élevage (Ovins & caprins et Bovins viande)<sup>11</sup> alors que ces systèmes de production sont fortement tributaires d'importations d'intrants. La production animale insulaire basée essentiellement sur une conduite d'élevage en extensif est en effet très consommatrice de fourrage, d'aliments concentrés et de céréales, extérieurs. Les systèmes de production végétale sont eux aussi touchés, notamment sur l'import de produits phytosanitaires, semences, clôtures, etc.
- La production de bois est très inférieure au potentiel de production (voir ci-après).
- La pêche est insuffisamment développée et structurée. Ne répondant essentiellement qu'à la demande locale et de manière insuffisante en période estivale, la pêche corse s'inscrit dans une démarche de proximité en privilégiant les circuits courts pour la commercialisation de ses produits.
- L'artisanat est un secteur développé -La Corse dispose du plus fort taux d'artisanat des ex-régions françaises - et vulnérable en contexte de crise : en effet la moitié des entreprises se trouvent dans le secteur du bâtiment.

Le tourisme, secteur prépondérant - près de 3 millions de touristes se rendent en Corse chaque année - génère de nombreux emplois mais peut introduire des déséquilibres environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire. L'offre d'hébergements, surtout située sur le littoral, s'élève à un peu plus de 400 000 lits, avec seulement 25% de lits marchands. Cette faible professionnalisation prive donc la Corse de possibilités de création d'emplois dans ce secteur et entraîne une utilisation peu économe de l'espace, liée à la construction de résidences secondaires, qui participe à une hausse du prix du foncier. (source : diagnostic du PADDUC)

Le BTP, fortement dopé par la demande touristique et la commande publique, joue un rôle important dans l'économie corse mais reste vulnérable, fortement dépendant des crédits du PEI et des programmes européens mais également des variations de la demande, notamment privée, liée à la construction de résidences secondaires tributaire de capitaux extérieurs. (source : diagnostic du PADDUC)

Enfin le poids de l'économie administrée est une des caractéristiques du modèle économique de la Corse, atypique de celui des autres régions de France métropolitaine, mais se rapprochant des régions françaises ultramarines et des autres îles méditerranéennes.

### **La forêt et la filière bois : une région très boisée qui prélève peu de bois**

La forêt corse est omniprésente et multifonctionnelle. On la considère comme un massif continu, sa délimitation « stricte » étant plus complexe que dans d'autres régions, en raison de la difficile distinction entre forêt et maquis. Par ailleurs la surface forestière corse peut être appréhendée sous divers angles (fonction - écologique par ex., usages - comme le sylvo-pastoralisme, produits fournis...).

S'il est habituel de s'appuyer sur les données de l'IGN dans les autres régions, la vocation ou l'utilisation de ces espaces forestiers en Corse ne semble pas correspondre à ces chiffres. Aussi, selon l'introduction du PFBC, la « littérature (ou kit IGN ?) s'accorde sur le chiffre de près de 500 000 ha d'espaces forestiers », soit 57 % de la superficie du territoire. La BD forêt v2 de l'IGN indique cependant jusqu'à 795 000 ha de végétation arbustive ou arborescente (92% de la superficie corse), ce qui conforte cette idée de « couvert continu ».

- Les données IGN intègrent depuis 2005 l'arbousier, qui n'était pas considéré comme arbre forestier. La surface forestière de production où l'arbousier est l'essence principale représente environ 35 000 ha en 2012 (surface stable).

La surface boisée de production représenterait environ 80% de l'ensemble de la forêt (ce taux est de 95 % pour l'ensemble de la France), le volume de bois sur pied environ 40 millions de m<sup>3</sup> -70% en forêt privée et 30% en forêt publique. Sur une production biologique<sup>12</sup> de 1,7 millions de m<sup>3</sup>, une part « non significative » est prélevée annuellement selon l'IFN (source : IFN 2005-2014). L'exploitation forestière corse est l'une des plus faibles de France, pour des raisons naturelles (relief, distance de

<sup>11</sup> Source : Agreste- Statistique agricole annuelle 2016

<sup>12</sup> chaque année, l'arbre croît en diamètre et en hauteur et son volume de bois tend ainsi à s'accroître au cours du temps : c'est la production biologique

débardage) et structurelles (indivision, morcellement foncier). Les volumes sur pied s'accroissent donc de manière régulière.

- Selon l'ONF, pour les forêts relevant du régime forestier (150 000 ha<sup>13</sup>), le potentiel est évalué à 90 000 m<sup>3</sup>/an. Les ventes se sont maintenues à une moyenne annuelle de 41 000 m<sup>3</sup> jusqu'en 2013. Depuis 2014 la moyenne annuelle est de 10 000 m<sup>3</sup> répartis à parts égales entre bois d'œuvre et bois énergie.
- 1/3 de cette surface appartient à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), devenu propriétaire des anciennes forêts domaniales devenues forêts régionales, majoritairement situées à plus de 1000 mètres d'altitude. Elles offrent des bois d'œuvre de très grande qualité (pin laricio, hêtre). 2/3 appartiennent aux autres collectivités locales. Mais seule 61% de cette surface est effectivement boisée (SRA 2011).
- La forêt privée, très morcelée, domine donc sur 393 000 ha selon l'IFN. 93 % des ensembles forestiers d'un seul tenant font moins de 4 ha et la superficie moyenne des ensembles forestiers d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire est de 1 ha. Par ailleurs une majorité des propriétés sont indivises (70 % selon CNPF - SRGS 2006), la quasi-totalité des propriétés forestières n'ont pas de titre d'origine
- Ces forêts privées, principalement peuplées d'essences feuillues dont le chêne vert, le chêne-liège et le châtaignier sont exploitées pour le bois de chauffage et le liège (bien que la subéraie soit aujourd'hui en grande partie délaissée et menacée de dépérissement)<sup>14</sup>.
- Les ¾ des surfaces forestières de production présentent des pentes supérieures à 30%<sup>15</sup>
- 66% des surfaces forestières de production présentent des distances de débardage supérieures à 200m (pour 25%, distance supérieures à 1000 m)<sup>16</sup>

D'amont en aval, la filière bois couvre diverses activités allant de la gestion forestière jusqu'aux transformations successives du bois, en passant par les activités de soutien (transport, commerce). Les activités directement liées au bois pèsent peu dans l'économie locale<sup>17</sup> : leur poids en termes d'établissements et de main-d'œuvre est deux fois moins important sur l'île qu'au niveau national.

- En 2012, ce cœur de filière comprend 280 établissements en majorité de petite taille, les trois quarts d'entre eux n'ont pas de salariés. Ainsi, la filière bois occupe 700 personnes dont un tiers de non salarié.

Depuis cinq ans, le nombre de scierie en Corse a fortement diminué et seules deux sont encore actives, pour un volume total scié de l'ordre de 1 000 m<sup>3</sup> annuel. Même constat pour les ventes de bois : de 45 000 m<sup>3</sup> annuel sur la période 2005/2013, elles sont passées à près de 10 000 m<sup>3</sup> sur la période 2014/2018.

Pour relancer la filière forêt-bois, les professionnels du secteur se mobilisent. La Collectivité de Corse a lancé plusieurs appels à projet en 2017 pour soutenir le développement des entreprises et artisans utilisant le bois comme matériau, et la création de nouvelles unités de première transformation (scieries et séchoir). Par ailleurs, plusieurs programmes de construction-bois ont été initiés par des élus locaux pour promouvoir le bois en filière courte, à l'image du Pin Laricio de Corse (construction de logements sociaux à Cristinacce, installation d'un préau à l'école communale de Evisa). Un dossier pour la certification des bois de Corse est également mis en œuvre pour soutenir la valorisation des bois locaux.

Le manque d'équipements adéquats et de haute technicité oblige les exploitants à exporter leur bois vers des structures de transformations adaptées (en Italie notamment). Ces exportations impliquent une augmentation des coûts de production et la grande partie des producteurs s'oriente essentiellement vers la production de bois de chauffage<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> Les « forêts publiques » représentent environ 150 000 ha selon l'ONF : mais au sein de ces forêts, tous les espaces ne sont pas effectivement boisés, pouvant expliquer des différences dans les chiffres

<sup>14</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

<sup>15</sup> Source : IFN 2008-2014

<sup>16</sup> Source : IFN 2005-2014

<sup>17</sup> Source : INSEE 2016 in INSEE analyse - Corse - n°10 - mai 2016

<sup>18</sup> Ces deux derniers points sont extraits de l'évaluation environnementale du PADDUC

### 4.3. PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Sources et extraits : Evaluation environnementale du PDR 2014-2020, Evaluation environnementale et diagnostic du PADDUC, profil environnement régional 2012, fiche descriptive de la grande région écologique (GRECO) Corse (IFN-IGN 2012)

#### 4.3.1. Paysage et cadre de vie en Corse

##### L'île de beauté, une montagne dans la mer

Île méditerranéenne de 8 760 km<sup>2</sup>, la Corse est principalement occupée par les milieux naturels, forêt et maquis essentiellement.

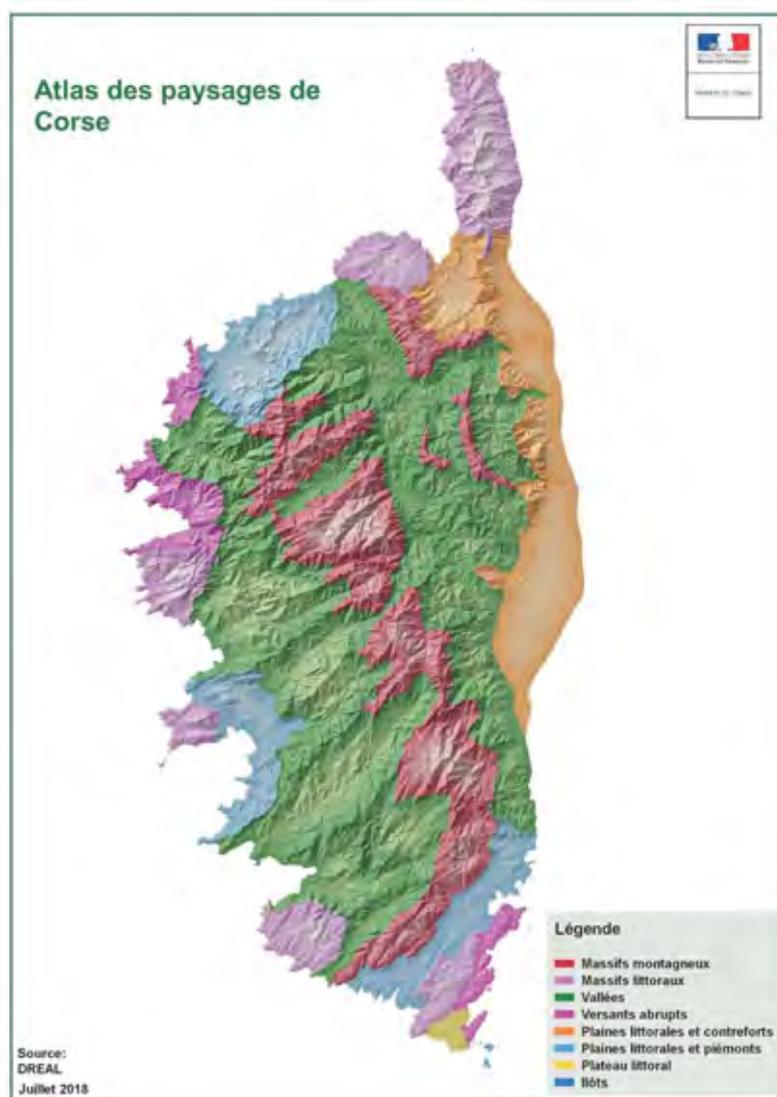
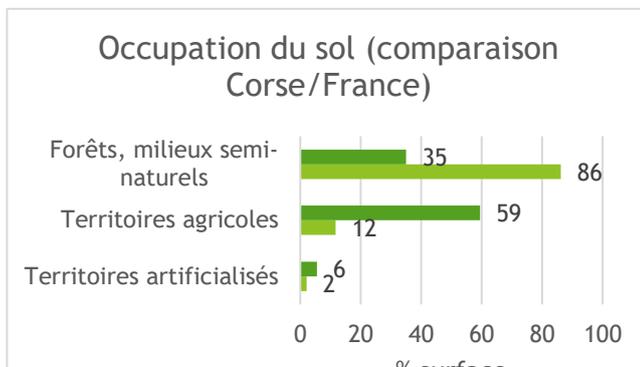
Les territoires artificialisés sont relativement faibles (2% versus 6% à l'échelle nationale) mais augmentent (de 1,7% en 1990 à 2,1% en 2012, +23% versus +20% à l'échelle nationale) en se concentrant plus particulièrement sur le littoral<sup>19</sup>.

La qualité et la diversité des paysages de la Corse sont marqués par l'insularité et le relief (jusque plus de 2 700 m) avec deux façades maritimes aux littoraux contrastés et une épine dorsale montagneuses du nord-ouest au sud-est, omniprésente.

- A l'ouest des vallées encaissées et boisées dominées par les hautes crêtes souvent proches du rivage, se transforment, au contact de la mer, en golfes rocheux et escarpés cependant entremêlés de plages sableuses à l'embouchure des cours d'eau.
- A l'est un littoral varié de golfes, falaises, plages et plus au nord, une côte linéaire et relativement plate de lidos, estuaires, dunes et étangs d'où les montagnes, distantes de quelques kilomètres, sont visibles.

Au-delà de ces entités majeures, les paysages sont multiples et contrastés, façonnés par la nature (notamment le réseau hydrographique d'importance, les zones humides...), ou par l'homme (paysages agricoles et forestiers, villes, villages et hameaux, bâti traditionnel dispersé, etc.).

Cette mosaïque paysagère et patrimoniale contribue pleinement à l'essor touristique de l'île, mais elle doit être protégée contre les diverses pressions impliquées par ses pratiques.

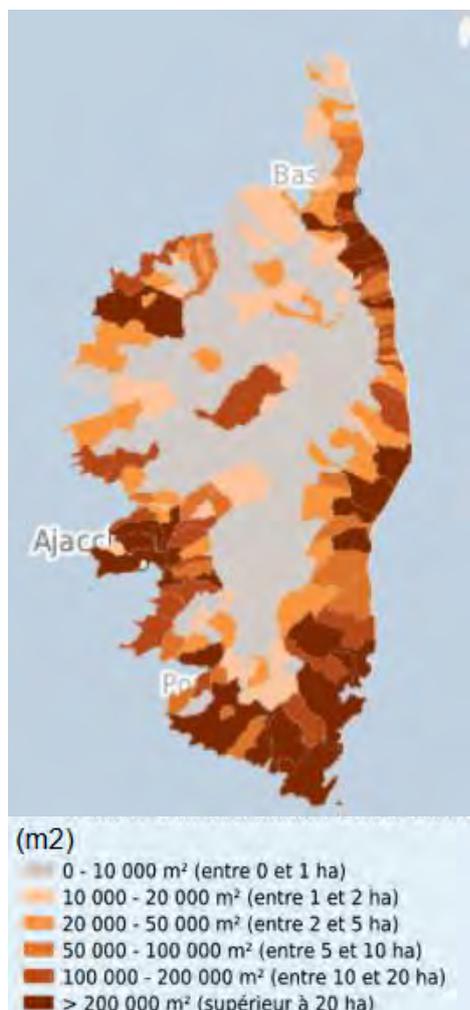


<sup>19</sup> Source : Corine land cover 2012 ; forêts, milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eau

## Des paysages à l'apparence sauvage pourtant largement façonnés par l'homme, une urbanisation qui grignote le littoral très liée à l'essor touristique

Une grande partie des massifs montagneux est peu accessible à l'homme et nombreux sont les espaces préservés de toutes modifications anthropiques dues à de multiples facteurs : difficultés ou absence d'accès, nature du relief et conditions climatiques difficiles.

Mais en complément, toute une végétation à l'apparence sauvage résulte en fait d'activités humaines passées. Au cours de leur évolution la plus récente, le maquis et la forêt ont en effet progressé aux dépens des anciennes terrasses de culture, tandis que l'urbanisation grignotait le littoral.



(source : Observatoire national de l'artificialisation des sols)

## De nombreuses réglementations et mesures contribuent à protéger les paysages corses parfois de renommée internationale

L'atlas des paysages de Corse finalisé en 2013 a été largement diffusé aux collectivités et partenaires institutionnels : il améliore la connaissance des paysages et contribue à leur meilleure prise en compte dans les documents d'aménagement et projets. Il est complété d'un observatoire photographique du paysage. Des programmes européens concourent également à améliorer la connaissance, la protection et la valorisation des paysages et du patrimoine.

La Corse, concernée par les lois « montagne » et « littoral », qui concourent à la protection des paysages associés, a adopté en 2015 son plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qui inclut un plan montagne (intégrant notamment le statut et la gestion des espaces au-dessus de 1 000 m d'une part, et la problématique de la gestion durable de la forêt d'autre part), un schéma de protection et de mise en valeur du littoral, un schéma de protection et de mise en valeur de la mer, l'Atlas des Espaces Remarquables ou Caractéristiques du littoral (ERC) de Corse.

- Des espaces remarquables du littoral identifiés (les plages, dunes, falaises, lidos, presqu'îles, estuaires, zones humides et boisements littoraux) : alors qu'ils représentent 70% du linéaire côtier (qui se déroule sur un millier de kilomètres) ils sont inconstructibles et intégralement protégés.

Les paysages peuvent par ailleurs être protégés par divers procédures.

Des protections réglementaires strictes (sites classés, inscrits...) : une vingtaine de sites inscrits et un peu plus de sites classés protègent environ 9 % du territoire terrestre corse.

Des mesures d'acquisition et gestion du foncier : sur tout le territoire côtier, le Conservatoire du littoral a favorisé la protection et l'aménagement d'espaces sensibles en acquérant presque 1/4 du linéaire et en confiant la gestion à différentes collectivités locales. L'objectif à atteindre d'ici 2030 est d'1/3 du littoral, le « tiers sauvage »<sup>20</sup>.

Des accords conventionnels, de gré à gré, qui marquent la reconnaissance de paysages emblématiques et encouragent à les préserver.

- plusieurs sites font l'objet d'opérations « grand site de France<sup>21</sup> » - les falaises de Bonifacio, le col et aiguilles de Bavella et les gorges de la Restonica - et 2 ont obtenu le label - les îles Sanguinaires et presqu'île de Parata, Patroimonio-Conca D'oro.
- Le site classé des golfes de Porto, Girolata et Scandola et des Calanche de Piana est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Enfin le parc naturel régional de Corse, qui englobe presque la moitié du territoire de l'île, dont la charte est en révision, comprend un axe essentiel de préservation des paysages qui repose notamment sur le maintien d'activités traditionnelles mais aussi sur la maîtrise de la fréquentation touristique.

### 4.3.2. Les liens entre les paysages et le cadre de vie, les forêts et l'exploitation forestière

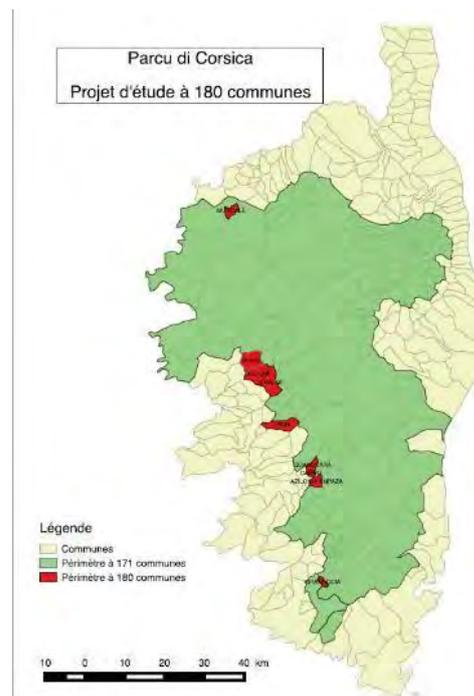
#### Forêt et maquis dominant les paysages corses

La forêt - plus de la moitié du territoire, feuillue à 80% - et le maquis-1/3 du territoire sont des éléments majeurs du paysage corse.

La diversité de reliefs, climats et expositions offre une multitude de paysages à l'île dont deux types de forêts :

- La forêt typiquement méditerranéenne en bordure de mer et à basse altitude (entre 0 et 1 300 m) composée principalement d'essences feuillues sempervirentes et sclérophylles
- La forêt alpine dans les étages supérieurs montagnards (entre 1 000 et 2 000 m) où l'on retrouve essentiellement les résineux, comme le pin Laricio considéré comme un pionnier des formations forestières, le sapin et le hêtre.

Le maquis est une forêt où les grands arbres sont absents, c'est-à-dire une formation végétale arbustive plus ou moins élevée, à feuilles coriaces et persistantes qui couvrent en Corse des surfaces importantes entre 0 et 700 m d'altitude. Il est dominé par l'arbousier et la bruyère arborescente. Il apparait essentiellement suite à une déprise agricole et évolue progressivement vers des forêts



<sup>20</sup> Source : évaluation environnementale du PADDUC

<sup>21</sup>

Il s'agit d'un outil contractuel de l'Etat mis à disposition d'un territoire d'exception pour mettre en place un projet de territoire qui poursuit 3 objectifs majeurs : la préservation et la valorisation de la qualité des paysages, l'amélioration de l'accueil des visiteurs dans le respect de l'esprit des lieux et le développement socio-économique du territoire dans le respect des habitants. Cette démarche permet d'aboutir au label « Grand Site de France », renouvelable tous les 6 ans. Il existe aujourd'hui uniquement 14 Grands Sites de France

contribuant ainsi à l'augmentation des surfaces forestières. A l'inverse le maquis peut provenir de la dégradation de forêts (incendies, coupes, surpâturage). Il s'y mêle généralement du chêne vert qui forme localement des taches denses de taillis ou de futaie, englobant parfois des oliveraies abandonnées.

Compte tenu de la définition de la forêt, de la fréquence des incendies et de la réactivité de certaines essences (arbousiers, etc.) après incendie, la distinction forêt-maquis est particulièrement délicate en Corse<sup>22</sup>.

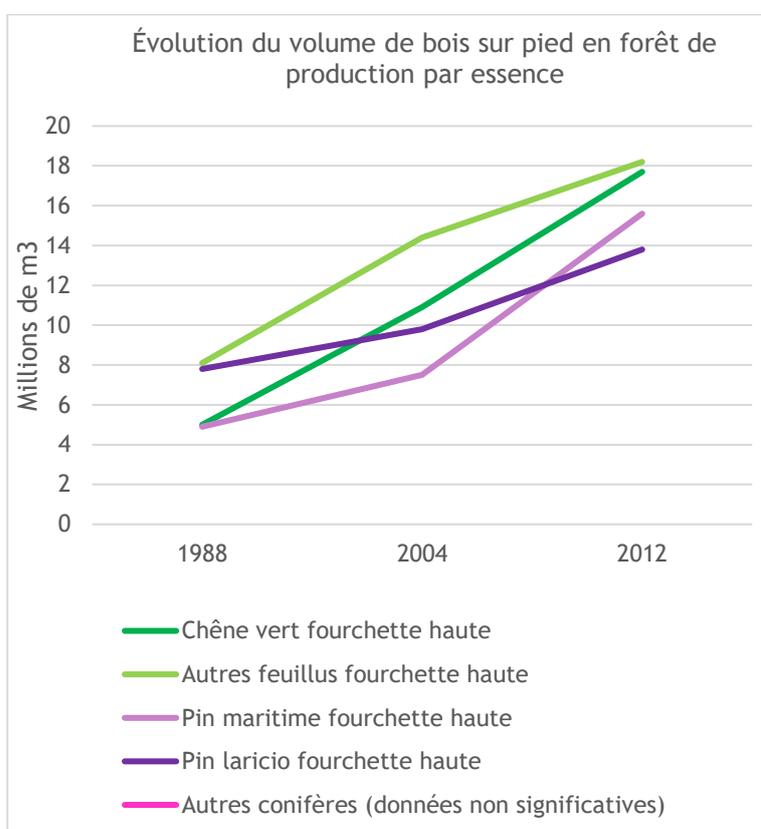
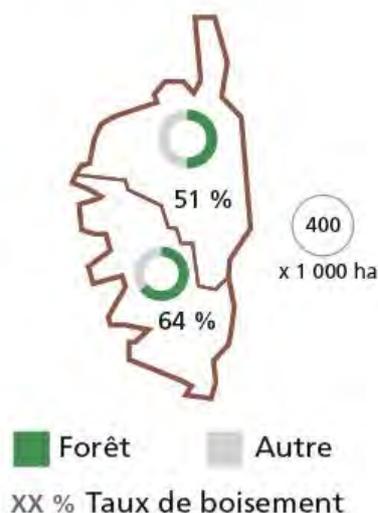
La Corse accueille des massifs forestiers majeurs de plusieurs centaines ou milliers d'hectares tels que les boisements de Poggio di Nazza et Pietrapiana ; de Valdo Niello, Aitone, Lindinosa et Lonca ; le de Guagno et Pastricciola ; de l'Ospedale, Zonza et Bavella ; de Pinia ; du Fango ; les chênaies du Sartenais Valinco ; etc.

Des oliveraies, châtaigneraies, vergers d'amandiers ou d'agrumes complètent la strate arborée dans les zones agricoles.

### Les surfaces forestières progressent et ferment des paysages

Evolution volume sur pied par essence en forêt de production<sup>23</sup>

Superficie de la forêt et taux de boisement



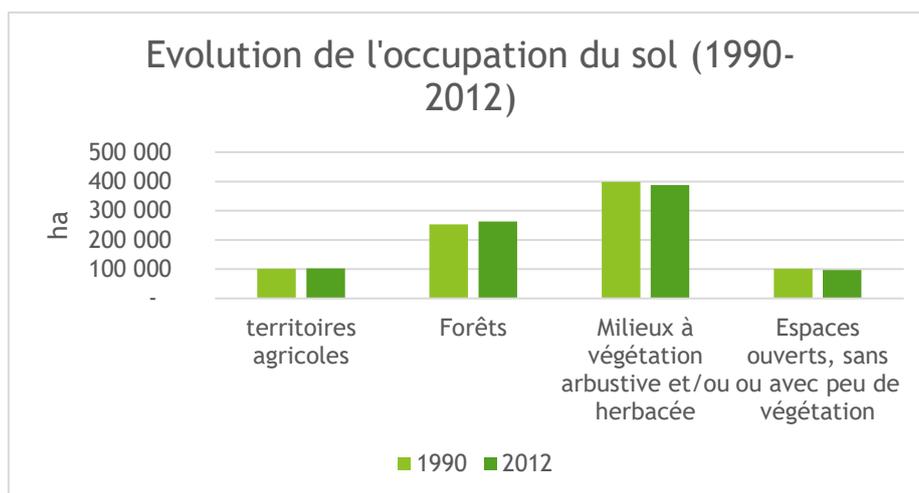
Entre 1990 et 2012 la forêt régionale a gagné environ 10 000 ha (+4%) alors qu'elle diminuait en moyenne en France (-2%)<sup>24</sup>. La forêt de production atteint désormais un taux moyen de boisement de 57%<sup>25</sup>. Les maquis ont au contraire régressé (-11 000 ha environ) sur la même période.

<sup>22</sup> Extrait évaluation environnementale PADDUC

<sup>23</sup> Source : IFN ; Les résultats de l'année moyenne 1988 sont sous-évalués par rapport aux années moyennes 2004 et 2012 car ils n'intègrent pas l'arbousier (qui n'était pas considéré comme arbre forestier). Le volume d'arbousier (non estimé en 1988) représente environ 1,3 million de mètres cubes en 2004 et 1,7 million de mètres cubes en 2012.

<sup>24</sup> Source : Corine land Cover

<sup>25</sup> Source : IFN



Les paysages montagnards ont depuis longtemps été façonnés par les pratiques culturelles et pastorales. La régression de ces pratiques laisse à penser que les surfaces boisées et « emmaquisées » continueront de progresser au cours des prochaines décennies, essentiellement par dynamique naturelle. Compte tenu des pentes et des caractéristiques des zones concernées, la fermeture des paysages ne semble pas représenter un risque de même nature que dans certaines régions de France ; elle peut même dans certains cas constituer un atout pour limiter l'érosion et les crues. Mais cette tendance peut néanmoins se révéler localement préoccupante à différents points de vue<sup>26</sup> :

- sur le plan économique : accélération de la désertification, perte de potentialité touristique ;
- sur le plan écologique : régression de certaines espèces liées aux milieux ouverts, au pastoralisme (gypaète, plantes alticoles des milieux ouverts, etc.) ;
- sur le plan des risques naturels : augmentation de la sensibilité au feu, biomasse inflammable et disparition des discontinuités ;
- sur le plan social : dégradation et fermeture paysagère, diminution de l'accessibilité et de l'appropriation par le grand public, disparition du tissu social de proximité (disparition de la société pastorale et agraire).

Environ 70% des forêts corses sont des forêts fermées et 30% des forêts « ouvertes » c'est-à-dire avec une couverture arborée entre 10% et 40%. La Haute Corse est un département atypique avec une physionomie unique en France : la proportion de forêts ouvertes représente presque 40% de la superficie départementale. Cette caractéristique est très liée à la fréquence des incendies<sup>27</sup>.

### Le feu constitue la principale menace des paysages forestiers

Même si les incendies se déclenchent prioritairement dans les milieux de type maquis, il existe des risques de débordement des grands incendies vers les milieux plus forestiers. L'évolution du climat qui tend vers des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus marquées devraient par ailleurs les intensifier (cf. chapitre risques naturels).

Par ailleurs, la bactérie *Xylella fastidiosa*, détectée sur des oliviers et des chênes en Corse, pourrait menacer les paysages associés. Il s'agit cependant d'une sous-espèce différente de celle qui fait des ravages en Italie. (Cf. chapitre biodiversité)

### Des outils contribuent à la préservation des paysages forestiers

Des protections strictes (sites classés, inscrits, espaces boisés classés) sont complétées par de nombreuses autres démarches volontaires. Par exemple 10% des superficies forestières régionales sont en sites inscrits ou classés et 43% sont englobées dans le PNR.

La charte du parc naturel et la charte forestière du FiumOrbu (50 000 hectares environ dont 21 000 de forêts privées) adoptées sur le territoire sont l'occasion de discuter avec les acteurs concernés des multiples usages de la forêt et de leur conciliation. La préservation des paysages, notamment forestiers, est le plus souvent un des axes stratégiques de ces documents partenariaux.

<sup>26</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PDR

<sup>27</sup> Extrait évaluation environnementale PADDUC

Par ailleurs les zonages et démarches visant à protéger les habitats forestiers naturels concourent à protéger les paysages associés : réserves naturelles, réserves de chasse et de faune sauvage, sites Natura 2000 (cf. chapitre biodiversité).

### **La multifonctionnalité le plus souvent recherchée de la forêt peut engendrer des conflits d'usages**

Chaque usager ou acteur de la forêt se fait sa propre idée de la priorité qu'il donne à cette multifonctionnalité, ce qui peut contribuer à des conflits entre ces différents usages et fonctions.

En effet, la forêt est un espace multifonctionnel : support de biodiversité et de paysages associés, barrière contre certains risques naturels (cf. chapitre dédié à ce sujet plus loin), puit de carbone contribuant à lutter contre le changement climatique, elle est également un support d'usages sociaux et économiques : espaces de loisirs et de tourisme, de chasse, de cueillette, de production sylvicole.

Ainsi, certains conflits peuvent survenir, notamment autour de :

- l'exploitation du bois notamment dans les vieilles futaies et la préservation de la biodiversité en particulier des espèces menacées (sittelle corse, autour des palombes cyrno-sarde, etc.)
- la fréquentation touristique et la prévention contre les incendies avec notamment la fermeture de massifs les jours à risque incendie (vent, sécheresse) en saison estivale
- la fréquentation touristique et la préservation du paysage ou de la quiétude des espaces forestiers quand les aménagements d'accueil du public sont insuffisants (les zones de stationnement par exemple)
- des sports motorisés (quads, 4x4, moto, etc.) en espaces naturels
- le sylvo-pastoralisme (accès au foncier, prise en compte dans les DGD - dotation globale de décentralisation...)

Les aménagements forestiers des forêts relevant du régime forestier et les plans simples de gestion pour les espaces forestiers privés qui y sont soumis peuvent contribuer à résoudre les conflits d'usages ou du moins à définir clairement les usages, notamment pour les conflits d'usages qui peuvent résulter de l'exploitation du bois, de la préservation de la biodiversité et de l'accueil du public.

### **Les activités sylvicoles peuvent impacter le cadre de vie mais la forêt corse est l'une des moins exploitées de France**

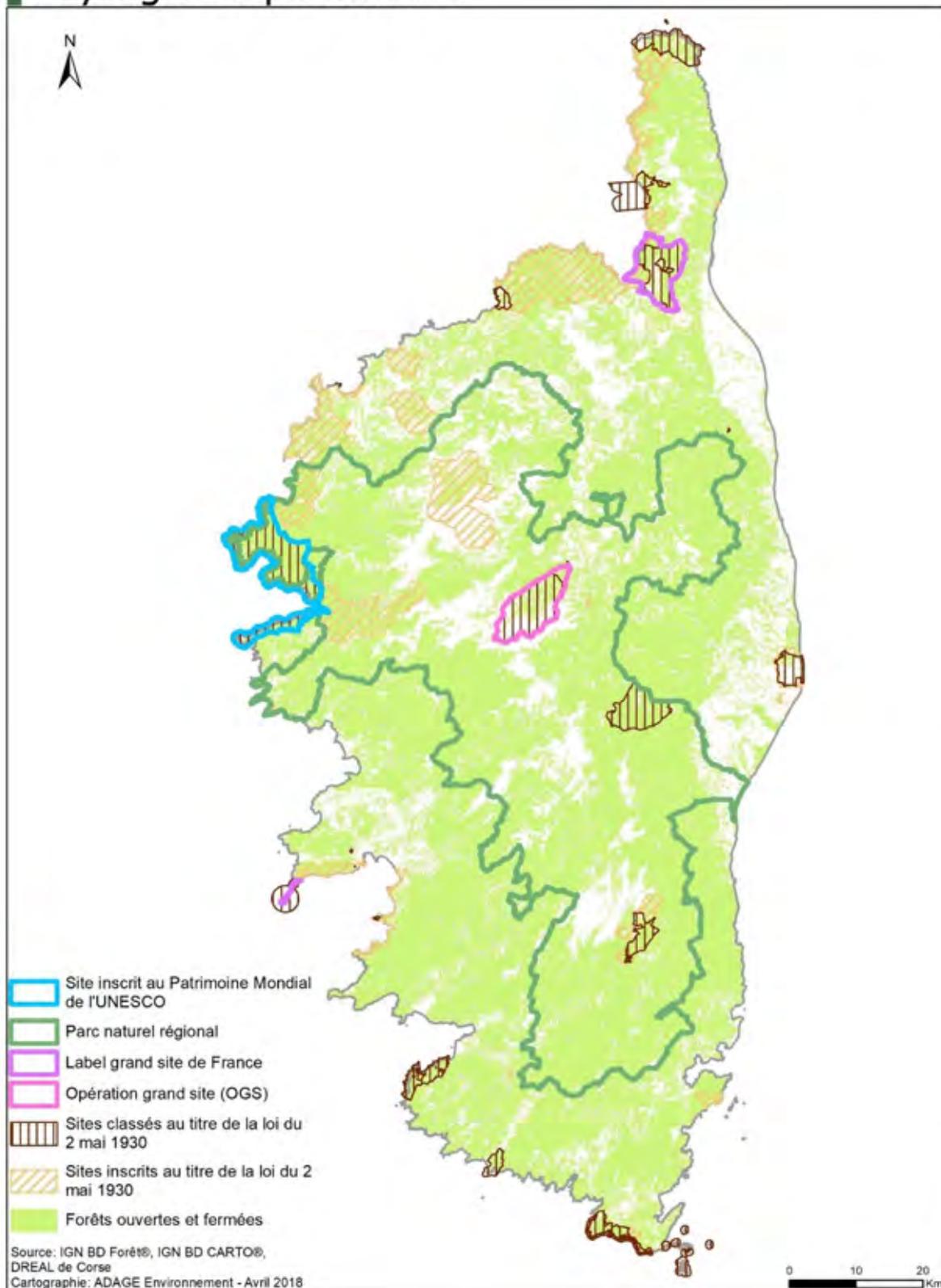
Il n'existe pas en France de forêt « non gérée » bien qu'une partie du grand public imagine qu'elles sont encore des espaces de nature quasiment vierges d'intervention humaine. Les forestiers contribuent donc à façonner ce cadre de vie forestier, support de loisirs et tourisme.

Cependant, ces mêmes activités peuvent impacter négativement le cadre de vie : au-delà d'éventuels impacts paysagers déjà évoqués, ces activités peuvent notamment générer du bruit - bucheronnage et engins en forêt, trafic des camions, scieries... - d'autant plus nuisible pour l'homme si la source se situe à côté de zone d'habitations.

Pour apprécier ces possibles impacts, il est nécessaire de descendre à un niveau assez fin d'analyse paysagère : ce qui fait un paysage forestier, c'est tout à la fois des motifs et textures liés à la forêt et son substrat (roche...), à la taille des arbres (grands, petits), leur forme (verticaux, tortueux...), aux points de vue, aux changements paysages au fil des saisons (changement de couleur, de végétation), c'est un paysage ressenti par ses usagers (odeurs, hygrométrie...)

Comme déjà évoqué la production de bois est cependant assez faible en Corse relativement à son taux de boisement. Essentiellement privée, la forêt corse est en effet l'une des moins exploitées de France, pour des raisons naturelles (relief, distance de débardage) et structurelles (indivision, morcellement foncier). Les volumes sur pied s'accroissent donc de manière régulière.

## Paysages et patrimoine



## 4.4. BIODIVERSITE

Sources et extraits : Evaluation environnementale du PDR 2014-2020, Evaluation environnementale, diagnostic et annexes trame verte et bleue du PADDUC, profil environnement régional 2012, fiche descriptive de la grande région écologique (GRECO) Corse (IFN-IGN 2012), ORGFH 2010-2015

### 4.4.1. La biodiversité en Corse

Du fait de sa situation au cœur de la Méditerranée qui est l'un des *hotspot*<sup>28</sup> mondial de biodiversité et de son caractère d'île et de montagne, la Corse accueille une faune et une flore remarquables avec de nombreuses espèces endémiques, rares et menacées, ainsi qu'une biodiversité ordinaire riche qu'il faut également préserver.

#### Une grande diversité de milieux naturels dominés par la forêt et le maquis

La grande variabilité de sol (dichotomie géologique séparant une Corse hercynienne granitique d'une Corse Alpine schisteuse), d'altitude, d'exposition, de degré d'humidité crée une mosaïque de milieux, plus ou moins enchevêtrés, superposés, variant en fonction de l'historique des terrains et des contraintes liées aux conditions géographiques et altitudinales. L'action de l'homme contribue également de façon importante à cette diversité. En effet, de nombreux milieux terrestres qualifiés de naturels sont issus d'activités anthropiques, principalement d'origine agro-pastorale, qui se sont exercées depuis les vingt derniers siècles<sup>29</sup>.

Les habitats naturels se répartissent en fonction des espèces végétales qui les constituent selon un gradient altitudinal allant du littoral à l'étage alpin. La trame verte et bleue corse distingue ainsi des sous-trames altitudinales - basse altitude, piémonts et vallées, moyenne montagne, haute montagne - et une sous-trame milieux humides et aquatiques qui sont composées de différents types de milieux :

- La forêt, ses multiples habitats et espèces inféodées (voir description plus loin), dont la surface augmente en montagne par régression des pratiques agricoles et du pastoralisme. Ce retour à la forêt, s'il constitue une dynamique naturelle de succession végétale a des conséquences négatives significatives, notamment sur le plan écologique, par l'homogénéisation des milieux au détriment de la mosaïque alternant milieux fermés et milieux ouverts, et des espèces qui leur sont inféodées, et, sur le plan des risques, par une augmentation de la sensibilité au feu.
- Le maquis qui varie, selon le degré de reconstitution ou de dégradation de la végétation après perturbation (incendie, déforestation...), du plus dégradé en formations monospécifiques de cistes à un stade préforestier où l'on retrouve une association entre l'arbousier, le chêne vert et la bruyère arborescente. Il couvre près de la moitié de l'île, sous ses différentes formes, essentiellement au niveau des étages thermoméditerranéens et mésoméditerranéens. Le maquis gagnant les espaces en déprise agricole est également une cause d'appauvrissement écologique et un facteur d'aggravation du risque incendie, compte tenu de la biomasse hautement inflammable de ce type de milieu.
- Les plaines accueillent les principales surfaces agricoles. Largement exploités et modifiés par l'homme, ces paysages constituent, en interdépendance avec le maquis et la forêt, une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité : les milieux ouverts sont propices à la richesse biologique, notamment pour la flore et l'entomofaune. Associés à des patchs de milieux plus fermés, ils constituent un habitat très favorable à la petite faune insectivore, en particulier l'avifaune. C'est également dans ce type d'habitat qu'on retrouvera de fortes densités de tortues d'Hermann.
- Un réseau hydrographique important formant un capillaire très fin lié à la topographie. Sur les parties amont, notamment forestières, ces hydrosystèmes sont très riches avec un fort taux d'endémisme des invertébrés benthiques. La faune piscicole renferme en revanche peu d'espèces autochtones, dont la truite fario de souche corse.
- Des zones humides : lacs et pozzines de montagne, milieux rivulaires, tourbières, mares, étangs et lagunes du littoral. Elles constituent un enjeu fort de conservation autant pour leur richesse biologique que pour leur rôle fonctionnel sur le plan hydrologique (régulation des crues, épuration de la ressource en eau) et sur le plan biologique (zone de nourrissage, d'habitat, de frayères). La Corse abrite plus d'une centaine de zones humides. Cinq sites ont été reconnus d'importance internationale (Ramsar) : les étangs de Biguglia, Palo et d'Urbino, les mares temporaires de Tre Padule de Suartone et la tourbière de Moltifao.

---

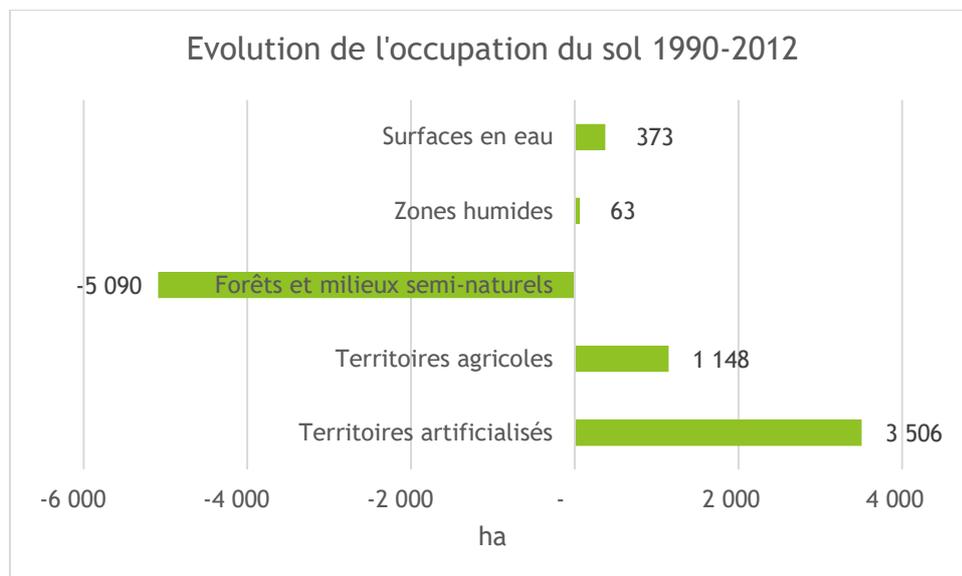
<sup>28</sup>,

<sup>29</sup> Paragraphe extrait de l'évaluation environnementale du PDR

- Un littoral, avec à l'ouest une côte rocheuse qui accueille une diversité d'espèces floristiques présentant un fort endémisme et à l'est un système de plages d'arrière-plages et de lagunes de la côte orientale qui accueille de nombreuses espèces et habitats rares et menacés.
- Enfin, la mer et ses îlots qui abritent une végétation remarquable mais fragile et doivent faire face aujourd'hui aux impacts des activités humaines.

En Corse, presque 30% de la surface régionale et environ 170 km de cours d'eau sont définis comme réservoir de biodiversité dans la trame verte et bleue <sup>(30)</sup>.

Les milieux naturels et semi-naturels ont régressé au profit essentiellement de l'urbanisation et de l'agriculture ces dernières années<sup>31</sup>.



Les principales causes responsables de la perte de biodiversité en Corse sont :

- la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats naturels dues à l'urbanisation, aux incendies fréquents,
- des pratiques agricoles intensives avec notamment l'usage de produits chimiques (engrais, insecticides, herbicides, etc.) et la monoculture ou homogénéisation des espaces,
- la sur-fréquentation touristique (dérangement de la faune, piétinement de sites sensibles comme les pelouses et pozzines aux abords des lacs de montagne, etc.),
- les espèces exotiques envahissantes
- et les phénomènes de changement climatique qui pourraient modifier l'aire de répartition des espèces.

<sup>30</sup> La trame verte et bleue vise à préserver, gérer et remettre en bon état les milieux naturels nécessaires aux continuités écologiques. La notion de continuité écologique comprend d'une part les espaces importants pour la préservation de la biodiversité (réservoirs de biodiversité) et d'autre part la qualité des espaces situés entre ces réservoirs et qui permettent de favoriser les échanges entre eux (corridors écologiques). Source des données : annexe du PADDUC relative aux composantes de la trame verte et bleue

<sup>31</sup> Source : Corine land Cover

## De nombreuses espèces endémiques, rares et menacées

La Corse est caractérisée par une importante richesse biologique et un fort taux d'endémisme :

- environ 2500 taxons végétaux indigènes dont 300 taxons endémiques dont 130 strictement corses ;
- parmi la faune vertébrée, 70% d'amphibiens endémiques ou encore 20% d'espèces d'oiseaux nicheuses en Corse représentées par une forme endémique ;
- chez les invertébrés terrestres ou aquatiques dont la diversité spécifique se compte en milliers d'espèces, les taux d'endémisme sont très élevés selon les groupes taxonomiques.

Parmi les espèces terrestres, emblématiques du territoire corse ou à très fort enjeu : des oiseaux (la sitelle corse -endémique -le Gypaète barbu, le milan royal), des mammifères (mouflon et cerf de Corse), des chauves-souris, la tortue d'Hermann, la truite corse, l'escargot de Corse et des plantes (Buglosse crépue, l'Astragale queue de Renard, liparis de Loesel et lunetière de Rotgès).

Mais de nombreuses espèces végétales et animales de Corse sont menacées de disparition : par exemples, 165 espèces végétales<sup>32</sup>, 30 espèces d'oiseaux nicheurs et 1 espèce de reptile (tortue d'Hermann)<sup>33</sup>.

Ainsi, nombre d'espèces relèvent d'une responsabilité particulière de la Corse compte tenu des enjeux de conservation sous-jacents. Ces taxons sont en général inscrits sur des listes établies dans le cadre de conventions internationales et des directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux », ou sur les listes rouges de l'IUCN.

Dix-sept des espèces à forts enjeux font l'objet d'un Plan National d'Actions, qui vise à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

## Une bonne connaissance de la biodiversité mais de faibles superficies de milieux naturels protégés

Des inventaires régionaux ont distingué presque 260 ZNIEFF<sup>34</sup> de type 1 et une quarantaine de ZNIEFF de type 2 couvrant environ 35 % du territoire régional (presque 30% en moyenne à l'échelle française<sup>35</sup>).

La superficie des protections réglementaires fortes de la Corse terrestre progresse et atteint 1,2%<sup>36</sup> (arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles nationales ou régionales, réserves biologiques) pour un objectif national de 2% dans le cadre de la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP)<sup>37</sup>. La Corse compte également une aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins).

---

<sup>32</sup> Delage A., Hugot L., 2005. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Conservatoire Botanique national de Corse, Office de l'environnement de la Corse, Corte. 72 p.

<sup>33</sup> Linossier, J., Faggio, G. & Bosc, V. (2017) - Listes rouges régionales des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. Document de synthèse. CEN-Corse. 14p

<sup>34</sup> L'inventaire des ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'écologie. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel ; il identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par un contenu patrimonial plus riche et un degré d'artificialisation plus faible.

<sup>35</sup> Source : SOES (donnée MNHN/INPN au 1<sup>er</sup> février 2016)

<sup>36</sup> Source : DREAL

<sup>37</sup> La stratégie de création d'aires protégées a pour objectif de combler les lacunes de protection du réseau actuel par la création de nouvelles aires protégées. Elle a l'ambition de permettre la couverture, d'ici 2020, de 2% du territoire terrestre métropolitain par des outils de protection forte (réserves naturelles nationales ou régionales, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope). Cet objectif de 2% est national, et ne doit pas être forcément atteint dans chaque région. Pour y parvenir, les travaux engagés à l'échelle nationale depuis fin 2008 au sein d'un comité national de pilotage et les priorités nationales établies pour la création de nouvelles aires protégées doivent être déclinés à l'échelle régionale.

Les sites naturels intégrés au réseau européen Natura 2000<sup>38</sup> couvrent presque 16 % du territoire terrestre<sup>39</sup>, un peu plus que la moyenne nationale (environ 13%<sup>40</sup>) :

- 67 sites d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la directive « Habitats » (un peu plus de 13% du territoire terrestre de la Corse)
- 21 zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » (un peu plus de 6% du territoire terrestre)
- 17 sites marins (plus de 100 000 ha)

Le rapport environnemental du PADDUC concluait à un « Déficit de la protection réglementaire des espaces naturels terrestres ».

En complément, la maîtrise foncière permet d'acquérir pour protéger et valoriser des sites naturels. Le conservatoire du littoral a ainsi acquis plus de 20% du linéaire côtier. Une vingtaine de sites (180 ha) sont gérés par le conservatoire des espaces naturels et plus de 1 000 ha d'espaces naturels sensibles ont été acquis par le département de Corse du Sud<sup>41</sup>.

Le parc naturel régional de Corse qui recouvre presque la moitié de l'île contribue à préserver la biodiversité (il s'agit d'une de ses missions obligatoires au titre des parcs naturels régionaux : Protection des paysages et des patrimoines naturels et culturels (biodiversité et continuités écologiques, paysages, ...).

Enfin, certains sites font l'objet d'une reconnaissance internationale ce qui confère à la Corse une responsabilité particulière pour les protéger : la réserve de biosphère<sup>42</sup> du Fango, les zones humides Ramsar<sup>43</sup>. Cf carte p 39

### Des changements climatiques qui vont accroître les pressions sur la biodiversité insulaire

Les changements climatiques s'observent déjà en Corse. Entre 1960 et 2000<sup>44</sup>, les données climatiques montrent une évolution marquée des températures avec une augmentation de 1,6 °C dans plusieurs régions de la Corse et selon les derniers scénarii du GIEC, l'augmentation des températures moyennes pourrait atteindre de +1 à +4 °C en 2100.

Le changement climatique impliquera des pressions importantes sur les ressources terrestres et marines, aussi bien au niveau mondial qu'aux niveaux national et local. Plusieurs impacts sont attendus tels que la dégradation des milieux naturels, notamment ceux subissant déjà des pressions tels que le littoral avec le tourisme, la perte de certaines espèces, l'augmentation des espèces envahissantes ou encore la migration des espèces. Alors que la biodiversité corse représente un atout majeur pour le dynamisme de l'île, sa dégradation progressive pourrait conduire à long terme à la

---

<sup>38</sup> Le réseau européen Natura 2000 est un réseau de sites écologiques qui vise à la fois la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux directives européennes - directive "Oiseaux" et directive "Habitats faune flore" - établissent la base réglementaire de ce grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. Sur les sites Natura 2000, les activités socio-économiques ne sont pas interdites, mais les Etats membres doivent veiller à prévenir toute détérioration des sites et prendre les mesures de conservation nécessaires pour maintenir ou remettre les espèces et habitats protégés dans un état de conservation favorable

<sup>39</sup> Source : tableau de bord des sites Natura 2000 Corse - DREAL

<sup>40</sup> Source : INPN

<sup>41</sup> Ces Espaces Naturels Sensibles (ENS), une fois acquis par le Département, sont aménagés, entretenus et gérés. L'objectif est de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

<sup>42</sup> La désignation d'une Réserve de biosphère est un label de l'UNESCO. Le mot « réserve » n'implique pas ici de nouvelles exclusions ou interdictions spécifiques mais implique la mise en place d'un projet concerté, visant à construire un futur durable. Néanmoins, ce type de réserve fait l'objet d'un zonage spécifique en 3 types de zones, où se répartissent des objectifs de protection, d'entretien et de développement. Les aires centrales des réserves MAB, correspondant aux zones de protection de la nature, sont protégées selon des dispositifs de la législation nationale.

<sup>43</sup> L'inscription d'un site sur la « liste Ramsar » constitue plus un label qu'une protection en elle-même. La convention Ramsar ratifiée par la France l'engage à enrayer la tendance à la disparition des zones humides d'importance internationale, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.

<sup>44</sup> Extrait du bulletin Furesta di Corsica n° 1 (décembre 2017)

perte de ressources patrimoniales et économiques importantes (tourisme). Dans ce contexte, la préservation de la biodiversité est une préoccupation majeure<sup>45</sup>.

Selon Météo France<sup>46</sup>, en Corse, on pourrait atteindre une élévation de la température moyenne de +2 à +3 degrés d'ici 2050 avec pour conséquences :

- Un climat plus chaud et une augmentation de la fréquence des canicules
- Un cycle hydrologique contrasté
- Augmentation de la fréquence des sécheresses intenses
- Tendances vers une augmentation des précipitations intenses
- Diminution de l'enneigement en surface et durée
- Augmentation du risque feux de forêt
- Agriculture bouleversée
- Perte de biodiversité
- Impacts sur les ressources en eau

#### 4.4.2. Les liens entre la biodiversité, les forêts et l'exploitation forestière

##### Une forêt diversifiée à dominante feuillue complétée de pinèdes de laricio endémique

La région est concernée par trois sylvo-écorégions (SER)<sup>47</sup>, bien définies par le relief (une SER montagnaise au centre de l'île, dont l'altitude peut dépasser 2 000 mètres) et la géologie, avec des roches cristallines sur les deux tiers de l'île et des schistes sur la partie nord-est.

Depuis les forêts d'altitudes jusqu'aux peuplements forestiers littoraux, la biodiversité est remarquable.

**De 1600/1800 m jusqu'à 1000, l'étage montagnard est marqué par la rudesse du climat. Seule une végétation adaptée s'y développe. Les essences forestières qui le caractérisent sont le pin laricio, le hêtre, et le sapin pectiné.**

Les forêts de Pin laricio, essence insulaire endémique de Corse (*Pinus nigra subsp. laricio* Maire, 1928), constituent un habitat prioritaire de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore". Étendues sur plus de 45 000 ha (dont 21 000 ha de futaie pure ou à laricio prédominant), elles forment un des plus grands habitats naturels de la Corse. Certains peuplements sont prestigieux comme les forêts publiques d'Aitone, de Valdu-Niellu, d'Asco, de Vizzavona, de Lonca, de Guagno ou encore de Poggio di Nazza et Pietrapiana.

- 28 espèces d'oiseaux nichent dans ces forêts, dont en particulier la sittelle corse, espèce endémique stricte à la Corse
- Le pin laricio n'est pas menacé (sauf ponctuellement par des incendies) voir même s'étend par la conquête d'estives abandonnées en altitude. Mais une gestion sylvicole inappropriée pourrait engendrer une diminution de la biodiversité de ces forêts avec des risques de déclin voir de disparition d'éléments faunistiques et floristiques remarquables et de grande valeur patrimoniale qu'elles abritent, comme la sittelle corse.



Sources : BD CARTO© IGN, BD CARTHAGE© IGN Agences de l'Eau.

<sup>45</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PDR

<sup>46</sup> Source : Changement climatique en Corse, Météo France, 18/10/2017

<sup>47</sup> Une sylvoécorégion (SER) est la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des grands types d'habitat forestier varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison différente de celles caractérisant les SER adjacentes.



**Les étages de la végétation en Corse**

D'après « La végétation de la Corse », J. Gamisans, Edisud, 2003

D'autres forêts d'altitude, hêtraies et sapinières en particuliers, abritent une biodiversité remarquable. On trouve par exemples, d'importantes hêtraies dans les massifs du San Pedrone et de l'Incudine. Les peuplements de sapin et de bouleau sont plus épars, mais de belles sapinières sont présentes à Bavella et Cagna. Les hêtraies sont l'habitat privilégié d'un insecte protégé et prioritaire à l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*). On y trouve également un papillon endémique et protégé, le nacré tyrrhénien (*Fabriciana elisa*). Ces boisements humides sont très favorables à la salamandre de Corse (*Salamandra ssp. corsica*), amphibien endémique corso-sarde. Notons également le loir (*Glis*), mammifère caractéristique des hêtraies.

**De 1000 m d'altitude environ jusqu'à la mer se succèdent les étages supra-, méso- et thermo-méditerranéens au climat plus doux et chaud.**

**L'étage supraméditerranéen** est matérialisé par une ceinture de végétation développée entre 500-700 m jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. On y trouve notamment de vastes pinèdes (pin laricio et pin maritime) et les forêts caducifoliées (hêtraies, aulnaies ...). Des yeuseraies (forêts de chênes verts) en limite de répartition sont également présentes. Comme vu ci-dessus, les forêts de laricio et de hêtres accueillent une diversité biologique patrimoniale. Quelques couples de sittelle corse nichent dans le pin maritime (forêt de Pastricciola notamment).

**L'étage mésoméditerranéen** est l'étage dont la végétation occupe en Corse les superficies les plus importantes. Présent depuis le bord de mer (dans les secteurs où le thermoméditerranéen n'est pas développé) ou bien à partir d'altitudes n'excédant guère 180 m, il s'étend fréquemment jusqu'à 600 à 700 m aux ubacs et 900 m aux adrets. Le maquis à bruyère et à arbousier ou les cistaies y sont extrêmement présents. Sur le plan forestier, cet étage se caractérise par les chênaies qui occupent de vastes surfaces (chêne vert, chêne liège, chêne pubescent) ou encore les forêts de pin maritimes. Les chênaies revêtent un intérêt écologique important avec une importante diversité d'espèces animales et végétales dont des espèces patrimoniales.

- Citons en exemple : la nidification de l'autour des palombes cyrno sarde, rapace endémique de Corse et de Sardaigne ; le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), insecte xylophage protégée, le percus de Corse (*Percus corsicus*), coléoptères endémiques, le cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*), mammifères endémique, le chat sauvage (*Felis silvestris*), la tortue d'hermann (*Testudo hermanni*), tortue terrestre protégée et menacée présentes dans les chênaies claires (notamment les suberaie), etc.

**L'étage thermoméditerranéen** n'accueille pas de peuplements forestiers. Cet étage est caractérisé par des essences spécifiques notamment ligneuses (genévrier de Phénicie, euphorbe arborescente, etc.) mais sans enjeu forestier.

#### Des forêts alluviales ou ripisylves liées aux cours d'eaux, plans d'eaux et zones humides

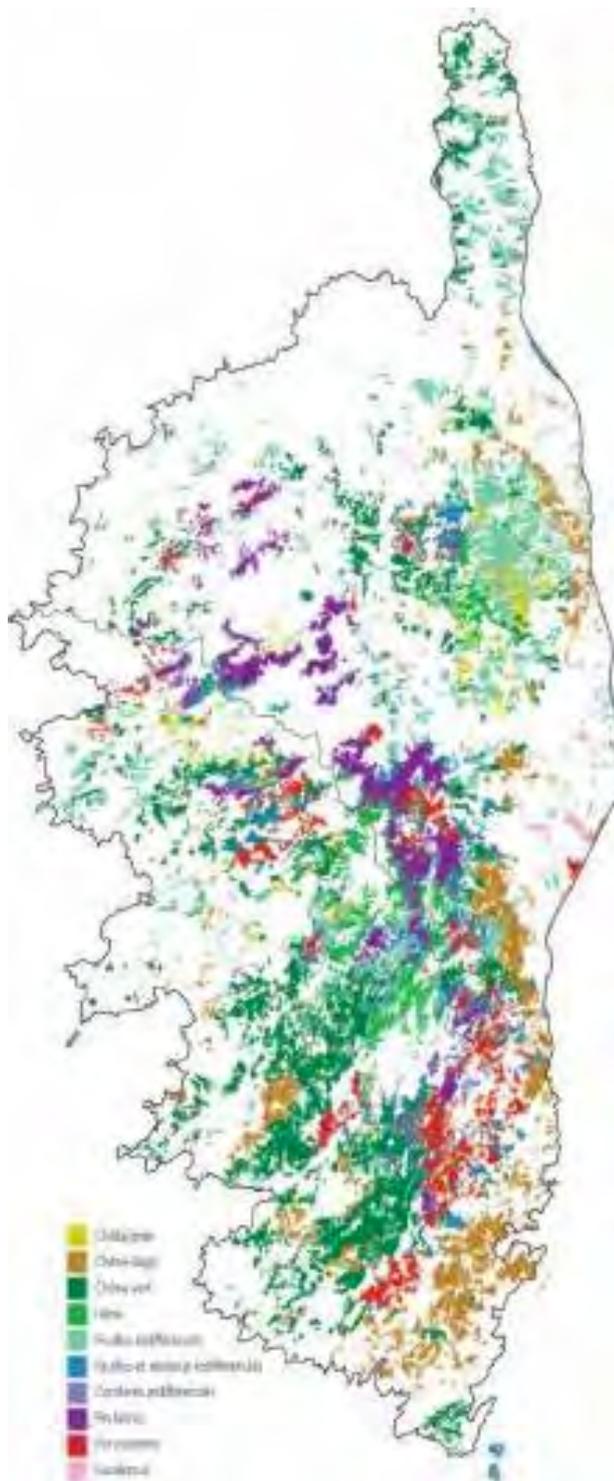
Bien que les surfaces soient moindres, les forêts alluviales ou ripisylves revêtent un caractère patrimonial et une fonctionnalité écologique importante. Ces boisements désignent un ensemble de formations végétales (strate herbacée, arbustive, arborescente, où domine la strate arborée notamment composé d'aulnes, de saules, de peupliers, etc.), riveraines et en relation avec un cours d'eau, une zone humide, un marais...

Carte des formations forestières (Source : Profil environnemental de la Corse 2012 - données Inventaire Forestier National, 2000)

Leur composition floristique et leur morphologie sont liées aux inondations plus ou moins fréquentes et/ou à la présence de nappes peu profondes. En bordure de cours d'eau, la forêt alluviale se distingue du boisement de berge, situé à proximité du lit mineur. La ripisylve et le bois mort présent dans les rivières jouent des rôles essentiels dans le fonctionnement naturel de ces hydrosystèmes.

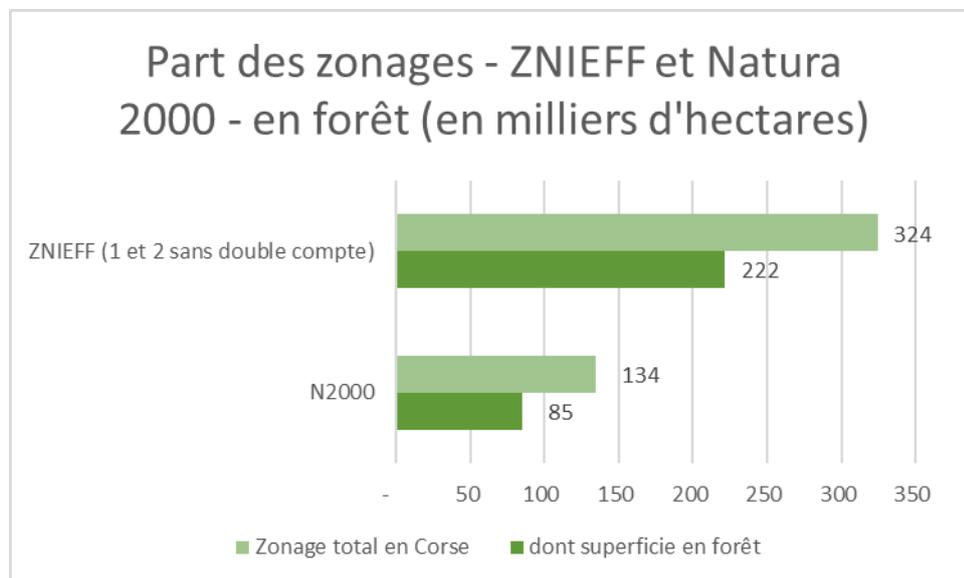
La majorité des cours d'eau (Golo, Tavignano, Travo, etc. et leurs affluents) et zones humides de Corse (étang de Biguglia, canaux de Casinca, etc.) sont caractérisés par ces boisements qui leur sont liés.

Par ailleurs, la forêt corse accueille de vieux peuplements forestiers (c'est-à-dire de peuplements très âgés). Une vieille forêt est une forêt mature, comprenant des arbres âgés et un volume de bois mort plus ou moins élevé. Les micro-habitats qui portent les espèces les plus exigeantes caractérisant les vieilles forêts se développent sur des arbres à partir de 150 à 250 ans.



### Des forêts préservées mais fragiles

Etant donné la prédominance des milieux forestiers en Corse, les forêts représentent 70 % des ZNIEFF et 63 % des zones Natura 2000 sont situées en forêt, ratio plus élevé qu'à l'échelle européenne<sup>48</sup>.



Les forêts, lorsqu'elles sont gérées durablement, constituent un réservoir de biodiversité (faune & flore) mais également une source d'influence sur l'ensemble des autres milieux et de leur biodiversité<sup>49</sup> : des espèces se déplacent et requièrent des espaces forestiers à certains moments (recherche de quiétude, nourriture, reproduction...) aussi la forêt est l'un des maillons d'une biodiversité fonctionnelle.

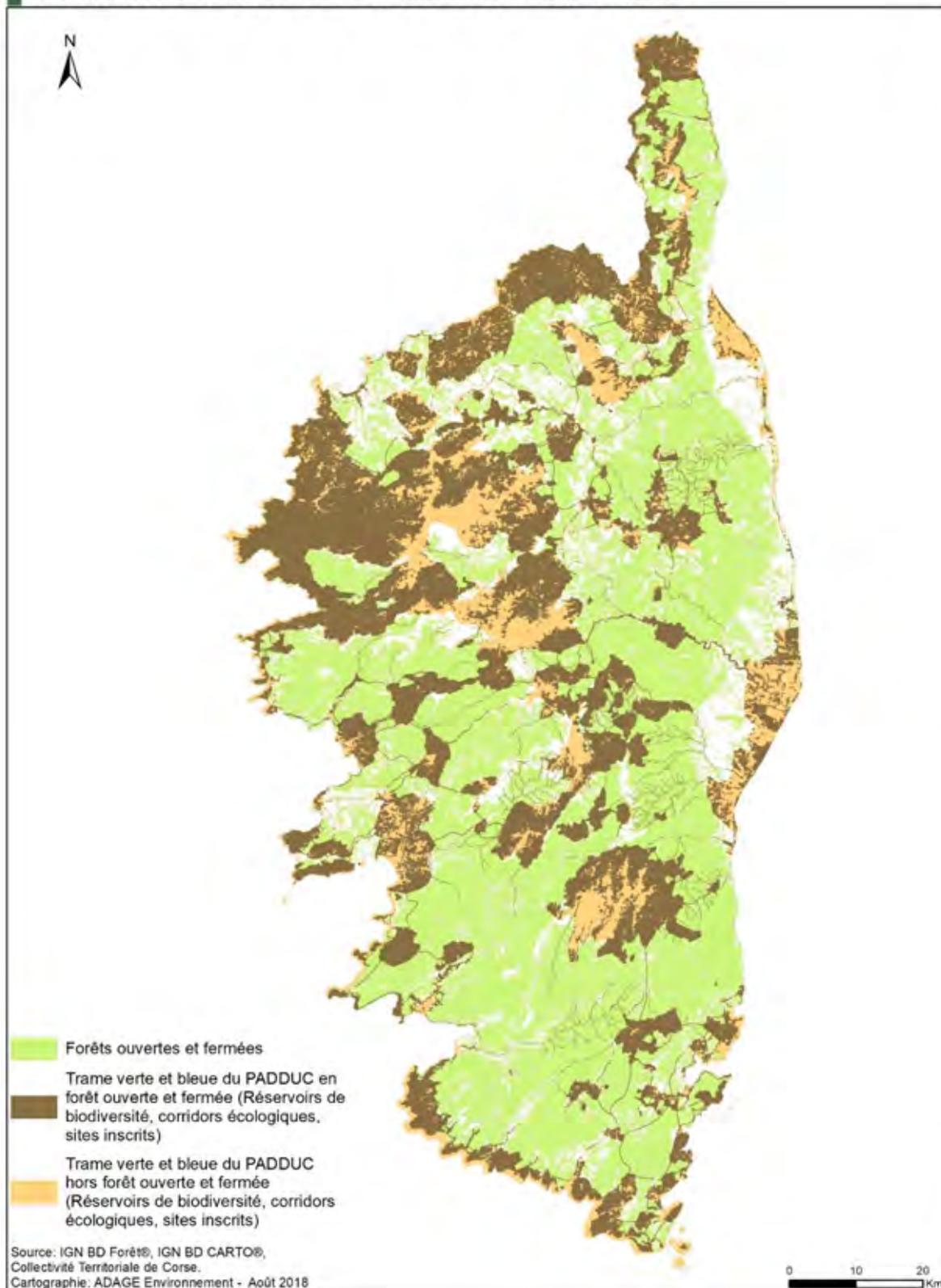
Aussi les forêts sont une composante essentielle de la trame verte et bleue corse.

Comme évoqué dans le chapitre précédent, la surface forestière a augmenté alors que celle du maquis diminuait dans les mêmes proportions (10-11 000 ha 1990-2012).

<sup>48</sup> 230 types d'habitats naturels et près de 1.200 espèces animales et végétales reconnus pour leur importance paneuropéenne, de même qu'environ 200 espèces d'oiseaux bénéficient de cette protection « Natura 2000 ». Au total, à l'échelle européenne, 46% du réseau Natura 2000 est constitué de forêts... (Extrait du journal de l'environnement, Natura 2000 : les Etats s'en balacent, 22/02/2017)

<sup>49</sup> <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/thematiques/biodiversite-foret>

## la trame verte et bleue du PADDUC

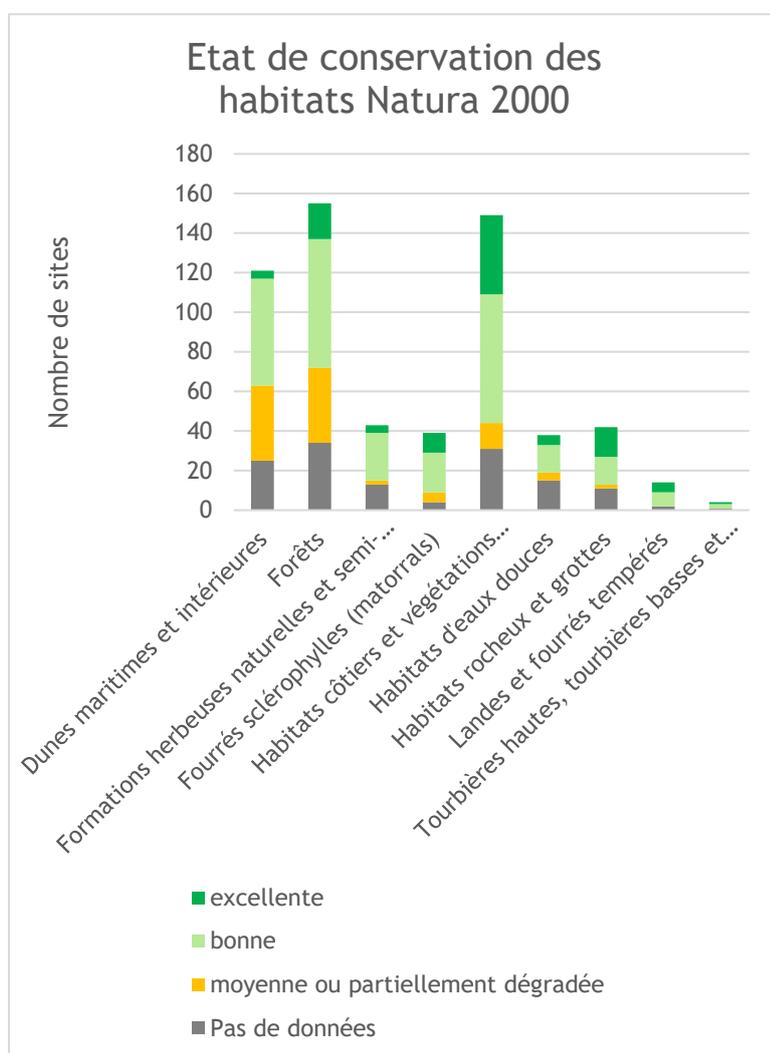


Au-delà de ces continuités entre massifs forestiers, le maintien des continuités au sein des massifs est également un enjeu important de conservation du patrimoine naturel forestier, entre vieux et très vieux bois, cours d'eau et zones humides forestiers ... : en effet dans ces milieux, la composante temporelle des continuités est particulièrement exigeante avec la composante spatiale.

- Ainsi la conservation d'une trame de vieux arbres sénescents et à cavité et d'un réseau de bois morts debout et au sol est une des composantes à organiser dans l'espace et dans le temps. Ce sont des éléments fins des habitats naturels forestiers dont dépendent des espèces d'insectes, des oiseaux et chauves-souris cavicoles ou autres petits vertébrés. En Corse, ce volume de bois mort et chablis représente environ 5,9 m<sup>3</sup>/ha sur pied et 13,3 m<sup>3</sup>/ha au sol<sup>50</sup> soit moins que les moyennes nationales (respectivement 6,4 et 16,8<sup>51</sup>) ce qui peut sembler surprenant étant donné la faible exploitation de la forêt corse.
- Les milieux intraforestiers humides sont toujours des éléments clés de l'écologie d'un grand nombre d'espèce forestières. Beaucoup de ces espèces ont une phase de reproduction ou de nourrissage aquatique (amphibiens, odonates...) et une phase de vie terrestre, souvent loin de l'eau. Ces milieux ont leur écologie propre avec des espèces spécialisées et rares. A la spécificité de ces milieux remarquables, s'ajoute leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers, qui peut s'exprimer par une forte contribution à la trame verte et bleue (espèces aquatiques et terrestres dépendantes des mosaïques de milieux humides et de milieux forestiers plus ou moins secs).

Plus de 50% des habitats forestiers d'intérêt communautaire intégrés au réseau Natura 2000 sont dans un état de conservation excellent ou bon, mais 25% sont en état de conservation moyenne ou partiellement dégradée<sup>52</sup>.

Les habitats à pin laricio de Corse (9530-2 - Pinèdes (sub) méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp. *laricio* var. *corsicana*) ont été évaluées avec un statut quasi-menacé (NT) par le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), du fait de leur confrontation à un risque très élevé de grands incendies<sup>53</sup>.



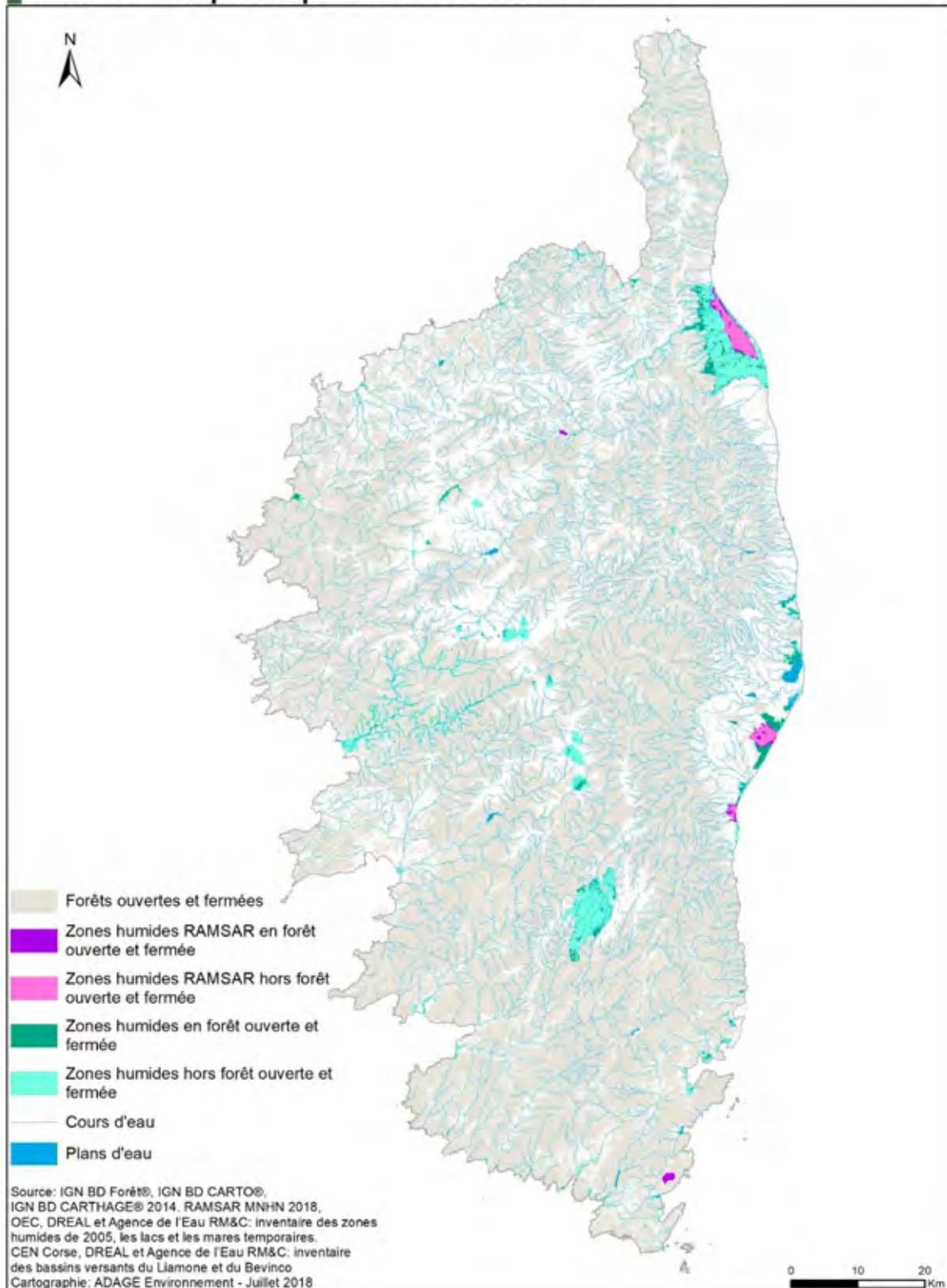
<sup>50</sup> Source : Inventaire forestier national - IFN - période 2008-2014

<sup>51</sup> Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines -2015 (MAAF)

<sup>52</sup> Source : base de données Natura 2000 INPN 2017 ; 22% des habitats forestiers Natura 2000 par ailleurs n'ont pas été évalués

<sup>53</sup> La liste rouge des écosystèmes en France - Les forêts méditerranéennes de France métropolitaine - 2018 - UICN et MNHN

## Milieux aquatiques et humides



Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers en particulier sont : les incendies, la surexploitation et l'exploitation des vieux peuplements, le fouissage par les porcs. Les espèces exotiques envahissantes (arrivées via notamment le commerce de plantes) également, déjà présentes et dont le nombre pourrait s'accroître avec le réchauffement climatique.

- Plusieurs espèces d'insectes sont déjà arrivées sur l'île, et d'autres sont à ses portes<sup>54</sup> : le cynips du châtaignier (entraîne une baisse du rendement en châtaignes de 50% à 80%, et contribue à l'affaiblissement des arbres attaqués) ; la cochenille *Matsucoccus feytaudi*, cause première du dé-périssement du Pin maritime ; le Charançon rouge qui s'attaque aux palmiers.
- La bactérie *Xylella fastidiosa* responsable du dépérissement d'une soixantaine d'espèces végétales, cultivées comme l'olivier, la vigne, les agrumes, l'amandier, le laurier-rose... et sauvages telles que le chêne, le frêne, l'aulne, le genêt... Depuis décembre 2017, la Corse est entièrement en zone infectée au regard de *Xylella fastidiosa*. Plusieurs centaines de foyers révélant la sous-espèce *multiplies* ont été identifiés, en milieu naturel et péri-urbain, essentiellement en Corse-du-Sud. À la différence de la situation italienne qui présente une autre sous-espèce de bactérie, les productions agricoles ne sont pas touchées par la maladie. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination, c'est pourquoi des mesures de restriction à la circulation ont été prises très tôt (source : DRAAF).
- Dans la région méditerranéenne, les forêts le long des cours d'eau (ripisylves) sont sujettes aux invasions de Faux indigo, de Balsamine de l'Himalaya, de Renouée du Japon, d'Arbre aux papillons<sup>55</sup>. On trouve également en Corse l'ailante glanduleux, le raisin d'Amérique...(source : ONF)
- L'impact des accidents climatiques est d'autant plus grave quand il y a des pathogènes et/ou ravageurs prêts à profiter de l'affaiblissement des arbres. Par ailleurs les organismes émergents apparaissent à la faveur du changement climatique<sup>56</sup>.

Une partie très significative de la forêt est parcourue par les animaux, d'élevage en majorité, mais aussi sangliers et cerfs. Une grande partie des forêts communales est gérée comme du foncier agricole ou pastoral, autrement dit comme réserve de foncier pour d'autres projets<sup>57</sup>.

Le pastoralisme a plutôt un impact positif sur la biodiversité<sup>58</sup> dans la mesure où il contribue au maintien d'une mosaïque d'espaces ouverts au sein des espaces à dominante forestière ou de maquis, ce qui favorise la richesse floristique et en insectes, et constitue des habitats favorables à l'alimentation de la petite faune terrestre et de l'avifaune. Il participe par ailleurs à la protection contre les incendies, en empêchant les successions végétales naturelles vers le maquis, hautement inflammable, et la forêt.

En revanche, la divagation animale non gérée, notamment dans le cas de l'élevage porcin qui est en nette augmentation en Corse du Sud et le cas de l'élevage bovin en Haute-Corse, a un impact significatif sur les espaces naturels et forestiers. Parmi les effets notables, on mentionnera la destruction des stations botaniques remarquables, notamment au sein ou à proximité des mares temporaires, comme celle de Musella, une des plus remarquables de Corse, des pozzines en altitude et des châtaigneraies traditionnelles.

### Une partie des espèces forestières menacées sur le continent, pas d'information en Corse

En France métropolitaine, la biodiversité en forêt, souvent mieux préservée que dans d'autres écosystèmes, se dégrade pourtant : -3% pour l'indice d'abondance des oiseaux communs spécialistes des milieux forestiers ces 30 dernières années<sup>59</sup> ; -28% en Région Provence Alpes côte d'azur (2003-2013). Les oiseaux et en particulier les oiseaux spécialistes de certains milieux sont de bons indicateurs de l'état de la biodiversité du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires. Mais cet indicateur n'est pas calculé en Corse.

---

<sup>54</sup> Source : Office de l'environnement de Corse

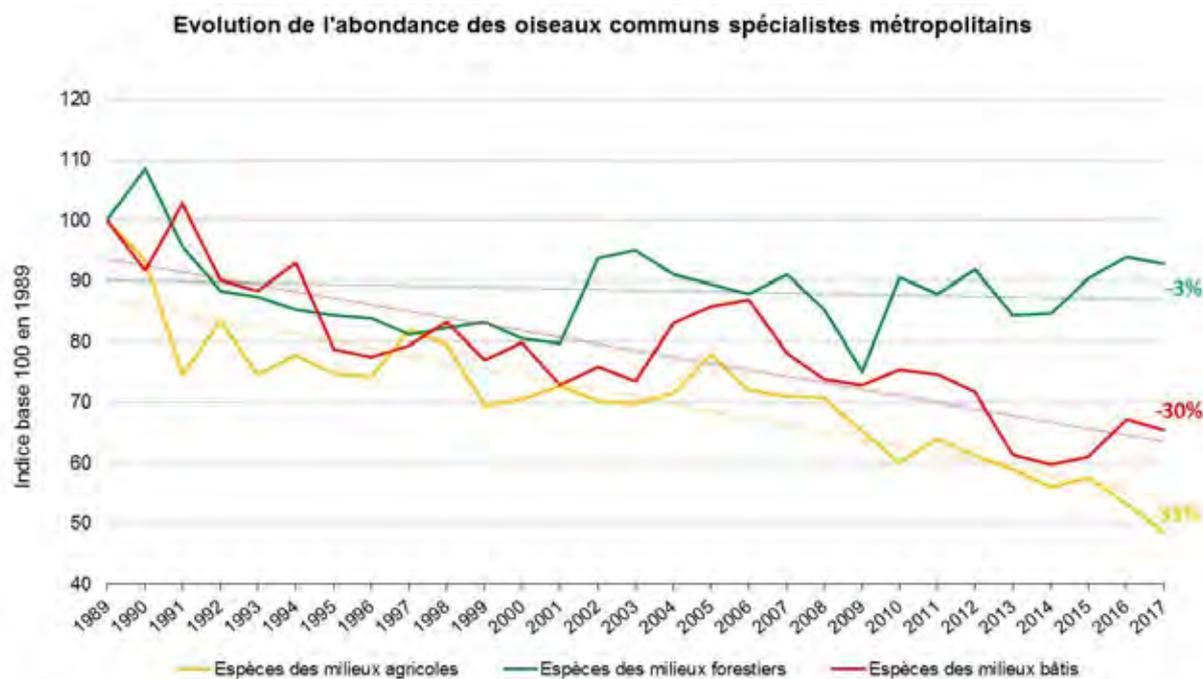
<sup>55</sup> Source : Conservatoire national botanique de Corse

<sup>56</sup> Source : Le suivi de la santé des forêts et de leurs ravageurs dans le changement climatique, DSF 2016 (dans le cadre du colloque « La forêt corse face au changement climatique » 2016)

<sup>57</sup> Source : bilan du PPRDF

<sup>58</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

<sup>59</sup> Source : MNHN - CESCO (Muséum national d'histoire naturelle, Centre d'Ecologie et de Sciences de la Conservation);



Source : Vigie Nature, CESCO (MNHN) - UMS Patrim. 2018

A l'échelle nationale, le nombre et le taux d'espèces forestières<sup>60</sup> menacées varient selon les groupes taxinomiques évalués : 20 espèces pour les oiseaux (soit 17 % des espèces d'oiseaux présentes en forêt), 5 espèces pour les mammifères (soit 7 %), 2 espèces pour les reptiles et amphibiens (soit 8 %), 6 espèces pour les papillons de jour et crustacés d'eau douce (soit 12 %).

En région Corse, plusieurs espèces emblématiques, forestières ou dépendantes pour une partie de leur cycle de vie de la forêt, sont menacées. Sur les 17 plans nationaux d'action<sup>61</sup> qui sont mis en œuvre pour la protection d'espèces en Corse, plusieurs concernent des espèces qui vivent ou séjournent en forêt : la sittelle corse, les chiroptères (certaines espèces sont forestières), le milan royal.

- La Sittelle corse, seule espèce d'oiseau endémique de France métropolitaine et par conséquent espèce la plus emblématique de Corse, est strictement inféodée aux forêts âgées de pins Laricio en montagne. Cette espèce, dont les effectifs s'élèvent à moins de 2000 individus est aujourd'hui menacée par la perte et la fragmentation de son habitat spécifique par les feux et la production de bois, qui ne représente aujourd'hui plus que 2,4% de la surface de l'île. Les Zones de Protections Spéciales (Natura 2000) du territoire couvrent une bonne partie des populations de la sittelle.
- Les chauves-souris sont un groupe biologique important pour la Corse qui accueille 21 espèces, dont trois sont classées menacées sur la liste rouge française UICN, le Minoptère de Schreibers, le Murin de Capaccini et le Murin du Maghreb. En Corse, certaines espèces sont presque exclusivement forestières (grande noctule, noctule de Leisler, murin de Natterer, murin de Beistein, murin à moustaches, barbastelle et les oreillards) mais la plupart des chauves-souris se rendent plus ou moins dans la forêt pour s'y nourrir.
- Le milan royal n'est pas une espèce forestière mais peut nicher en forêt, sa population est en déclin.

D'autres espèces forestières, bien que ne faisant pas l'objet d'un PNA, font l'objet d'attentions

- L'Autour des palombes cyrno-sarde, est inféodé aux vieilles futaies de Pin Laricio ou de chêne vert (essentiellement entre 250 et 1 350 m d'altitude). Il est très sensible au risque d'incendie. La population

<sup>60</sup> Espèces présentes en forêts, qu'elles soient strictement forestières ou non ; source : indicateurs de gestion durable 2016, MAAF ; Source données : MNHN et UICN ; Les données manquent pour les insectes, les champignons, les bryophytes ou encore les lichens

<sup>61</sup> Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

en Corse est stable. Cependant, compte tenu de son intérêt au niveau européen, il fait l'objet d'un projet de plan de restauration régional de la part du Parc naturel régional de Corse<sup>62</sup>.

- Le cerf de Corse, sous espèces de cerf élaphe, est endémique à la Corse et la Sardaigne. Présent dans la quasi-totalité de l'île jusqu'au 19ème siècle, la population régresse progressivement victime de la réduction de son habitat et de la chasse intensive. Vers la fin des années 1960, les derniers cerfs seront aperçus dans la forêt de Pinia. Suite à un programme de réintroduction du PNRC initié en 1983 et toujours en vigueur, la population sauvage actuelle dépasse le millier d'individus et s'accroît.
- Le mouflon de Corse, espèce emblématique de la montagne Corse, a une population estimée à un millier d'individus environ (contre 2 000 au XIXème siècle). Le mouflon n'est pas strictement une espèce forestière mais les forêts d'altitude (de pins laricio) lui servent d'abri en période hivernale notamment. S'il n'est plus chassable depuis 1955, il resterait victime de braconnage, mais les causes de régression de sa population restent mal connues. Les réserves de chasse et les opérations de lâcher contribuent à sa préservation.

Enfin, une partie des espèces recensées comme menacées<sup>63</sup> dans les listes rouges régionales se situent en forêt.

	Nombre d'espèces menacées en Corse	dont espèces en forêt <sup>64</sup>
Flore vernaculaire	156	18
Oiseaux nicheurs	30	3
Reptiles	1	1
Amphibiens	0	0
Chiroptères	7	7
Odonates	6	1

### Le changement climatique impactera la forêt et les activités économiques qui lui sont liées

Le changement climatique, quelle que soit son évolution et sa vitesse d'évolution aura des impacts, encore difficile à quantifier, sur la quasi-totalité des domaines d'activités, en particulier la sylviculture<sup>65</sup> : selon l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), au regard des effets attendus du changement climatique, la productivité des espaces forestiers pourrait être impactée de façon significative.

- À court-moyen terme (2030 & 2050), on peut envisager un impact positif avec une évolution graduelle de la production de bois et des gains potentiellement significatifs du fait de l'augmentation des températures et de la diminution du nombre de jours de gel.
- Néanmoins cette hypothèse est contrebalancée par d'autres publications : Les conséquences de la croissance accélérée sont encore mal appréhendées mais les experts évoquent un accroissement de la sensibilité des arbres aux contraintes du milieu et une dégradation des propriétés technologiques du bois (exemple : le Chêne merrain destiné à la fabrication des tonneaux en Bourgogne et qui doit croître lentement).
- À plus long terme, en raison des élévations de températures trop importantes, de l'accroissement du stress hydrique et des événements extrêmes, d'une amplification de l'impact des ravageurs et parasites, la productivité moyenne des forêts devrait diminuer.
- Enfin, selon les facultés d'adaptation des espèces d'arbres, le changement climatique pourrait entraîner une nouvelle répartition des espèces : davantage d'espèces méditerranéennes et une régression des espèces du groupe continental actuelles. La productivité des espèces méridionales étant plus faible, cela aurait de fortes conséquences sur la production de bois.

<sup>62</sup> Extrait évaluation environnementale PADDUC

<sup>63</sup> Somme des espèces dites « En danger », « critique » et « vulnérable »

<sup>64</sup> Chiffres calculés par notre équipe

<sup>65</sup> Extraits du SRCAE Franche-Comté et de : Changement climatique en Bourgogne : analyse des impacts et des pistes d'adaptation (mémoire de fin d'étude d'Anne-Cerise Tissot, AgriParisTech & Alterre Bourgogne, 2011)

En Corse, la pluviométrie insuffisante et irrégulière et les épisodes venteux plus fréquents et plus intenses en période de sécheresse augmentent les risques incendie et conduisent à une forte dégradation, stérilisation et érosion des sols dans les pentes.<sup>66</sup>

Tableau extrait de « Le changement climatique et la forêt : une réalité »<sup>67</sup>

Le tableau ci-après est un essai de résumé de la réaction supposée des principales essences forestières au changement climatique.

Essences	Évolution	
	d'ici 2100	Remarques
Chêne pédonculé	↘	À besoin de beaucoup d'eau. À recentrer sur stations de vallées
Hêtre	↘	À besoin de beaucoup d'eau. À recentrer en montagne sur l'ubac, à réduire en plaine sur sol superficiel
Frêne, peupliers, aulnes	↘	À limiter aux vallées, à proscrire des plateaux
Épicéa commun, sapin pectiné	↘	À recentrer en moyenne montagne
Grandis (Sitka ?)	↘	À éliminer progressivement si la pluviométrie est inférieure à 1 000 mm car très sensible à la sécheresse
Douglas	↘	Attention en plaine si la pluviométrie est inférieure à 800 mm. D'importants dépérissements sont signalés dans le sud du Massif central. Attention au choix des provenances
Chêne sessile	↘	À éviter sur sol filtrant. Devrait mieux résister que le pédonculé au changement climatique
Mélèze	↘	Demande au minimum 800 mm/an. Craint les étés secs. Attention au choix des provenances
Pin sylvestre	↘	Attention au choix des provenances. Va régresser dans le sud de la France
Pin maritime	↘	Provenances aquitaines à tester au nord
Pin laricio	↘	Demande au minimum 700 mm/an de pluviosité
Pin d'Alep	↘	Progression spontanée
Sapin de Nordmann, cèdre de l'Atlas, robinier, tilleuls ?	↘	Écologie, provenances et sylviculture à préciser
Eucalyptus ?		

Selon une étude récente<sup>68</sup>, le réchauffement climatique demeure l'une des menaces les plus importantes pour toutes les forêts des 27 pays méditerranéens dont la France. Lorsque les arbres tentent de résister aux sécheresses, ils se vident de leur stock de carbone et produisent moins de glucides et de résines essentiels à leur santé. Un phénomène à l'origine du dépérissement des chênes, pins, épicéas et hêtres.

<sup>66</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

<sup>67</sup> N° 509 - DÉCEMBRE 2007 - PAGE 17 - Forêts de France

<sup>68</sup> Source : Etat des forêts méditerranéennes 2018 - rapport ONU-FAO-Plan Bleu-Plan d'action méditerranéen



Une infime partie de la forêt (0,03%) est gérée par le conservatoire des espaces naturels-CEN (ces quelques 160 ha représentent cependant presque 60% des espaces gérés par le CEN). Un peu plus de 2% a été acquis par le conservatoire du littoral (ces 14 000 ha représentent 70% des espaces acquis par le conservatoire). Enfin une partie de ces forêts est intégrée aux espaces naturels sensibles des départements.

43 % des forêts sont comprises dans l'aire du parc naturel. Si le statut de PNR ne vaut pas protection stricte des espaces naturels présents, son objet est bien de protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel.

De façon plus anecdotique, l'inventaire et la labellisation des arbres remarquables en Corse peut concourir à leur protection.

### **Les acteurs de la forêt disposent d'outils pour la mise en place d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, peu utilisés en Corse**

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités intègre les enjeux de biodiversité<sup>72</sup>. Elle se fait en cohérence et en intégration des différentes politiques de l'État et de l'Europe (Natura 2000, régimes de protections réglementaires du code de l'environnement, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotopes ...). Cette intégration multifonctionnelle se fait aussi bien dans les documents cadres, les plans de gestion, que dans les actions quotidiennes.

Pour la gestion des forêts privées, le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) doit être décliné localement dans les documents de gestion : plans simples de gestion (PSG, pour les forêts de plus de 25 ha), règlements types de gestion (RTG) ou code de bonnes pratiques forestières (CBPS). En Corse en raison notamment des contraintes foncières seulement 8% des forêts privées de plus de 25 hectares (~48 000 hectares) sont gérées conformément à un Plan Simple de Gestion (PSG). Pour les propriétés forestières inférieures à 25 hectares on compte actuellement plus de 1000 hectares gérés conformément à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles<sup>73</sup>.

Une annexe verte du SRGS sur Natura 2000 énonce les règles de gestion qui ont pour objectif d'éviter toute atteinte significative à l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, lorsqu'ils sont présents dans une forêt concernée par un site Natura 2000 et qu'ils ont été répertoriés dans le document d'objectifs. Lorsqu'un propriétaire est concerné par une zone Natura 2000, il peut demander l'agrément de son PSG au titre de l'article L122-7 du Code Forestier et si celui-ci est conforme à l'annexe verte du SRGS alors les coupes et les travaux prévus dans le PSG sont dispensés d'autorisation de coupes complémentaires.

Des démarches volontaires permettent par ailleurs des approches territoriales et concertées du développement durable et de la gestion multifonctionnelle des forêts. Elles peuvent être l'occasion de discuter avec les acteurs concernés des multiples usages de la forêt et notamment de la conciliation des objectifs de production avec des enjeux de préservation de la biodiversité

- 1 charte forestière ont été adoptée - charte de Fium'Orbu : Outils d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux elles permettant d'insérer davantage les forêts dans leur environnement social et déclinant ainsi le rôle multifonctionnel de la forêt.
- Deux plans de développement de massif de forêts privées (PDM) concernant le même massif du Taravo visent à sensibiliser et mobiliser les propriétaires privés à la gestion forestière durable, dans les massifs jusqu'alors insuffisamment touchés par le développement forestier et exploités.
- Après 15 ans d'existence, les plans de développement de massif trouvent aujourd'hui un prolongement naturel avec les groupements d'intérêt économique et écologique forestiers (GIEEF), nouveaux outils de gestion forestière collective à l'échelle du massif, instaurés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014 : ces démarches ne sont pas mises en œuvre à ce jour en Corse en raison des contraintes foncières de l'île et de l'état de la filière forêt-bois

Enfin, environ 56 000 ha de forêts pour l'essentiel publiques sont certifiés PEFC<sup>74</sup> garantissant le respect d'un cahier des charges de la gestion durable de la forêt. Aucune forêt corse n'est couverte

<sup>72</sup> Instruction INS-09-T-71 du 29 octobre 2009 visant à conserver la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques

<sup>73</sup> Source : CRPF

<sup>74</sup> Programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes). Ce système international de certification de la filière bois-forêt permet d'assurer au consommateur que le bois

par la certification internationale FSC (Forest Stewardship Council), plus exigeante en termes de gestion durable de la forêt (ratio moyen de 0,2% en France)<sup>75</sup>.

La stratégie conjointe de l'État et de la collectivité territoriale de Corse pour la relance de la filière bois prévoit notamment un projet de certification « Bois de Corse » (en cours et portée par l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse -ODARC).

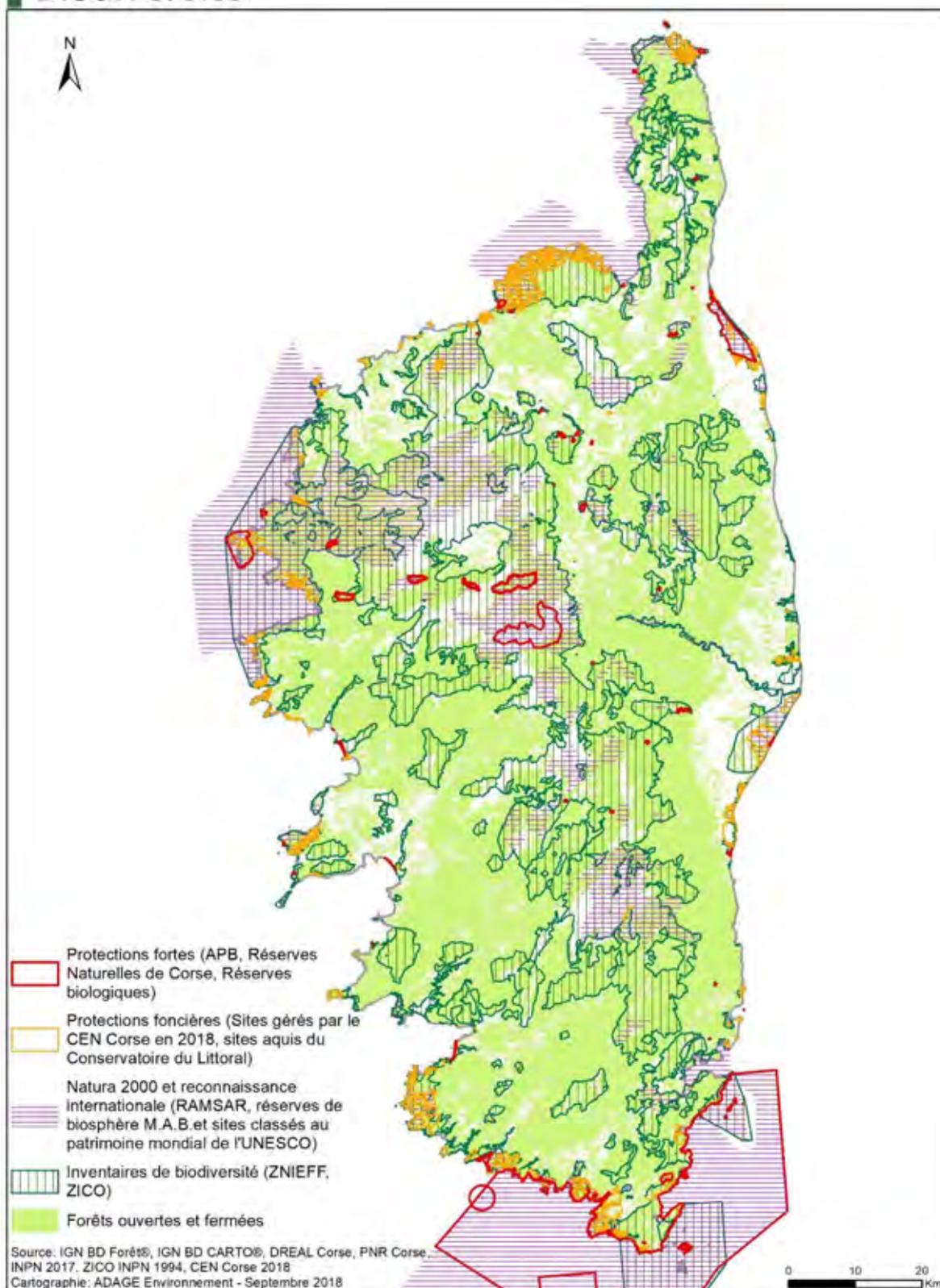
A noter enfin qu'une étude a été réalisée par le CRPF de Corse sur l'Indice de Biodiversité Potentielle à l'échelle du massif du Taravo. Cette étude de prise en compte de la biodiversité associée à un Plan de Développement de Massif s'est basée sur une méthodologie reproductible sur d'autres massifs forestiers. Elle a conduit à la production d'un guide, regroupant des fiches actions de prise en compte de la biodiversité dans la gestion des différents types de peuplement du massif, au service des propriétaires forestiers mais également des techniciens et des professionnels locaux.

---

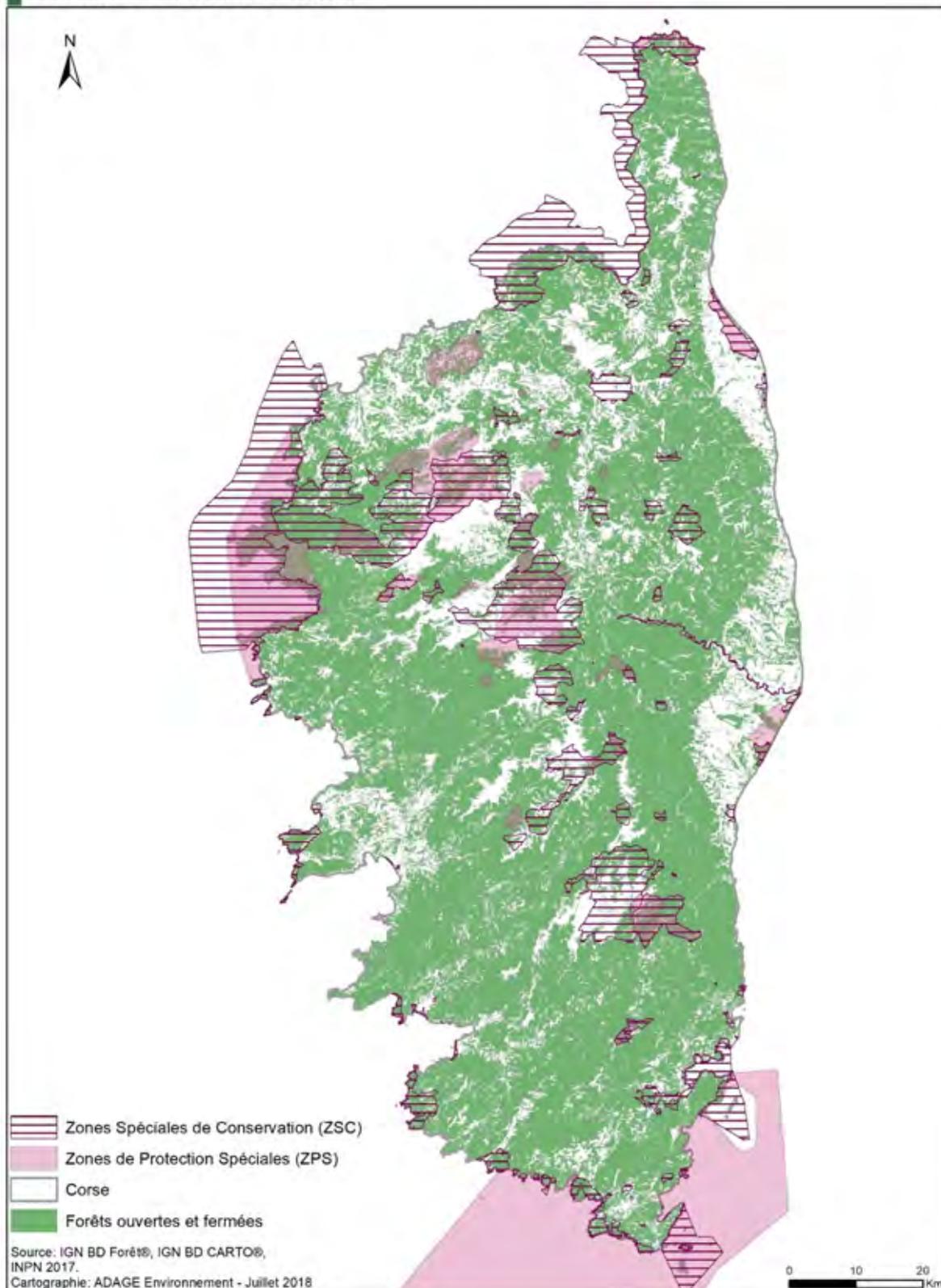
qu'il achète provient d'une forêt gérée durablement. Tous les maillons de la filière (du producteur à l'utilisateur) doivent se conformer à des cahiers des charges spécifiques. Le respect de ces engagements sont régulièrement contrôlés par des organismes indépendants. Données : site PEFC-Corse

<sup>75</sup> Source : site du WWF, donnée 2017

## Biodiversité



## Sites Natura 2000



## 4.5. RESSOURCES EN EAU

Sources et extraits : Evaluation environnementale du PDR 2014-2020, Evaluation environnementale et diagnostic du PADDUC, profil environnement régional 2012

### 4.5.1. Les ressources en eau en Corse

#### Un important réseau hydrographique très dépendant du régime pluviométrique

Le réseau hydrographique corse est dense<sup>76</sup>. Il est constitué des cours d'eau, des nappes d'eau souterraines, des zones humides, des lacs, des étangs, des retenues d'eau et des eaux littorales. Les cours d'eau les plus importants sont le Golo et le Tavignanu pour la côte orientale, le Taravo et le Rizzanese sur le versant Ouest.

Le climat méditerranéen soumet l'île à une pluviométrie irrégulière, avec des précipitations fortes au printemps et à l'automne et une période sèche en été.

Les fleuves ayant leur source dans la chaîne montagneuse ont un régime très irrégulier (avec parfois des crues torrentielles). En dehors d'eux, le réseau hydrographique de l'île est constitué de petits torrents côtiers à forte déclivité. De régime pluvial, ils n'atteignent pas tous la mer, se jetant parfois dans des marais ou des lagunes en arrière de flèches sableuses.

#### Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties, des tensions qui devraient s'accroître avec les impacts du changement climatique

La Corse bénéficie d'une ressource en eau abondante mais inégalement répartie à la fois dans l'espace (morphologie de l'île) et dans le temps (variations interannuelles et inter-saisonnières). Certaines régions comme le Cap-Corse, la Balagne, le Sud Est, et les communes rurales de l'intérieur connaissent encore des difficultés d'approvisionnement<sup>77</sup>.

Les prélèvements annuels actuels d'environ 100 millions de m<sup>3</sup>, se répartissent entre l'alimentation en eau potable (46 %) et l'utilisation d'eau brute (54 %) notamment pour l'agriculture. Cette dernière consomme environ 67 % des eaux superficielles prélevées.

Les pressions liées à ces deux usages sont importantes et concurrencent fortement les besoins des milieux aquatiques. Par ailleurs, la pression liée à la production d'hydroélectricité a aussi des incidences sur les milieux aquatiques, notamment la modification du régime hydrologique naturel, la modification du transport solide et la rupture de la continuité écologique pour les espèces aquatiques.

Les études scientifiques sur les impacts du changement climatique annoncent des augmentations de température et d'évapotranspiration qui induiraient une nette tendance à l'assèchement des sols et à la diminution des débits d'étiage, à l'horizon 2050. Les observations de ces dernières années confortent cette alerte. De telles évolutions pourraient hypothéquer l'alimentation en eau de certaines microrégions où les ressources actuelles sont déjà déficitaires<sup>78</sup>.

#### Des eaux souterraines en bon état chimique et quantitatif, des objectifs de bon état atteints

La Directive cadre sur l'eau impose aux états membres de l'Union européenne, de mettre en œuvre les mesures pour que les masses d'eau superficielles et souterraines atteignent le « bon état ».

- Pour les masses d'eau superficielles, le bon état recouvre l'état écologique (physico-chimique et biologique) et l'état chimique.
- Les masses d'eau souterraines sont concernées par le bon état chimique (tributaire de la présence de nitrates, pesticides, substances dangereuses) et le bon état quantitatif, c'est-à-dire un équilibre entre les prélèvements et la recharge des nappes.

Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) fixe les échéances d'atteinte du bon état des masses d'eau - 2015, 2012 ou 2027 - en fonction de leur état, de la capacité technique et économique à diminuer les pressions et de l'inertie des milieux.

<sup>76</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PDR

<sup>77</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

<sup>78</sup> Extrait du SDAGE Corse 2016-2021

Les eaux souterraines du bassin Corse sont d'une manière générale, peu soumises à des pressions de pollution. Par contre, la pression de prélèvement est importante.

Toutes les masses d'eau souterraine sont en bon état chimique et quantitatif en 2015<sup>79</sup>, à l'exception de la masse d'eau des alluvions de la plaine de la Marana-Casinca pour laquelle le bon état quantitatif doit être atteint en 2021. Pour les autres masses d'eau l'objectif de bon état relève de la non-dégradation.

Ces eaux souterraines couvrent environ 30 % des prélèvements globaux en eau et permettent de satisfaire 45 % de l'eau potable consommée chaque année dans le bassin Corse. Elles ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes. Suivant le niveau de la ligne d'eau, et les saisons, la nappe alimente le cours d'eau ou est alimentée par celui-ci notamment lors des inondations<sup>80</sup>.

### Des eaux superficielles globalement en bon état mais des objectifs parfois reportés jusqu'en 2027

87% des masses d'eau superficielles ont atteint le bon état écologique en 2015. Pour 31 masses d'eau les objectifs de bon état sont reportés en 2021 ou 2027 (6 reportées en 2027 : l'Arbitrone, les quatre lagunes et le barrage de Codole).

97% ont atteint le bon état chimique en 2015.

Les principales causes de dégradation des cours d'eau sont liées à leur morphologie et à la présence de pesticides et d'excès de matières azotées et phosphorées.

- Les pollutions d'origine urbaine sont l'une des causes principales de dégradation des milieux. Elles sont étroitement liées à l'organisation de l'espace insulaire, avec ses deux pôles urbains (Ajaccio et Bastia) et à l'activité touristique.
- Certains cours d'eau du bassin de Corse peuvent être touchés par une dégradation de leur état physique, notamment liée à la présence d'ouvrages de production d'hydroélectricité : impacts sur les écoulements, les continuités écologiques et les transits sédimentaires.
- Dans les zones urbaines aval, ce sont l'artificialisation, l'aménagement et la banalisation des lits et des berges des rivières qui constituent les principales menaces, ainsi que de défaut d'entretien<sup>81</sup>.

#### OBJECTIF D'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

Echéances d'atteinte du bon état écologique

2015 2021 2027



### Une eau potable distribuée globalement de qualité, une qualité bactériologique à améliorer parfois, de nombreux réseaux d'adduction vétustes

En matière de qualité sanitaire de l'eau potable, compte tenu de la faible pression anthropique, il n'est pas constaté de problèmes significatifs liés à la présence de nitrates, phosphates ou pesticides. A contrario, les efforts se concentrent sur l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau. En 2016, 87% de la population bénéficie d'une eau de bonne qualité<sup>82</sup> mais il sera difficile pour les petites collectivités restantes de répondre aux exigences sanitaires.

Si 65% des captages sont protégés (ARS 2016) et plus encore en cours de protection, les petites collectivités enregistrent un retard important d'équipement et de mise en conformité des

<sup>79</sup> Source : SDAGE Corse 2016-2021

<sup>80</sup> Extrait du SDAGE Corse 2016-2021

<sup>81</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PDR

<sup>82</sup> Source : bilan de la qualité de l'eau potable - ARS 2016

installations d'assainissement au regard des exigences de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. On ne dispose pas d'un état de lieux complet de l'assainissement des structures touristiques (campings, villages de vacances...) <sup>83</sup>.

Les rendements des réseaux restent à améliorer (lutte contre le piratage et réduction des fuites) <sup>84</sup>.

#### 4.5.2. Les liens entre l'eau, les forêts et la gestion forestière

##### Les forêts jouent un rôle important dans l'approvisionnement en eau et contribuent à préserver sa qualité

Les forêts jouent un rôle important dans l'approvisionnement en eau, lié au processus de rétention-évaporation de l'eau sur les feuilles et de restitution au sol du reste via l'écoulement le long des troncs lors des pluies, ainsi qu'à la capacité des sols forestiers à stocker l'eau et contribuer ainsi à réalimenter les nappes.

Les forêts contribuent également à préserver la qualité de l'eau du fait du pouvoir d'épuration de leurs sols, de la quasi-absence d'utilisation de fertilisants et de phytosanitaires, et de leur rôle en matière de limitation de l'érosion, qui réduit le ruissellement et donc la quantité de matériaux transportés dans les cours d'eau.

Les pratiques de gestion sylvicole qui peuvent altérer la qualité de l'eau en forêt - traitements phytosanitaires, coupes rases, plantations denses de résineux...- ne sont pratiquement pas pratiquées en Corse, où la forêt est l'une des moins exploitées de France.

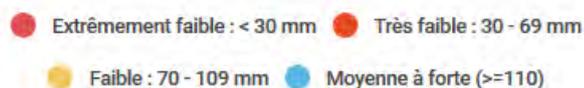
En Corse, les têtes de bassin des principaux cours d'eau et de très nombreuses sources sont situés en forêt, les eaux y sont généralement de bonne qualité.

##### Des forêts sensibles à la sécheresse

Quasiment toutes les forêts sont assises sur des sols avec une réserve utile faible à extrêmement faible <sup>85</sup>, marquant une sensibilité importante dans la perspective des changements climatiques, à croiser avec d'autres facteurs comme la pluviométrie et sa répartition annuelle. (Cf. carte dans le chapitre sol).

##### La filière bois peut impacter la ressource en eau

Comme la plupart des activités industrielles, les industries de transformation du bois, comme les scieries génèrent des polluants, mais elles sont réglementées et équipées pour éviter toute pollution.

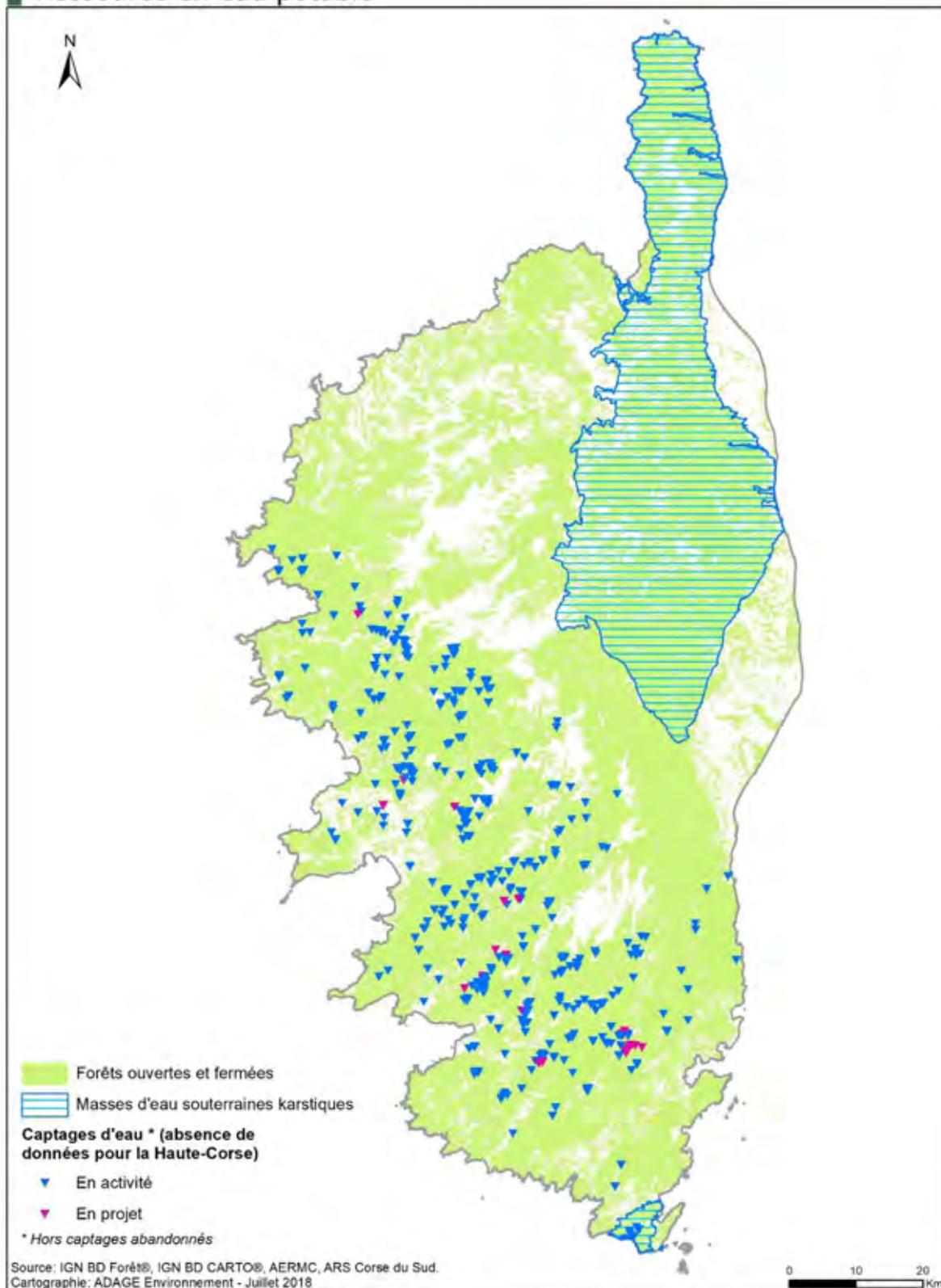


<sup>83</sup> Source : évaluation environnementale du PDR

<sup>84</sup> Source : SDAGE Corse 2016-2021

<sup>85</sup> Source : IFN 2005-2014 Forêt de production hors peupleraie

## Ressource en eau potable



## 4.6. RISQUES NATURELS

Documents exploités : profil environnement régional, site de la DREAL, évaluation environnementale du PADDUC

### 4.6.1. Les risques naturels en Corse

La Corse est principalement concernée par les inondations à caractère torrentiel, les incendies de forêt et les mouvements de terrains. En outre, des risques littoraux d'érosion et de submersion marine sont identifiés sur la plaine orientale et en quelques points en fond de baie du littoral rocheux, notamment sur la façade occidentale.

#### Un risque d'incendies qui couvre l'ensemble du territoire

Toutes les communes corses sont concernées par un risque important d'incendie de forêt et d'autres espaces naturels (voir détail ci-après).

#### Un risque inondation localisé mais notable

De par son climat méditerranéen et ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est soumise, notamment à l'occasion des fortes pluviométries du printemps et de l'automne, à des risques d'inondation notables. Le risque d'inondation figure au premier plan des risques naturels en Corse. Il concerne près de 300 communes<sup>86</sup>.

- A l'occasion des fortes pluviométries saisonnières, les inondations sont souvent localisées mais parfois très intenses. Elles sont dues soit à un ruissellement important, soit à des débordements de cours d'eau (crues torrentielles ou lentes de plaines). Le risque tient à des considérations naturelles notamment le climat, le relief, mais aussi à l'urbanisation et l'artificialisation des terres, aux écluses et barrages qui modifient l'écoulement naturel des rivières et à l'absence de gestion des barrages lors des crues.
- Ce risque est souvent amplifié par la hausse du niveau de la mer due à une dépression, à des vents violents et à une forte mer qui empêche ou ralentit au droit des embouchures le rejet des eaux pluviales par les cours d'eaux littoraux.

#### De nombreux outils mis en place pour prévenir et gérer ce risque majeur

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2016-2021, identifie 3 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) : Grand Bastia, Ajaccio et Marana.

- Chaque TRI doit donner lieu à l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sur la période 2016-2021, élaborée par l'Etat et les collectivités en lien avec les acteurs locaux de la prévention. Ce sont des projets de territoire pour une démarche intégrée et multi-partenaire de gestion des risques d'inondation, qui fixent des objectifs et peuvent être mises en œuvre au travers de Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI). Un premier PAPI a été mis en place en décembre 2011 sur la commune d'Ajaccio.

Des plans de prévention du risque inondation (PPRI) complètent ces dispositifs (dans ou en dehors des TRI), en définissant comment prendre en compte le risque dans l'occupation des sols, notamment pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable voire restaurer des champs d'expansion des crues dans certaines zones.

- Près de 150 communes sont concernées par un PPRI approuvé<sup>87</sup> sur 190 communes concernées par un PPRI prescrit.

En parallèle, un atlas des zones inondables cartographie les communes à enjeu.

Enfin, une cellule de vigilance et d'amélioration du dispositif de prévision des crues est en cours d'élaboration afin d'anticiper les événements et d'informer la population via une carte Vigicrue.

#### Un territoire soumis aux risques de tempête, submersion marine et érosion littorale

La Corse est soumise au risque tempête, lié au passage rapide des basses altitudes du littoral à celles des sommets des crêtes rocheuses qui peut se traduire par l'arrivée de masses d'air chargées

---

<sup>86</sup> Base nationale Georisques

<sup>87</sup> Base nationale Georisque 2017 - pour les risques inondation, ruissellement et coulées de boues, crues à débordement lent, crues torrentielles)

d'humidité apportées par les vents marins qui se heurtent aux reliefs, engendrant d'abondantes précipitations sous forme de pluie et de neige. Côté mer les tempêtes maritimes ont engendré de nombreux naufrages, et des communes en Corse du Sud sont soumises au « Phénomène lié à l'action mécanique des vagues ».

Constitué de plus de 1000 km de côtes, le littoral de la Corse est par endroit soumis à des risques d'érosion littorale et de submersion marine, notamment dans la plaine orientale ou les falaises de Bonifacio. L'aléa submersion marine est un enjeu d'autant plus important en Corse que le réchauffement climatique entraîne une montée du niveau des eaux.

Les études<sup>88</sup> sur l'évolution de la position du trait de côte montrent le caractère non-homogène spatialement et temporellement du phénomène d'érosion. Les causes des changements dans le trait de côte sont à la fois naturelles (courants marins, diminution des apports solides des fleuves, etc.) et anthropiques (aménagement portuaires, enrochements...).

La submersion marine et l'érosion côtière sont abordées dans le cadre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), démarche et outil de gouvernance des territoires littoraux.

### Un territoire fortement soumis au risque de mouvements de terrain

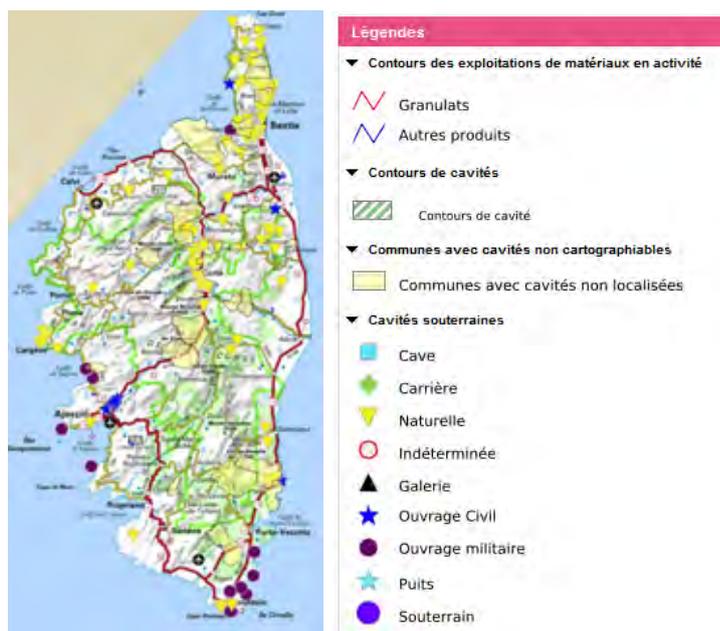
Très montagneuse, la Corse est fortement soumise aux mouvements de terrain, aggravés par l'action de l'eau : chutes de blocs, glissements de terrain et coulées qui - bien que peu fréquentes - peuvent être dévastatrices. Elle est en revanche peu concernée par l'aléa retrait et gonflement des argiles (5% du territoire soumis à un aléa moyen, essentiellement en Haute-Corse).

Ces différents mouvements de terrain pourraient être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

La Corse est également concernée par le risque d'effondrement de cavité souterraines, principalement en Haute-Corse (Cap corse et massifs en altitude) du fait de la composition géologique des sols. Ces cavités peuvent présenter des dangers liés à leur instabilité, à la présence possible de "poches" de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités naturelles.

- Environ 230 cavités connues sur 76 communes, le recensement n'étant pas exhaustif<sup>89</sup>.

Cependant on ne recense pas de forêts (exploitées) au droit de ces zones de risque.



<sup>88</sup> Le BRGM réalise des études régulières sur l'évolution du phénomène afin d'améliorer la connaissance du phénomène d'érosion côtière et d'anticiper les risques qui y sont liés. Cette connaissance est affinée par des relevés annuels grâce à la mise en œuvre par le BRGM, en partenariat avec l'Office Environnemental de la Corse (OEC), le Conseil général de Haute-Corse et la CAPA, d'un réseau de mesures des évolutions du trait de côte.

<sup>89</sup> Source : base de données Gaspar

### Plus à la marge, des risques sismiques et d'avalanche

Les avalanches de haute-montagne se produisent chaque année avec plus ou moins d'intensité suivant les conditions nivologiques de l'hiver ; elles concernent toutes les communes de Corse situées sur des massifs au-dessus de 1 800 m d'altitude. Les avalanches occasionnant des victimes ou des dégâts aux habitations sont peu fréquentes, celles concernant les voies de communication le sont un peu plus.

Les phénomènes sismiques en Corse sont rares (le risque y est classé comme « négligeable mais non nul ») mais pourraient engendrer des phénomènes indirects tel qu'un tsunami.

### Des risques liés à la présence naturelle d'amiante et radon dans les sols

La Corse, du sud notamment, est fortement sujette au risque d'exposition au radon (radioactivité naturelle).

Les roches contenant l'amiante environnementale et soumises à l'érosion naturelle et aux activités humaines, sont susceptibles d'émettre des fibres d'amiante dans l'air. Environ 140 communes de Haute-Corse sont concernées par ce risque. Il n'existe pas d'évaluation du risque lié à l'éventuelle exploitation forestière dans ces zones ni de préconisations spécifiques.

## 4.6.2. Les liens entre risques naturels, les forêts, la gestion forestière

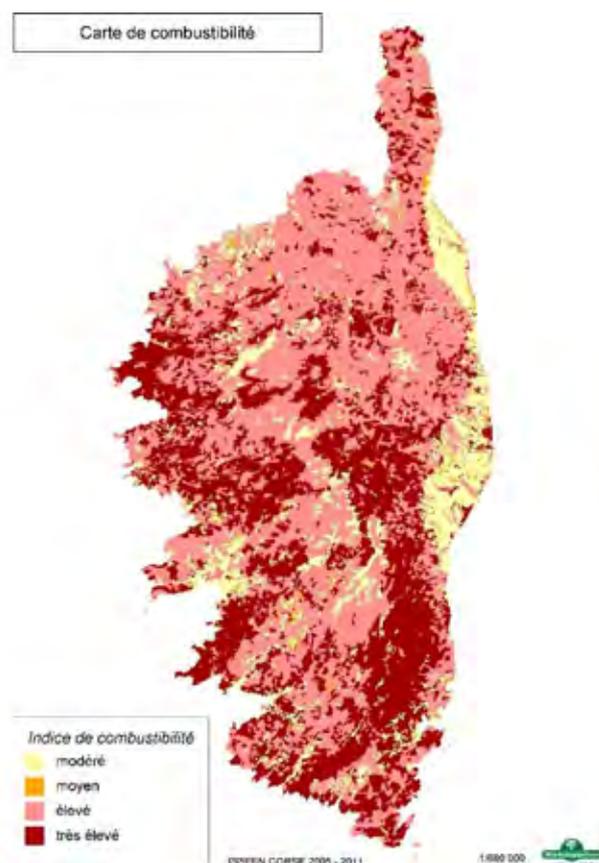
### Un risque d'incendies de forêt important du fait de la récurrence des événements et de la surface incendiée

En Corse, de nombreux facteurs sont propices aux incendies et rendent la lutte délicate : climat méditerranéen venteux, relief accidenté, végétation combustible sur 80% du territoire facilitant la propagation, sous-exploitation agricole du territoire, débroussaillage réglementaire pas toujours appliqué, urbanisation diffuse compliquant les secours, tourisme de pleine nature, desserte non adaptée à la lutte, peu de voies de circulation, faiblesses des ressources en eau dans certaines zones.

La fréquence des incendies, majoritairement d'origine humaine, homogénéise les paysages et perturbe les écosystèmes en dégradant les sols et le couvert végétal, menaçant directement les espèces endémiques telles que la tortue d'Hermann ou la Sittelle Corse. Si, en région méditerranéenne, les forêts de chênes verts et de chênes lièges résistent relativement bien aux incendies, la fréquence des feux a entraîné une dégradation de ces peuplements vers un maquis dominé par l'arbousier et la bruyère arborescente, succédant souvent aux cistaies, très facilement inflammables. Les fortes précipitations sur une partie de forêt incendiée peuvent par ailleurs entraîner des risques de mouvement.

Le nombre d'incendies est en baisse depuis 1993, mais reste supérieur à celui des 13 autres départements continentaux de la zone de défense du sud. Il varie considérablement d'une année sur l'autre selon le climat (doux ou grandes périodes de sécheresses).

- Plus de 97% des feux sont maîtrisés avant qu'ils ne dégèrent et ne parcourent en moyenne que 10 hectares. Néanmoins environ 2% des feux parcourent 90% de la superficie totale incendiée (- 8000 ha en 2017, derrière la région PACA à 8500 ha).



- 14 000 hectares de forêts et autres terres boisées ont été incendiés entre 2005 et 2015<sup>90</sup>
- Entre 2014 et 2018 on dénombre 480 feux en moyenne par an, brûlant en moyenne de 400 ha en Corse-du-Sud à 2500 ha en Haute-Corse<sup>91</sup>. soit environ 14 500 hectares.

Le préfet de Corse a adopté le Plan de Protection des Forêts et de l'Espace naturel contre les Incendies (PPFENI) 2013-2022.

- Plan d'action interdépartemental, il a pour objectif de diminuer le nombre de départs de feux de forêts, réduire les surfaces brûlées et prévenir les risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences »; ceci « dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels
- Il identifie 23 sites majeurs qui ont fait l'objet d'études de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers (PRMF) relatives à l'installation d'équipements

Par ailleurs, une trentaine de communes dispose ou a prescrit un Plan de Prévention du Risque Feu de Forêt (PPRIF). Ils définissent notamment comment prendre en compte le risque incendie dans l'occupation des sols notamment pour maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus à risque.

### La forêt contribue à la lutte contre les inondations

Aujourd'hui, seules 2% des forêts de la région sont situés en zone inondable. Mais 36% des zones inondables sont situées en forêt<sup>92</sup>.

Ces forêts peuvent contribuer aux zones d'expansion des crues. En effet, la forêt contribue à la lutte contre les inondations par son rôle de barrière naturelle, la capacité des sols forestiers d'intervenir comme « tampon », en stockant l'eau et en la rejetant progressivement dans les aquifères (rôle de modérateur d'écoulements et de réducteur de débit de pointe pendant les crues), mais aussi à travers son exploitation : une étude de 2008 portée par le PNR du Haut Languedoc<sup>93</sup> montre ainsi que « *particulièrement en zone de montagne, une forêt gérée durablement contribue à la limitation des crues ; les sols qui s'y développent, enrichis en matière organique, favorisent la régulation du régime d'écoulement des eaux et leur qualité. La propriété forestière, qu'elle soit publique ou privée, fournit ainsi un service non négligeable à la collectivité.* »

La quasi-totalité des forêts de production du territoire se situe sur des pentes fortes, ce qui induit un risque de ruissellement important en cas de dégradation de la forêt. Face à ce risque il apparaît important de préserver le couvert végétal des forêts pour qu'elles jouent pleinement leur rôle tampon décrit ci-dessus.

Une mauvaise gestion de la forêt peut limiter son rôle de régulateur des ruissellements et peut aggraver les inondations<sup>94</sup> : Arbres encombrants le lit de rivière, ornières profondes laissées par les engins d'exploitation dans le sens de la pente, bois stockés en secteur inondable, etc. D'où la nécessité de diffuser de bonnes pratiques forestières à ce sujet.

Les impacts des inondations sur les populations et l'activité économique ne doivent pas masquer l'intérêt des crues pour certains écosystèmes en particulier les zones humides de fonds de vallée et les forêts alluviales<sup>95</sup>.

---

<sup>90</sup> Source : Inventaire National Forestier (IFN)

<sup>91</sup> Source : prométhée (banque de données sur les incendies de forêts en région Méditerranéenne en France)

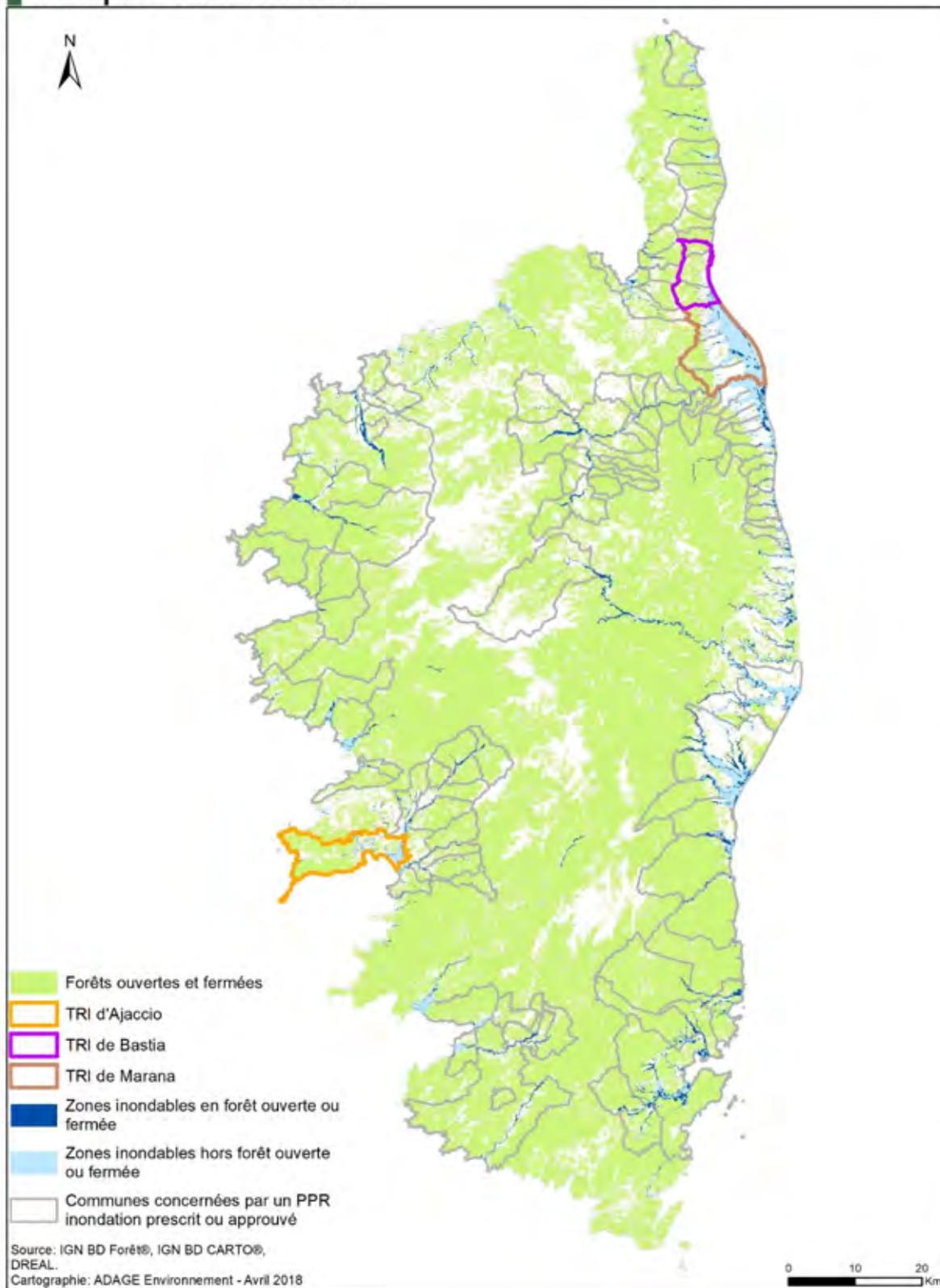
<sup>92</sup> Source : calculs Adage sous SIG en croisant les couches zones inondables (données DREAL) et forêt ouvertes et fermés (IGN BD Forêts)

<sup>93</sup> Source : Les cahiers techniques du Parc « La forêt et la prévention des risques d'inondations en vallée du Thoré - Démarches et conseils à l'usage des forestiers », PNR du Haut Languedoc, 2008.  
[http://www.cepri.net/tl\\_files/pdf/guideforetpapithore.pdf](http://www.cepri.net/tl_files/pdf/guideforetpapithore.pdf)

<sup>94</sup> Source : rapport environnemental du PNFB

<sup>95</sup> Source : PGRI (plan de gestion du risque inondation) du bassin Seine-Normandie

## Risque inondation



## La forêt contribue également à prévenir les risques d'érosion et de mouvements de terrain

De manière générale, la forêt représente un obstacle qui permet de réduire les effets des glissements de terrain, des chutes de blocs, et plus largement de l'érosion.

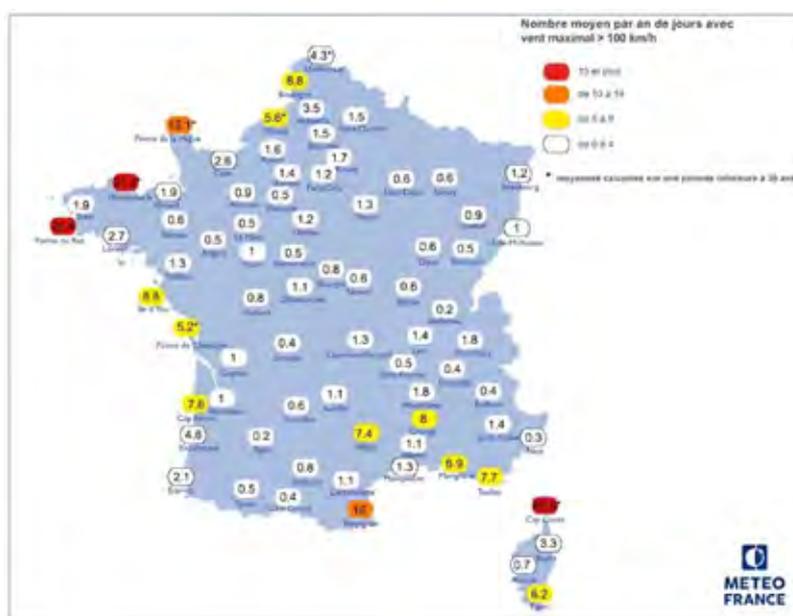
- Les racines qui s'étendent dans la terre contribuent à la fixation et à la conservation des sols. Elles ont un effet stabilisateur qui diminue l'érosion naturelle.
- Le couvert forestier intercepte les pluies, les vents violents et tempêtes, et prévient ainsi l'érosion du sol par ravinement et lessivage.
- La ripisylve (forêt en bordure de cours d'eau), adoucit également la force du courant et donc l'érosion.

Cependant, certains aménagements et activités humaines (exemple : coupes à blanc) peuvent menacer la stabilité des sols, les écosystèmes forestiers et plus globalement la fonction protectrice de cette forêt. Par ailleurs comme déjà évoqué, les incendies peuvent affecter les sols et accroître les risques d'érosion.

## Des risques, notamment d'incendie et tempêtes, qui pourraient évoluer avec les effets du changement climatique

Pour l'instant, les impacts du changement climatique sur les forêts sont assez discrets mais le risque de périodes de sécheresse à répétition pourrait impacter les milieux forestiers et les essences les plus sensibles au stress hydrique. Le risque feux de forêt pourrait augmenter.

Un accroissement de l'occurrence et de la force des événements extrêmes (tempêtes, forts niveaux de précipitations, vents violents) pourrait altérer la forêt en impactant ses peuplements (dépérissements, destructions induisant un lessivage accru et une instabilité des sols). Les pointes littorales nord et sud de la Corse sont particulièrement concernées par les tempêtes.



## 4.7. SOLS ET SOUS-SOLS

Principaux documents exploités : Profil environnemental régional (DREAL), Site DREAL, Évaluation environnementale du PADDUC

### 4.7.1. Les sols en Corse

#### Une grande diversité de sols

Le sol constitue le support de la majorité des activités humaines et de la vie biologique terrestre. À l'interface avec les autres compartiments de l'environnement que sont l'eau, l'air et la biosphère, c'est un milieu mal connu, au fonctionnement complexe.

La région Corse se compose de quatre grands ensembles géologiques et lithologiques qui sont à l'origine de la grande diversité des paysages et contribuent à leur richesse pédologique :

- La Corse cristalline (plus des 2/3 de l'île), essentiellement constituée de roches magmatiques : formée pour moitié de quatre grands massifs montagneux et pour moitié de petites plaines ou de vastes ensembles de collines ;
- La Corse schisteuse (schistes lustrés marqués par de légers affleurements de roches magmatiques) présente un relief plus doux et moins élevé ;
- La dépression centrale, entre la Corse schisteuse et la Corse cristalline marquée par la présence de schistes lustrés et de roches magmatiques, est principalement constituée d'argiles, de poudingues, de calcaires et grès ;
- La plaine orientale est constituée d'un placage alluvionnaire sur sables et des argiles. Elle est le lieu privilégié pour l'agriculture.

#### Les grandes fonctions des sols indispensables à la vie sur Terre

**Une fonction support** de toute la vie terrestre, végétale et animale. Cette fonction support concerne aussi les activités humaines, à travers l'implantation des bâtiments et des infrastructures. On peut également y associer une fonction culturelle car les sols conservent les traces du passé de la terre et des Hommes.

**Une fonction de production** : il s'agit en premier lieu de la production de ressources alimentaires à travers l'agriculture, de la production de biomasse pour produire de l'énergie (à travers les cultures énergétiques et la forêt) et de matériaux destinés à la construction (bois, terres, granulats, roches).

**Une fonction environnementale** : les sols sont intimement liés aux autres compartiments de l'environnement que sont l'eau, l'air et la biosphère. Ils jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, à travers leur capacité de stockage (réserve utile des sols), de régulation et d'épuration de l'eau. Le sol joue un rôle clé dans le cycle du carbone, ils peuvent stocker ou émettre des gaz à effet de serre et donc influencer sur le changement climatique. Dans les sols, la matière organique se dégrade sous l'action de nombreux micro-organismes pour donner des éléments minéraux assimilables par les plantes puis par les autres êtres vivants. À ce titre, les sols sont à la croisée des cycles biogéochimiques qui régissent la vie. Enfin, les sols sont un formidable réservoir de biodiversité. Ils abritent en effet près d'un quart des espèces vivant sur Terre, qui sont toutes indispensables aux fonctionnalités des sols.

#### Des sols soumis à de multiples menaces qui les dégradent progressivement

Depuis plusieurs décennies, les sols font l'objet de pressions anthropiques très élevées qui en altèrent radicalement le fonctionnement, contribuent à leur appauvrissement (réduction de l'épaisseur par minéralisation de la matière organique, formation de formes d'humus souvent assez éloignées de celles qui seraient naturellement présentes...) ou entraînent leur disparition. Les pressions sont liées de manière générale à l'artificialisation des sols, la modification de pratiques agricoles, les pratiques sylvicoles, la pollution des sols par les activités industrielles ou domestiques ; et plus spécifiquement en Corse, au pâturage en forêt ou encore aux incendies répétés.

#### Des ressources en matériaux modestement exploitées en Corse et des impacts environnementaux mal identifiés

La Corse compte actuellement une vingtaine de carrières autorisées (contre une trentaine en 2012) pour une surface totale d'environ 600 ha dont 300 exploitées, réparties sur l'ensemble des bassins de

vie à proximité des centres d'activités économiques (peu de carrières sont situées sur des territoires forestiers). La production globale autorisée est d'environ 4,5 millions de tonnes (Mt) par an : roches massives (50% - Corse du Sud principalement), alluvionnaires (plus de 35% - Haute Corse principalement) et ornementales (plus de 15%). Après un pic enregistré en 2009 de 2,48 Mt, la production régionale souligne une baisse en 2011 d'environ 10%.

L'extraction de matériaux peut avoir différents impacts environnementaux, notamment dans les lits des rivières.

La politique nationale interdit les extractions alluvionnaires dans les lits mineurs des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau. Elle vise aussi à déplacer les zones d'extraction des matériaux des lits majeurs vers les exploitations en roche massive. En Haute-Corse les carrières se sont engagés depuis plusieurs années dans une reconversion progressive vers les activités extractives en roches massives. Ces mesures participent au maintien des roches alluvionnaires et limitent le phénomène d'érosion des sols.

Les carrières abandonnées représentent un danger d'effondrement, car les infiltrations d'eaux les fragilisent. Elles peuvent provoquer de graves dégâts pour les habitations construites au-dessus.

Un schéma régional des carrières doit être élaboré dans chaque région.

#### **4.7.2. Les liens entre sols, forêts, gestion forestière**

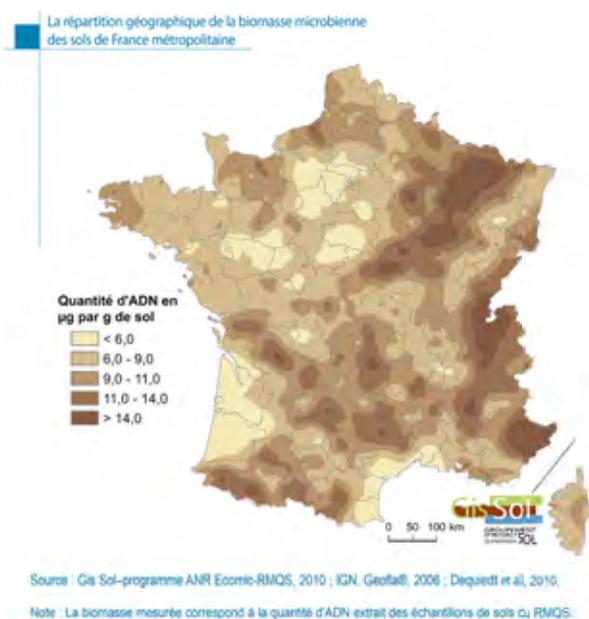
##### **Les sols forestiers, un capital à préserver pour la production forestière et ses fonctions environnementales**

La forêt participe activement à la formation de sols riches en matières organiques, bien structurés, avec une forte activité biologique. Ces qualités sont principalement liées au rôle des litières (sous feuillus) renouvelées chaque année suivant le cycle des saisons. En l'absence d'intervention humaine (pas d'apports d'intrants, de travail du sol, de compaction), la forêt entretient donc naturellement la fertilité de ses sols et les sols forestiers recèlent une riche biodiversité souvent méconnue ou mésestimée. La forêt protège également les sols contre l'érosion, par l'action conjuguée du système racinaire des arbres, de la richesse en matière organique et de la forte activité biologique qui leur confère une structure stable et une bonne porosité. Les sols forestiers contribuent également à la protection des ressources en eau par leur rôle de filtre et au stockage du carbone. (cf. chapitres correspondants).

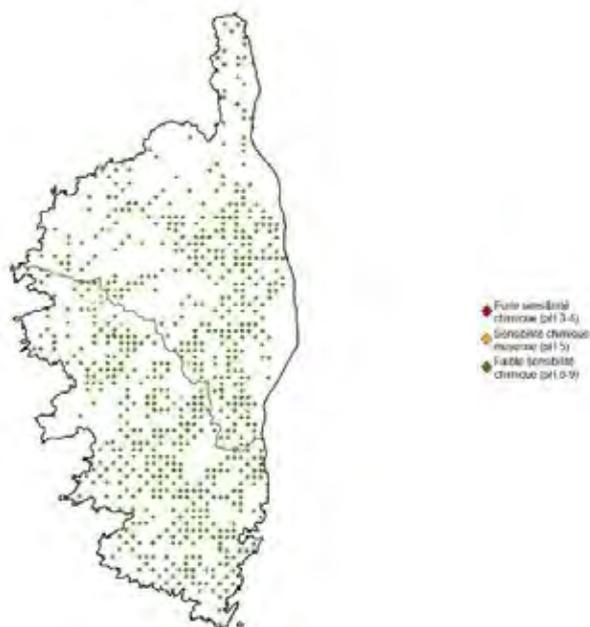
## Un cycle naturel fragile

En Corse le vent et le ruissellement souvent violents produisent une exportation importante des litières. Les humus, de type moder ou dysmull dans la plus grande partie des forêts corses, révèlent un processus d'humification ralenti, particulièrement en montagne.

Des études<sup>96</sup> montrent que la quasi-totalité du territoire corse présente une biomasse microbienne<sup>97</sup> moyenne : cette biomasse renseigne sur la qualité biologique des sols en raison de son rôle dans la régulation, la transformation et le stockage des nutriments. Les plus fortes densités s'observent notamment dans certains sols sableux et argileux de Haute-Corse.



pH du sol



Toute exploitation intensive ou non raisonnée de la forêt peut rapidement dégrader les sols forestiers, d'autant que le cycle de formation des sols est beaucoup plus lent que le cycle d'exploitation des forêts. Toutefois en région Corse, la production de bois est souvent faible et les pratiques de gestion forestière les plus impactantes sont peu développées : très peu de coupes rases, pas d'enrésinement ni de récolte de rémanents

- 75% des sols régionaux forestiers sont à sensibilité chimique faible.

<sup>96</sup> Etudes nationales réalisées par le Réseau de Mesure de la Qualité des Sols sur la concentration en ADN microbien dans la partie superficielle des sols

<sup>97</sup> Moins de 25µg/g de sol quand la densité moyenne nationale sous prairie est de 81 µg/g et de 76µg/g de sol sous forêt

## Des sols avec peu de réserve utile en eau

En Corse les sols sont très souvent caillouteux, ce qui limite le réservoir en eau utile : 90% des forêts sont assises sur des sols avec une réserve utile (RU) faible à extrêmement faible, marquant une sensibilité importante dans la perspective des changements climatiques, à croiser avec d'autres facteurs comme la pluviométrie et sa répartition annuelle.

- Le réservoir utile en eau d'un sol correspond à la quantité d'eau que le sol peut absorber et qui est exploitable par les plantes. Les zones pour lesquelles la valeur de RU est faible sont généralement plus sensibles à la sécheresse.

Si globalement les essences d'arbres de Corse (de profil végétatif xérophile ou mésoxérophile<sup>98</sup>) ne souffrent pas de la sécheresse, on note toutefois un impact modéré de la sécheresse en 2015 sur l'ensemble des essences, et un risque de progression pour les années suivantes<sup>99</sup>.

A noter que la productivité de ces forêts est faible (1,3 m<sup>3</sup>/ha/an pour les xérophiles, 3,0 m<sup>3</sup>/ha/an pour les mésoxérophiles)<sup>100</sup>.

## Des sols sensibles aux phénomènes d'érosion, de mouvement de terrain, de tassement et d'incendies

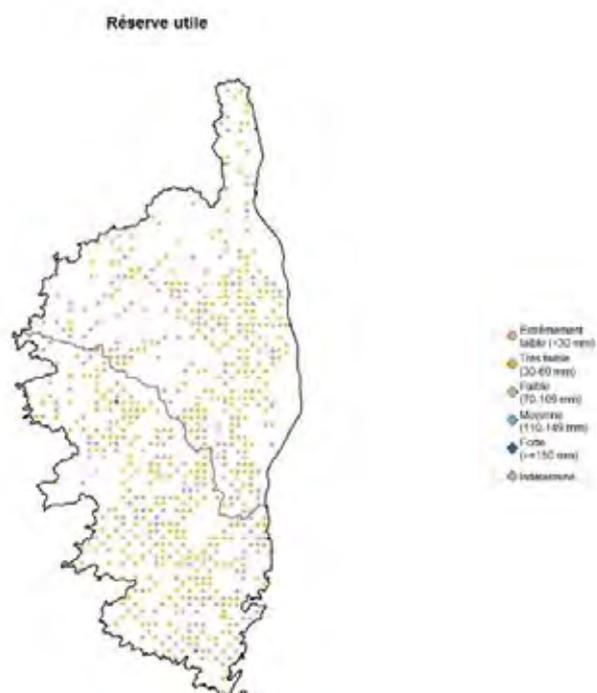
La Corse cristalline est peu sujette aux phénomènes érosifs de masse. Seuls quelques couloirs d'avalanche recensés et repérés, présentent un danger localisé. Les moraines, très localisées, peuvent aussi poser des problèmes de stabilité des routes.

La Corse schisteuse est plus sensible aux phénomènes érosifs et glissements de terrain.

Plus à la marge, les sols limoneux (en plaine orientale principalement) se dégradent sous le poids d'engins (tassement) quand le sol est détrempé ou gelé.

Par ailleurs, dans les mois qui suivent un incendie, on peut craindre une aggravation des phénomènes de pic de crue en Corse cristalline car les sols incendiés ont généralement perdu leur capacité de rétention et la quantité d'embâcles est augmentée par la présence de bois brûlés. Il n'existe pas de données pour la Corse schisteuse. Dans tous les cas, une revégétalisation rapide aura tendance à amoindrir les impacts<sup>101</sup>.

Un quart des forêts corses sont situées sur des sols temporairement portants, principalement en Haute-Corse<sup>102</sup>.



<sup>98</sup> GISOL

<sup>99</sup> Département Santé des Forêts - Compte rendu de la réunion régionale pour le bilan d'activité de l'année 2015

<sup>100</sup> GISOL

<sup>101</sup> Office national des Forêts - Schéma régional d'aménagement 2011

<sup>102</sup> Inventaire forestier national

### **Des sols forestiers qui contribuent à la lutte contre le changement climatique**

Les sols forestiers contribuent fortement à stocker du carbone (voir chapitre suivant air, climat, énergie).

De manière générale, l'ONF recommande, dans le cadre du changement climatique en cours, et face à des arbres qui peuvent déjà être en souffrance (stress hydrique notamment), de préserver les sols : « [...] éviter leur dégradation, leur tassement ainsi que leur appauvrissement par la récolte. Concrètement, cela implique un aménagement et une diminution des travaux forestiers en tenant compte des zones sensibles et en utilisant des engins adaptés à la fragilité des sols. ».

## 4.8. AIR, ENERGIE ET CLIMAT

Documents exploités : Bilan 2016 du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Corse Qualitair Corse, SRCAE, Rapport environnemental PADDUC, actes du colloque « La forêt Corse face au changement climatique le 21 mars 2016 »

### 4.8.1. Air, énergie et effet de serre en Corse

#### Des importations d'énergie liées à l'insularité et de fortes variations saisonnières du couple production-consommation liées à l'attractivité touristique estivale

La Corse est une des régions françaises possédant le plus fort taux d'énergies renouvelables (EnR) dans son mix électrique. Mais ses ressources énergétiques ne couvrant pas les besoins de consommation, elle doit s'approvisionner par voie maritime pour l'ensemble des produits pétroliers dont le gaz, et, par interconnexion avec l'Italie et la Sardaigne, pour une partie de l'électricité.

- La consommation d'énergie finale (528 ktep en 2014) provient à 63% des produits pétroliers, GPL et Fioul ; plus de 32% du trépied électrique (centrales thermiques, EnR électriques, interconnexions) et 5% des EnR thermiques (bois-énergie principalement, qui couvre 65% des besoins de production de chaleur et climatisation par le bois)<sup>103</sup>.
- En 2014, les EnR couvrent près de 40% des besoins en électricité (principalement la grande hydraulique et le photovoltaïque)<sup>104</sup> ;

L'importante activité touristique estivale engendre une instabilité de l'équilibre production - besoins et une tension sur les ressources en eau, principale source de production électrique renouvelable.

#### Une consommation d'énergie en hausse, dominée par les transports et les bâtiments

La consommation d'énergie finale en Corse a augmenté de 46% entre 1990 et 2008, une hausse particulièrement marquée depuis 1999, et plus rapide que l'évolution démographique. La tendance est toujours à la hausse des consommations, du fait de l'augmentation de la population, du nombre de touristes, et des usages dans le résidentiel et le tertiaire (usages électriques notamment).

Les consommations énergétiques finales sont dominées par les transports liés à l'activité touristique (37%), les transports routiers aériens et maritimes des résidents (33%) et les bâtiments résidentiel et tertiaire (25%). Industrie et agriculture représentent respectivement 4% et 1%<sup>105</sup>.

#### Un important potentiel de développement des énergies renouvelables

La Corse dispose d'un important potentiel de développement des énergies renouvelables, qu'elles soient hydroélectriques, éoliennes, solaires ou végétales et leur contribution constitue un axe déterminant pour le dessin des ressources énergétiques de la Corse de demain.

#### Les ambitions poursuivies par la loi transition énergétique, le SRCAE et la programmation pluriannuelle de l'énergie

La loi sur la transition énergétique au niveau national vise un objectif de 32% de la consommation d'énergie finale en 2030 en énergies renouvelables : 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz. Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif préalable de 23% d'ici 2020.

L'objectif poursuivi par le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) vise l'autonomie énergétique de la Corse : environ 20% d'EnR dans la demande finale en 2020 et 100% en 2050.

La programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023, s'inscrit dans les objectifs du SRCAE et vise 22% d'EnR dans la consommation finale en 2023 et 40% d'EnR dans la consommation finale électrique. Elle est en cours de révision.

---

<sup>103</sup> Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023

<sup>104</sup> Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023

<sup>105</sup> Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023

## Des émissions de gaz à effet de serre à la baisse

Les émissions régionales de gaz à effet de serre baissent alors que qu'elles sont en hausse au niveau national.

- La Corse a émis près de 2,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, en 2016 (soit 7,3 teqCO<sub>2</sub>/hab.) contre 2,56 Mt (8,5teqCO<sub>2</sub>/hab.) en 2008
- Au niveau national moyenne de 7 teqCO<sub>2</sub>/hab. en 2014 contre 6,6 teqCO<sub>2</sub>/hab. en 2008)

## Des changements climatiques qui impacteront production et consommation d'énergie

Les gaz à effet de serre engendrent petit à petit des changements climatiques, dont les premiers symptômes sont déjà visibles et risquent de s'accroître en l'absence de réduction drastique des émissions : augmentation des températures moyennes (et donc un impact possible sur la demande en énergie pour la climatisation), modification du régime des précipitations sur l'année (qui pourraient entraîner une baisse des ressources hydriques et avoir un impact sur la production d'hydroélectricité et nécessiter la mobilisation d'autres énergies).

## Une qualité de l'air globalement bonne en situation de fond, malgré des pollutions atmosphériques localisées dans les agglomérations

En situation de fond (loin des sources émettrices), les concentrations de polluants mesurées (NO<sub>2</sub>, PM10, PM2,5, HAP) sont en deçà des seuils réglementaires et ce, de manière stable dans le temps. Pour l'Ozone, du fait de l'apport en ozone continental, la moyenne annuelle des concentrations mesurées est supérieure de quelques µg/m<sup>3</sup> aux concentrations observées au niveau des zones d'agglomération. Le nombre de dépassements autorisé de la valeur cible pour la protection de la santé humaine<sup>106</sup> est de 25 occurrences par année civile en moyenne calculée sur trois ans. Il est généralement dépassé au niveau de la station régionale de Venacu.

Les agglomérations de Bastia et d'Ajaccio sont considérées comme des zones à risques (ZAR) c'est-à-dire qu'elles concentrent les enjeux en matière de qualité de l'air : elles centralisent la majeure partie de la population et les principales sources de pollution (centrales thermiques au fioul lourd et fioul léger ; grands axes de transport routier et maritime). La Corse est également située à la confluence de plusieurs déversoirs naturels continentaux de pollution (vallée du Pô, vallée du Rhône, poussières du Sahara).

Les principaux polluants présents dans ces agglomérations sont les particules, les oxydes d'azote et l'ozone. La majeure partie des stations de mesure ne dépasse pas les valeurs limites annuelles des polluants mais les dépassements ponctuels de seuil de recommandation et d'information (PM10, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>) illustrent la contribution de l'activité anthropique dans la qualité de l'air ambiant (trafic automobile en centre-ville, carrières à proximité d'Ajaccio).

Dans les villes de moins de 2500 habitants, toutes situées dans des zones à fort attrait touristique, on observe une nette augmentation de la pollution pendant la période estivale en lien avec la forte augmentation du trafic routier. Toutefois, les moyennes annuelles estimées montrent le respect des normes annuelles de protection de la santé humaine et une baisse des concentrations dans le temps.

Globalement, la tendance est stable pour l'ensemble des polluants voire même en légère baisse pour les particules, du fait de la meilleure performance énergétique des véhicules et des modes de chauffage.

8 communes sensibles ont cependant été identifiées, ainsi que 2 zones naturelles remarquables pour leurs écosystèmes et leurs diversité biologique sensibles à la pollution atmosphériques (réserve de Biguglia à proximité de Bastia et de l'aéroport Bastia-Poretta, réserve de Scandola sous influence des pollutions à échelle méditerranéenne). Les deux agglomérations de Bastia et d'Ajaccio sont couvertes par des Plans de Protection de l'Atmosphère.

---

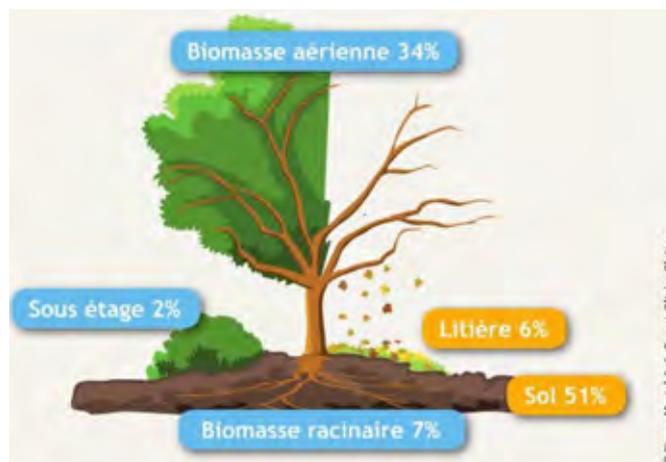
<sup>106</sup> Valeur cible pour la protection de la santé humaine : 120 µg/m<sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur huit heures, seuil à ne pas dépasser plus de vingt-cinq jours par année civile en moyenne calculée sur trois ans

## 4.8.2. Les liens entre air, énergie et effet de serre, les forêts et la gestion forestière

**La forêt a une fonction puit de carbone qui varie en fonction des essences et de leur âge : elle augmente potentiellement en région avec la maturité croissante des peuplements de feuillus**

La biomasse et les sols forestiers stockent du carbone en volumes à peu près équivalents dans les forêts françaises et contribuent ainsi à la lutte contre le changement climatique ; les zones humides présentes en forêt assurent également cette fonction de stockage. La productivité de l'écosystème permet de fixer le carbone dans la matière végétale et le stockage est d'autant plus important que cette matière ne se décompose pas ou peu.

Les stocks de carbone en forêt<sup>107</sup>



**Plus de bois et plus de forêt entraînent plus de carbone stocké<sup>108</sup>** : en Corse, le bilan puit de carbone 2007 constitué par le secteur « UTCF » (l'Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt) correspondant au « support naturel » de stockage de carbone des milieux naturels et semi-naturels, représente 590 kteq CO<sub>2</sub><sup>109</sup>. Alors que la surface forestière a progressé entre 1990 et 2012 d'environ 10 000 ha (+4%)<sup>110</sup>, le stock de carbone a probablement encore augmenté depuis 2007. Des données plus récentes indiquent que la biomasse aérienne et racinaire des forêts fermées représente 32 000 kt de carbone<sup>111</sup>.

**A l'inverse les incendies altèrent le stockage de carbone** : les forêts corses perdent en capacité de stockage du carbone du fait des incendies (ces émissions ne sont pas comptabilisées dans les méthodes officielles du GIEC, car il est supposé que le carbone émis dans l'atmosphère est équivalent à celui stocké par la végétation pendant sa croissance). Selon le bilan carbone 2008 ADEME-OEC, les incendies de forêt ont émis environ 400 kteq CO<sub>2</sub><sup>112</sup>.

Naturellement le stock de carbone varie en fonction du type de forêt.

**Plus de carbone dans les futaies matures de feuillus que celles de résineux** : si les résineux montrent un accroissement du stock beaucoup plus rapide que les feuillus dans les jeunes peuplements, cette différence dans la vitesse de stockage s'amenuise à partir de 70 ans pour finalement s'inverser dans les futaies âgées. Au-delà de 140 ans, les futaies feuillues stockent plus de

<sup>107</sup> Illustration : © Simon Martel, Loïc Casset, Olivier Gleizes

<sup>108</sup> Source : L'IF n°7 - La forêt française, un puit de carbone ?

<sup>109</sup> Source : Evaluation environnementale PDR FEADER, donnée CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique)

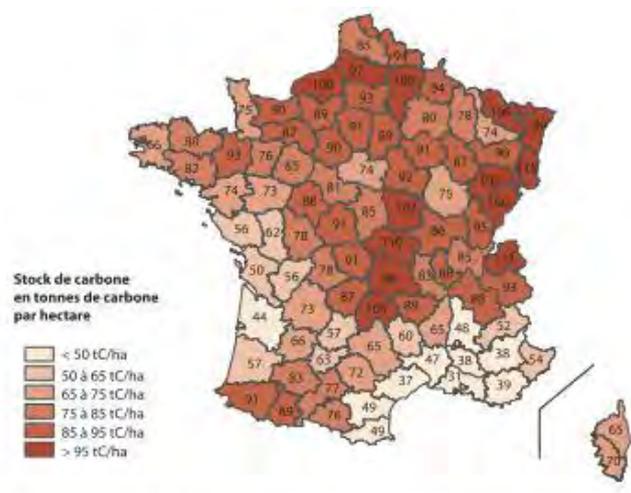
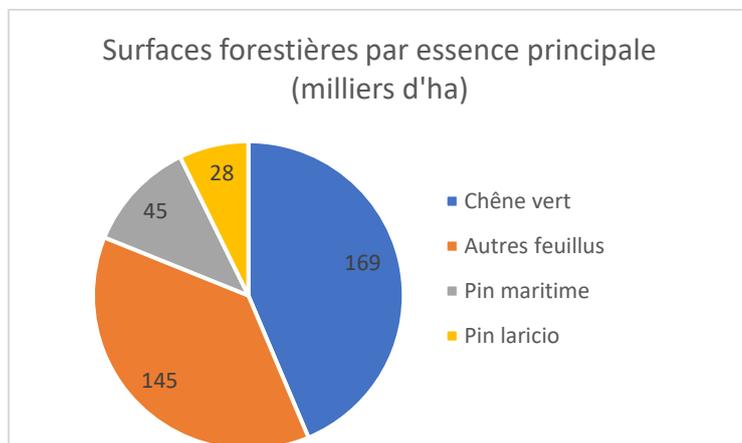
<sup>110</sup> Source : IFN

<sup>111</sup> Source : ADEME, IGN, 2019. Contribution de l'IGN à l'établissement des bilans carbone des forêts des territoires (PCAET)

<sup>112</sup> Source : Evaluation environnementale PDR FEADER

carbone que les futaies résineuses.<sup>113</sup> En région corse, plus de 60% des volumes de gros et très gros bois (qui caractérisent les futaies matures) sont feuillus<sup>114</sup>.

En moyenne sur la France, les peuplements à plus fort stock par unité de surface sont les sapinières (87 tC/ha) et les hêtraies (84 tC/ha), les plus faibles étant les peuplements de douglas (45 tC/ha), du fait de leur âge le plus souvent peu élevé, et de feuillus ou résineux divers (42 tC/ha). Des valeurs de plus de 200 tC/ha dans la biomasse sont fréquemment dépassées dans les chênaies, chênaies-frênaies, hêtraies, sapinières, pessières matures d'Europe.



Source : IFN, campagne d'inventaire 2005-2014, forêt de production (base 395 000 ha)

Stock de carbone aérien et souterrain des arbres forestiers (hors peupleraie) - source : IFN, campagne d'inventaire 2006 à 2009

Les stocks de carbone par unité de surface dans la biomasse des forêts domaniales (75 tC/ha) et soumises (71 tC/ha) sont nettement supérieurs à ceux des forêts privées (55 tC/ha) en partie en raison du plus jeune âge de ces dernières. Selon ce critère, la forêt en Corse, où la forêt privée est majoritaire (80% des forêts contre 75% au niveau national) offre donc théoriquement un potentiel de stockage du carbone plus faible que la moyenne.

Selon une étude récente<sup>115</sup>, le réchauffement climatique demeure l'une des menaces les plus importantes pour toutes les forêts des 27 pays méditerranéens dont la France. Lorsque les arbres tentent de résister aux sécheresses, ils se vident de leur stock de carbone et produisent moins de glucides et de résines essentiels à leur santé. Un phénomène à l'origine du dépérissement des chênes, pins, épicéas et hêtres.

**Sa capacité de stockage est modulée par son mode de gestion**

Le mode de gestion des peuplements est le premier facteur de variation du stock de carbone par hectare, qui peut varier de quelques tonnes par hectare en début du cycle sylvicole, à plusieurs centaines en fin de révolution.

La capacité de stockage du carbone des forêts dépend en effet de nombreux paramètres tels que l'âge du peuplement et la durée du cycle sylvicole, l'essence, la structure du peuplement, le type de coupe, l'intensité et la fréquence des éclaircies, le travail du sol et la fertilisation, la gestion des rémanents mais aussi la texture du sol...

**Plus de carbone dans les forêts âgées :** le stock de carbone étant proportionnel au volume (sur pied et souterrain car la biomasse souterraine suit le même profil que la biomasse aérienne), il augmente

<sup>113</sup> Dupouey J.-L., Pignard G., Badeau V., Thimonier A., Dhôte J.-F., Nepveu G., Bergès L., Augusto L., Belkacem S., Nys C., 2000, Stocks et flux de carbone dans les forêts françaises, Revue Forestière Française, vol. LII, Numéro spécial 2000, pp. 139-154.

<sup>114</sup> Source IFN Volume aérien total par essence et classe de dimension 2005-2014

<sup>115</sup> Source : Etat des forêts méditerranéennes 2018 - rapport ONU-FAO-Plan Bleu-Plan d'action méditerranéen

avec l'âge du peuplement. La forte capacité de stockage des forêts âgées s'explique par l'important volume sur pied de ces dernières : la densité de gros bois par rapport aux petits et moyens bois y est très importante. Mais si la durée des cycles sylvicoles est moins longue que la durée nécessaire au sol pour retrouver son stock de carbone initial, alors les peuplements deviennent des sources de carbone, de plus en plus importantes selon que l'on considère des pas de temps incluant plusieurs cycles.

**Le stock de carbone est le plus important dans les forêts non gérées<sup>116</sup>** qui n'ont pas subi de perturbation majeure (incendie par exemple). D'après la littérature<sup>117</sup>, dans les peuplements gérés, si la coupe intervient à un âge proche de l'accroissement courant maximal, le stock de carbone ne représente qu'à peine 1/3 du stock maximal que ce peuplement aurait pu atteindre à maturité. **Cependant une gestion durable et des usages nobles du bois récolté peuvent contrebalancer cette affirmation.** Si la coupe intervient plus tard et si les produits récoltés sont mis en œuvre de manière durable (menuiserie, ossature bois, etc. usages les plus favorables au stockage de carbone) alors le bilan carbone est meilleur. L'idéal serait d'avoir une forêt gérée durablement dans laquelle on ne ferait que de la cueillette d'arbres matures, en sus de coupes d'éclaircie modérées, juste avant qu'ils ne deviennent sénescents. Par ailleurs une gestion durable des forêts permet par la sylviculture et la création d'infrastructures (dessertes,...) de diminuer les risques (incendie, tempête,...) ce qui est favorable au maintien des peuplements et donc à la séquestration du carbone.

Toutefois, comme indiqué plus haut, l'impact des incendies en Corse pénalise la capacité de stockage carbone des forêts.

**La majorité des études<sup>118</sup> tendent à montrer un impact négatif de la substitution d'une essence dominante feuillue par une essence dominante résineuse sur le stock de carbone**, à la fois dans la biomasse et dans le sol. La substitution de feuillus par des résineux permet de stocker plus de carbone uniquement dans des contextes très particuliers (stations de faible fertilité et terrain convenant au développement de peuplements résineux), si les feuillus sont gérés de manière très intensive, et les résineux avec des rotations longues.

**Tout prélèvement en forêt a un impact, tant sur le stock de carbone de la biomasse aérienne, que sur celui du sol.** Le cas des coupes rases (taillis, futaie régulière) est le plus flagrant. Plusieurs études<sup>119</sup> ont montré que **la quantité de carbone stockée dans le sol diminue significativement après une coupe rase**, du fait de l'exportation de matière mais aussi de la minéralisation de la matière organique du sol. Dans le même ordre d'idée, l'exportation des rémanents est néfaste au bilan carbone. Toutefois ces pratiques ne sont pas développées en Corse.

---

<sup>116</sup> Nunery J. S., Keeton W. S., 2010, Forest carbon storage in the northeastern United States: Net effects of harvesting frequency, post-harvest retention, and wood products, *Forest Ecology and Management*, vol. 259, n° 8, pp. 1363-1375

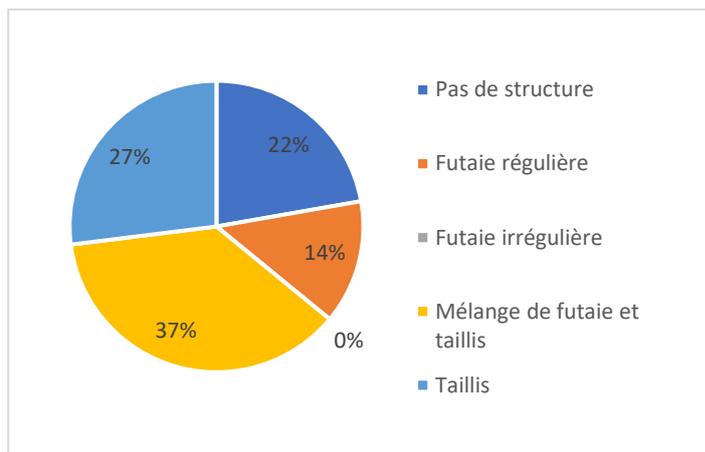
<sup>117</sup> STOCKS ET FLUX DE CARBONE DANS LES FORÊTS FRANÇAISES - Rev. For. Fr. LII - numéro spécial 2000 - J.-L. DUPOUEY - G. PIGNARD - V. BADEAU - A. THIMONIER - J.-F. DHÔTE - G. NEPVEU - L. BERGÈS - L. AUGUSTO - S. BELKACEM - C. NYS

<sup>118</sup> Sources : 1/ Effect of agriculture and of clear-cut forest harvest on landscape-scale soil organic carbon storage in Saskatchewan - D. J. Pennock and C. van Kessel - Department of Soil Science, University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7N 5A8. Contribution number R785 of the Saskatchewan Centre for Soil Research. 2/ How strongly can forest management influence soil carbon sequestration? Robert Jandl a,\*, Marcus Lindner b, Lars Vesterdal c, Bram Bauwens d, Rainer Baritz e, Frank Hagedorn f, Dale W. Johnson g, Kari Minkinen h, Kenneth A. Byrne I - *Geoderma* 137 (2007) 253-268. 3/ Effects of forest management on soil C and N storage: meta analysis Dale W. Johnsona,c,\*, Peter S. Curtis - *Forest Ecology and Management* 140 (2001) 227±238

<sup>119</sup> Sources : 1: Citeau L., Bispo A., Bardy M., King D., coord. 2008, *Gestion durable des sols*, Collection Savoir Faire, Editions Quae, 320 p / 2 : Buchholz T., Friedland A. J., Hornig C. E., Keeton W. S., Zanchi G., Nunery J. S., 2014, Mineral soil carbon fluxes in forests and implications for carbon balance assessments, *GCB Bioenergy*, vol. 6, n° 4, pp. 305-311. 3/ Nave, L.E., Vance, E.D., Swanston, C.W., Curtis, P.S., 2010. Harvest impacts on soil carbon storage in temperate forests. *For. Ecol. Manage.* 259, 857-866.

**La complexité structurale d'un peuplement favorise le stockage de carbone dans la biomasse aérienne.** Ainsi les peuplements multi stratifiés (taillis sous futaie, futaie irrégulière), qui ne représentent qu'environ 1/3 des surfaces forestières corses<sup>120</sup> maximisent le stockage du carbone<sup>121</sup>.

**Mais si on considère à la fois les biomasses aérienne et souterraine, les peuplements matures en taillis sous futaie et futaie régulière** (qui représentent plus de 50% des surfaces forestières en Corse) **sont les formes stockant le plus de carbone sur pied** (67 tC/ha chacune), suivi des futaies irrégulières<sup>122</sup> (59 tC/ha, absentes en Corse), la capacité des taillis étant moindre (32 tC/ha, 27% des surfaces forestières corses).



Répartition de la superficie des forêts de production par structure forestière en région Corse<sup>123</sup>

Cependant avec un traitement régulier, lorsqu'un peuplement est arrivé en fin de révolution l'essentiel du stock de carbone de la biomasse aérienne est prélevé et le stock dans le sol s'effondre : lorsque les peuplements matures de futaie régulière ou de taillis sous futaie seront récoltés (coupe définitive), il faudra attendre entre 50 et 75 ans selon les essences et les types de sols pour que le stock de carbone du sol revienne à son état avant coupe.

La dynamique de stockage de carbone dans les sols forestiers dépend des changements d'usages des sols (déforestation, boisements, etc.), du climat et de certaines pratiques sylvicoles accroissant l'activité minéralisatrice des micro-organismes du sol (labour, drainage, fertilisation). L'ampleur de ces impacts sur la teneur en carbone du sol reste à quantifier<sup>124</sup>. Enfin, le labour peut entraîner une diminution sensible des teneurs en carbone organique dans la couche superficielle du sol (0-30cm)<sup>125</sup> mais il n'est pas pratique en Corse.

### Son bilan carbone est modulé par l'usage qui est fait du bois prélevé

Au-delà du type de forêt et de gestion, le bilan carbone de la forêt dépend par ailleurs de l'usage du bois prélevé : ainsi le bois d'œuvre permet de stocker du carbone alors que le bois-énergie, brûlé, en relargue. Cependant, cette énergie peut venir en substitution d'énergies fossiles et ainsi globalement améliorer le bilan carbone régional. Aujourd'hui en Corse, du fait d'une faible demande en bois d'œuvre, le bois récolté l'est principalement pour le bois-bûche et le bois-énergie.

<sup>120</sup> Source : Inventaire forestier national - période 2005-2014 - 1.1.8

<sup>121</sup> Rossi M., André J., Vallauri D., 2015. Le carbone forestier en mouvements. Éléments de réflexion pour une politique maximisant les atouts du bois. Lyon, Rapport REFORA.

<sup>122</sup> Source : la forêt française, un puit de carbone ? l'IF n°7 mars 2005 ; Ceci s'explique par le fait que l'hypothèse prise pour ce travail est que les futaies régulières et les taillis sous futaie ont un capital sur pied plus important que les futaies irrégulières

<sup>123</sup> Source : résultats issus des campagnes d'inventaire de la filière 2009-2013 (idem données IFN) ; pour les futaies irrégulières données statistiques « non significatives » (non nulle mais trop faible pour afficher une valeur)

<sup>124</sup> Source : la forêt française, un puit de carbone ? l'IF n°7 mars 2005

<sup>125</sup> Ces teneurs passant de 31,5 à 25,8 g/ kg, un an seulement après le labour. (Richer de Forges, 1998)

Le triptyque vertueux de la filière forêt-bois<sup>126</sup>



### Un nouveau dispositif : le label bas-carbone

Lancé en avril 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label bas-carbone vise à mettre en relation des projets bons pour la planète à la recherche de financements avec des entreprises voulant compenser leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

C'est un outil visant à favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et la séquestration de CO<sub>2</sub>. Ce label garantira la qualité environnementale et la transparence de projets de terrain, et offrira des perspectives de rémunération de ces actions par des acteurs publics ou privés souhaitant les soutenir.

Le label bas-carbone est désormais opérationnel puisque les trois premières méthodes forestières rédigées par le CNPF ont été validées par le ministère de la Transition écologique et solidaire, annexées au label et publiées. Ces méthodes concernent :

- Le boisement de terres agricoles ou de friches embroussaillées ;
- La reconstitution de forêts dégradées (tempête, incendie, dépérissement intense) ;
- La conversion de taillis bien venants en futaies sur souches.

Concrètement, par exemple, le CNPF peut proposer à une entreprise privée de participer à un projet de subvention à des propriétaires qui feraient le choix d'une gestion durable de leur parcelle plutôt que de faire des coupes rases précoces non justifiées et avec un impact sur le paysage.

### Le bois énergie est la principale source d'énergie renouvelable thermique en Corse mais la consommation et la production sont à la baisse

En 2014, 3% de la consommation finale d'énergie renouvelable corse est assurée par le bois (environ 18 ktep)<sup>127</sup>.

- La production de chaleur est issue à plus de 65% du bois-énergie.
- La chaleur-bois est majoritairement générée par les installations de chauffage individuelles des ménages (75 à 100 GW/an) et une dizaine d'installations de chaufferie collectives qui atteignent une puissance installée de 10 MW (pour une production de 28 GWh/an)<sup>128</sup>.
- La production de bois énergie en 2016 s'élève à 8000 tonnes de plaquettes et 50 000 tonnes de bois-bûche. S'il n'existe pas de vision sur la production de bois-bûche, la tendance globale serait à la baisse des

<sup>126</sup> © Simon Martel, Loïc Casset, Olivier Gleizes (illustration extraite des actes du colloque Les projets carbone en forêt : des initiatives d'atténuation du changement climatique ; CNPF-IDF

<sup>127</sup> Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (Oreges)

<sup>128</sup> Source : Evaluation environnementale PDR FEADER

consommations de plaquettes (du fait d'une meilleure efficacité énergétique des nouveaux équipements et à un recours encore important au fuel et à l'électricité<sup>129</sup>).

Selon le diagnostic 2012 de la filière bois énergie en Corse (CTC et Office de l'environnement de la Corse), le bilan de la ressource bois (plaquettes) disponible pour l'énergie est comprise entre 69 500 et 117 000 t/an auxquelles s'ajoutent entre 14 000 et 37 000 t/an de bois de chauffage (bûches).

Bilan des ressources bois mobilisables pour l'énergie (hypothèses haute et basse)<sup>130</sup>

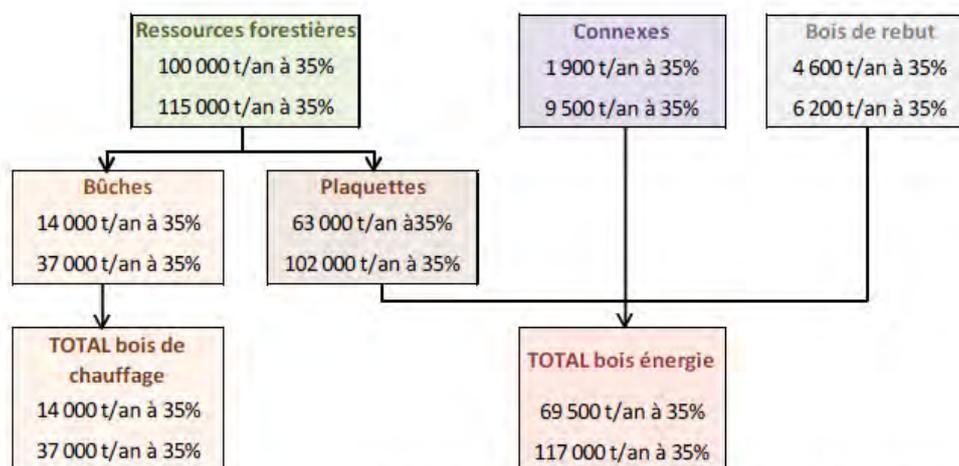


Figure 40 : Bilan des ressources bois mobilisables pour l'énergie (hypothèses haute et basse)

La ressource forestière constitue la très grande majorité du gisement du bois disponible pour le bois énergie. Cependant, la plus grande partie de ce gisement forestier se situe en forêt privée, où il est très difficile à mobiliser. Ainsi, chaque ressource a son importance.

Actuellement, dans les forêts publiques relevant du régime forestier, selon l'ONF, le bois énergie provient à environ 50% des coupes de taillis d'eucalyptus avec exportation des houppiers (broyage d'arbres entiers). Le reste est partagé entre bois résineux non valorisés en bois d'œuvre et taillis de chêne vert et hêtre, sans exportation des rémanents dans les deux cas.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE - 2016-2023 et le SRCAE présentent des ratios assez proches<sup>131</sup> :

- pour le collectif : le gisement de plaquettes 2020-2030 est estimé entre 52 500 et 92 500 tonnes/an à 35% d'humidité (soit un productible additionnel de 160 à 280 GWh pour le collectif/tertiaire)
- pour l'individuel, le gisement additionnel en bois-bûche est estimé entre 15 000 et 40 000 tonnes par an à 40% d'humidité (soit un productible additionnel de 25 à 80 GWh pour le bois utilisé par les particuliers pour le chauffage)<sup>132</sup>.

### L'importance du bois-énergie est reconnue mais le contexte de la filière freine son développement

La contribution de la filière biomasse et en particulier du bois-énergie dans les objectifs à atteindre de la PPE en Corse est jugée significative. En effet, il s'agit d'une source d'énergie disponible sur l'ensemble du territoire et stable (contrairement à l'hydroélectricité qui dépend des conditions météorologiques). Le bois-énergie permet également de produire de la chaleur en se substituant aux énergies fossiles importées et - en réduisant les usages thermiques de l'électricité - de soulager la production d'électricité.

Toutefois, il existe des freins au développement de la filière bois dans son ensemble, relatifs à l'accessibilité des parcelles de forêt de production (dont un quart seraient à plus d'1 km d'une route

<sup>129</sup> Entretien téléphonique avec la CTC

<sup>130</sup> Extrait du diagnostic 2012 de la filière bois énergie en Corse (CTC et Office de l'environnement de la Corse) - Les tonnages sont présentés à un niveau d'humidité identique (35%) qui permet une utilisation dans toutes les chaudières de l'île

<sup>131</sup> Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023 et SRCAE

<sup>132</sup> Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023

permettant leur desserte<sup>133</sup>), à la difficulté d'exploitation des terrains avec relief, à la sylviculture pratiquée et à une demande (notamment en matériaux de construction) insuffisamment développée et qui permettrait d'optimiser l'exploitation faite du bois récolté. Le développement de la filière forêt-bois nécessite de créer les conditions de sa structuration<sup>134</sup>.

Il est à noter qu'il ne devrait pas exister, en théorie, de conflit d'usage entre le bois énergie et le bois d'œuvre sur le plan de l'accès à la ressource. En effet, les arbres destinés à l'utilisation en tant que matériau ne sont pas de même diamètre ni de même qualité que ceux destinés à une utilisation énergétique. De manière pratique, si l'utilisation du bois comme matériau est la voie la plus noble, la réalisation d'éclaircies dans les massifs permet, non seulement d'augmenter leur qualité, mais diminue également leur inflammabilité. C'est là un travail de sylviculture courant permettant de trouver une valorisation à tous les arbres d'un massif : les bois d'éclaircies étant utilisés comme ressource énergétique et les bois restants destinés à une utilisation en bois d'œuvre<sup>135</sup>.

### **Face aux contraintes de la filière et de la forêt corse, les objectifs bois-énergie de la PPE sont révisés à la baisse**

Le plan national forêt-bois (PNFB) indique pour la région Corse un objectif de disponibilité supplémentaire de 10 000 m<sup>3</sup> de bois<sup>136</sup> susceptible d'être valorisée pour la production d'énergie.

Selon la PPE la production de bois énergie devait s'intensifier pour atteindre les objectifs du SRCAE à horizon 2023, avec une production supplémentaire de bois énergie :

- Individuel de + 5000t/an par rapport à 2008, soit 55 000 t/an, soit 83 à 110 GWh/an
- Collectif de 63 000 t / an soit un productible de 48,6 GWh/an électrique et 40,5 GWh/an thermique

Toutefois, compte tenu des freins au développement de la filière, et afin de rendre le projet de la PPE compatible avec les ressources de la forêt corse, la CTC a révisé les besoins en combustible bois à la baisse. L'objectif de bois électrique a été par exemple réduit de 6 à 2,25 MW à horizon 2023 et la production supplémentaire de bois en collectif devrait passer de 63 000 à 40 000 tonnes / an environ.

### **Les forêts contribuent à un air de qualité mais peuvent subir des pollutions atmosphériques**

La forêt contribue à la préservation de la qualité de l'air - rôle d'épurateur - qui bénéficie à l'ensemble du territoire, y compris aux agglomérations. Elle peut toutefois à l'inverse subir les différentes pollutions atmosphériques. Ainsi, le seuil pour l'ozone, pour la protection de la végétation (AOT 40) est très largement dépassé sur l'ensemble du territoire (entre 28 000 et 44 800 µg/m<sup>3</sup> sur 5 ans selon les stations de mesure, le seuil de protection étant de 18 000 µg/m<sup>3</sup>).

### **La filière bois-énergie peut produire des polluants de l'air - particules fines notamment - particulièrement au niveau du chauffage domestique et d'ancienne génération**

La combustion du bois émet des polluants tels que du monoxyde de carbone, des particules fines (PM10 et PM2,5), des composés organiques volatils et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces émissions sont accrues lorsqu'il est brûlé dans de mauvaises conditions.

Du fait du chauffage au bois, le secteur résidentiel contribue à l'émission de HAP, de PM2,5, et de PM10, même si sur le territoire corse les principaux émetteurs sont d'origine naturelle (sable du désert, embruns, érosion du sol pour une partie des PM10) ou liées aux transports et à la production énergétiques par les centrales thermiques.

On observe une légère baisse des émissions polluants issus de la combustion, ce qui marque notamment l'impact positif de la pénétration progressive de technologies plus efficaces.

Cependant l'augmentation de l'utilisation du bois énergie dans le cadre de l'atteinte des objectifs du SRCAE pourrait engendrer une hausse de la pollution de l'air, en particulier aux particules fines. Pour éviter cela, privilégier un bois de feuillus très secs et opter pour des installations à haut rendement et éco-responsables (flamme verte 5 étoiles) constituent des pistes.

---

<sup>133</sup> Inventaire forestier national

<sup>134</sup> Site DREAL de Corse

<sup>135</sup> Perspective de développement de la SAEM corse bois-Energie -assemblée de corse 2013

<sup>136</sup> Objectif PNFB- Annexe 5 (disponibilité supplémentaire 2026 - MB + BO-P)

## 4.9. DECHETS

Documents exploités : profil environnement, site de la DREAL, rapport environnementale du PADDUC, Observatoire régional des déchets

### 4.9.1. Les déchets en corse

#### Une importante production de déchets

La Corse produit environ 20% de déchets de plus, par an et par habitant, que la moyenne nationale<sup>137</sup>. Des campagnes de sensibilisation auprès de la population se développent afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets. La production est également soumise à une forte augmentation en période touristique.

Le total 2015 estimé par type de déchets est le suivant :

- les déchets non dangereux : près de 358 000 tonnes. Ils regroupent les déchets ménagers et assimilés - DMA (environ 231 000 t), les déchets industriels banals collectés spécifiquement (103 500 t) et les boues de stations d'épuration (23 600 t)
- les déchets dangereux : 12 132 tonnes
- les déchets du BTP : environ 230 000 tonnes.

#### Une importante crise dans la valorisation des déchets non dangereux

Jusque dans les années 2000, l'île a souffert d'une prolifération de décharges non autorisées et du faible volume des déchets éliminés selon les conditions réglementaires en matière de protection de l'environnement. Mais cette situation s'est nettement améliorée ces dernières années. En 2018 :

- 96 % des communes sont desservies par la collecte sélective multi ou mono matériaux<sup>138</sup>,
- soit environ 96% de la population.
- Un ensemble de sites (déchèteries, plateformes de transit de valorisation, quais de transfert des ordures ménagères résiduelles, centres de tri, installations de stockage, centres de compostage, plates formes de déchets inertes) offre une capacité maximum d'accueil de 160 000 tonnes pour l'année 2017.

Toutefois, malgré les campagnes de sensibilisation, le développement des équipements et la couverture du tri sélectif, globalement, le manque de tri effectif des déchets non dangereux conduit au stockage sans valorisation et à l'envoi des valorisables sur le continent :

- Le taux de collecte des valorisables des déchets ménagers et assimilés (DMA) est estimé à environ 24 %, en deçà de la moyenne nationale (33%). Les objectifs du Grenelle pour le taux de valorisation cumulé des DMA, de 35% en 2012 et de 45% en 2015 sont non atteints.
- En 2017, près de 90% des DMA ont été enfouies dans les installations de stockage en Corse et sur le Continent.
- Les sites de compostage traitent environ 12 000 tonnes par an, le reste est transféré vers d'autres régions. Pas déchets spécifiques

La fermeture de 2 sites de stockage en 2017 accentue la crise de gestion des déchets en Corse.

#### Une collecte et un traitement en amélioration pour les déchets plus spécifiques

- Les déchets industriels à caractère banal (DIB) spécifiques sont pris en charge par des entreprises spécialisées pour valorisation sur le continent ou enfouissement en Corse. Plus de la moitié du gisement DIB peut faire l'objet d'une valorisation matière et 27% d'une valorisation organique. Le reste peut être valorisé énergétiquement, mais il n'existe pas encore d'unité de traitement en Corse.
- Près de 70% du gisement de déchets dangereux (12 000 t) est collecté et traité soit environ (Données PPGDD 2015). A cela viennent s'ajouter 5000 t de déchets carnés (non considéré comme dangereux mais à caractère particulier).
- Le gisement est estimé à 30 000 de boues brutes (7000 t de matière sèches).
- Les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont traités avec les déchets ménagers ordinaires, ce qui n'est pas satisfaisant mais la situation évolue avec le développement des déchèteries

---

<sup>137</sup> Rapport environnemental du PADDUC

<sup>138</sup> Observatoire régional des déchets

- Les huiles sont collectées et valorisées sur le continent.
- Le gisement de déchets assimilés de soins à risque infectieux (DASRI) d'environ 1200 tonnes par an est traité dans sa quasi-totalité.

### **Des pressions sur l'environnement liées aux faiblesses de la filière et à la faible valorisation des déchets du BTP**

Bien qu'elles soient aujourd'hui fermées, les 159 décharges sauvages créent des pressions sur les paysages, l'environnement, la santé publique, mais également des pressions financières, car la réhabilitation des lieux et la dépollution des sols ont un coût.

Le manque de lieux de prise en charge des déchets issus du BTP aboutit encore aujourd'hui à des dépôts sauvages. 9% de ces déchets sont considérés comme dangereux, certains contiennent notamment de l'amiante. Ainsi, le manque de structures adéquates crée des pressions sur les paysages, l'environnement (eaux et sols) et la santé publique.

Une partie de ces dépôts sauvages se retrouvent en forêts, privées plus particulièrement

### **Une nouvelle planification en cours avec la création d'un plan déchet unique : le Plan Territorial de Gestion des Déchets de Corse**

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Collectivité Territoriale de Corse doit adopter un Plan Territorial de Gestion des Déchets qui regroupera les déchets non dangereux, les déchets dangereux, les déchets du BTP ainsi que la thématique économie circulaire, en lieu et place de multiples plans propres à chaque type de déchets (PPGDND, PREDIS, PREDAS<sup>139</sup>). Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) acté en 2014, devra être réactualisé en conséquence.

L'Observatoire Régional des Déchets, sous l'égide de l'Office de l'Environnement de la Corse, permet de suivre les résultats de ces plans.

## **4.9.2. Les liens entre les déchets et les forêts et l'exploitation forestière**

### **La forêt source de matériaux**

La production de bois est assez faible en Corse relativement à son taux de boisement. Privée sur environ 80% de sa surface, elle est l'une des moins exploitée de France, pour des raisons naturelles (relief, distance de débardage) et structurelles (indivision, morcellement foncier). Par conséquent, les volumes de connexes produits restent relativement faibles.

### **Une valorisation partielle des connexes et sous-produits du bois**

Au cours de ses process la filière bois produit des connexes (sciures, écorces...) qui sont généralement brûlés pour produire de la chaleur, afin de sécher les bois (scieries) ou chauffer les bâtiments.

En Corse, les connexes de scierie représentent un gisement brut de 3 400 tonnes (à 35% d'humidité). Une partie de ces déchets (notamment les délignures) est valorisée à des fins énergétiques par la SEM Corse Bois Energie ; une autre partie (200 à 1 900 tonnes à 35% d'humidité) ne fait l'objet d'aucune valorisation mais pourrait être mobilisée en bois énergie<sup>140</sup>.

Les connexes des industries de seconde transformation représentent 10 à 30% des sciages utilisés en matière première, soit 1 300 à 5 800 tonnes de connexes par an (à 15% d'humidité). L'intégralité de ce gisement est éliminée alors qu'elle pourrait être valorisée énergétiquement. Il s'agit toutefois d'un gisement diffus et dispersé dans des entreprises de petite taille. Par ailleurs, la part croissante des produits importés au détriment de produits locaux entraîne une baisse de la production de connexes.

---

<sup>139</sup> PPGDND (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Corse), adopté en 2014, prend en compte les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets de l'assainissement collectif, les Déchets non Dangereux (DND) non ménagers ; PREDIS (Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux, approuvé en 2004) ; PREDAS (Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins, intégré au PREDIS)

<sup>140</sup> Sources OEC, diagnostic de la filière Bois Energie

## Les bois en fin de vie ...quel devenir ?

Les bois en fin de vie<sup>141</sup> sont des bois provenant du broyage de palettes en fin de vie, précédemment utilisées pour le transport et le stockage dans la Grande Distribution ; d'éléments de mobilier en bois ; ou encore d'éléments en bois provenant de la déconstruction (lambris, charpentes, planches, parquets, etc.). On distingue plusieurs types de bois en fin de vie : les bois non traités peuvent être valorisés en combustion, les bois traités non dangereux peuvent être dirigés vers des centres d'enfouissement, utilisés pour la fabrication de panneaux de particules (sous réserve d'un conditionnement spécifique) ou brûlés dans des chaufferies industrielles adaptées (ce n'est pas le cas en Corse) ; enfin les bois traités et dangereux nécessitent des équipements adaptés pour leur élimination (risques d'émission de polluants) : en France ils sont détruits en usine d'incinération de déchets spéciaux ou utilisés dans les fours de cimenteries.

## Une valorisation des déchets de bois en progression

La Corse compte plusieurs acteurs du traitement des déchets du bois.

- Le SYDAVEC (Syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse) qui couvre plus de 60 % des communes, collecte les déchets du bois dans 12 recycleries. Pour 6 d'entre elles, les déchets du bois sont confiés aux entreprises TP2B et Francisci Environnement pour tri, traitement et valorisation bois énergie (classe A) ou en aggloméré (classe B) quand cela est possible. Pour les 6 autres, sans prestataire, les déchets sont enfouis.
- La communauté d'Agglomération de Corse, la Communauté de communes de Fiumorbo Castella collectent les déchets du bois et les confient également pour valorisation à Francisci Environnement.
- Les déchets des entreprises du BTP du nord de la Corse sont également confiés à l'entreprise TP2B pour valorisation.

En 2011, seuls 18% des déchets de bois propre trié et broyé par les entreprises ont été utilisés par la SEM Bois Energie de Corse. Il existe donc un potentiel de plaquette disponible. Par ailleurs, le SYDAVEC et les acteurs de traitement sont intéressés par la valorisation énergétique des bois de rebut (fin de vie) et engageant des études et projets en faveur d'une valorisation matière ou énergétique limitant l'enfouissement, afin de donner au bois de rebut ressource un statut de ressource et non plus de déchet.

## Des déchets, hors bois, produits par la sylviculture, l'industrie du bois et les chaufferies (cendres)

La sylviculture et l'industrie du bois produisent, hormis les connexes bois, majoritaires, d'autres types de déchets. Outre les déchets classiques de bureaux, pour la partie administrative, l'exploitation forestière, de manière générale<sup>142</sup>, engendrent des déchets spécifiques, qui ne sont pas des déchets ultimes :

- Ils sont collectés : repris par les fabricants/vendeurs - pneus, batteries, flexibles, extincteurs, bombes de peinture, déchets électriques et électroniques - ou des entreprises agréées ; les huiles usagées sont reprises par des collecteurs agréés ;
- Puis traités et valorisés principalement par voie de valorisation matière<sup>143</sup> et énergétique<sup>144</sup>

Les résidus de combustion en chaufferies, les cendres, peuvent être valorisées (épandage & compostage) : à titre d'exemple la chaufferie de Corte (SAEML CBE) a récemment fait une demande d'épandage des cendres dans les taillis d'eucalyptus<sup>145</sup>.

## La forêt peut être impactée ponctuellement par des dépôts sauvages de déchets

Comme déjà évoqué on relève en forêts des dépôts ponctuels en nombre important mais de faibles volumes (carcasses de véhicules par exemple).

---

<sup>141</sup> Sources de ce paragraphe sur les bois fin de vie : <http://massy-antony.reseau-chaueur.fr/le-reseau-enoris/la-chaufferie-de-la-bonde/le-bois-energie/le-bois-fin-de-vie/> et [http://www.biomasse-normandie.org/matieres-premieres-ligneuses-bois-fin-vie\\_348\\_fr.html](http://www.biomasse-normandie.org/matieres-premieres-ligneuses-bois-fin-vie_348_fr.html)

<sup>142</sup> En l'absence d'informations et données spécifiques à la Corse, paragraphe écrit de manière générique

<sup>143</sup> le fer est recyclé pour fabriquer de nouvelles pièces métalliques. Une partie des huiles usagées est régénérée pour une réutilisation

<sup>144</sup> les matériaux souillés comme les papiers et chiffons gras, de même que certaines huiles usagées sont incinérés pour produire de l'énergie

<sup>145</sup> Source : ONF

## 4.10. Les enjeux environnementaux liés à la forêt en région Corse et leur perspective d'évolution

A partir de l'état initial de l'environnement nous proposons ci-après une série d'enjeux environnementaux plus spécifiquement liés à la forêt, sur lesquels le programme régional forêt-bois Corse est susceptible d'avoir des incidences tant positives que négatives. C'est à partir de ces enjeux que nous proposons ensuite une analyse des possibles impacts du PFBC sur l'environnement.

On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire, les valeurs qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, ou que l'on cherche à gagner ou reconquérir, tant du point de vue des ressources naturelles que de la santé publique ou de la qualité de vie. Au-delà, ils peuvent contribuer fortement à l'image, à l'attractivité et donc au développement du territoire.



*Les enjeux en un coup d'œil*

### LUTTE CONTRE LES RISQUES ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique

Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)

### CONCILIER LES BESOINS DU DEVELOPPEMENT INSULAIRE A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE ET LA QUALITE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.

Lutte contre l'artificialisation de la forêt

Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air

### PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE LIEE AUX FORETS

Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent

Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes

Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes

## LUTTE CONTRE LES RISQUES ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

### Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique

Principale menace qui pèse sur la forêt corse, les incendies en ravagent chaque année plusieurs milliers d'hectares (14 500 hectare en moyenne entre 2014 et 2018). Leur nombre est en baisse depuis 1993 mais varie considérablement d'une année sur l'autre selon le climat. La Corse a mis en place un Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) qui vise notamment à protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels. Par ailleurs, une trentaine de communes dispose ou a prescrit un Plan de Prévention du Risque Feux de Forêt (PPRIF).

Selon le guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse<sup>146</sup>, les mesures sylvicoles à l'échelle du paysage peuvent permettre d'obtenir un paysage « intelligent au feu », avec la répartition des types de structure dans l'espace qui contribuent à empêcher la propagation du feu aux cimes et rendent plus facile l'extinction des incendies forestiers. Ces mesures peuvent orienter vers une structure forestière qui rend difficile le développement et la propagation des grands incendies de forêts ; augmenter l'hétérogénéité structurelle et la variabilité d'espèces. En effet l'hétérogénéité spatiale augmente la complexité du système forestier, permettant d'avoir un paysage forestier plus résilient et plus résistant aux perturbations. En Corse, à titre d'exemple, la mosaïque agricole et forestière peut se concevoir, en plaine par l'alternance des cultures et des milieux boisés et en montagne par la présence pastorale dans les estives et les milieux ouverts. Par ailleurs, en milieu forestier, l'hétérogénéité du paysage peut être favorisée par le développement des ripisylves et la diversité des types forestiers en termes de structure et d'essences dominantes.

Par ailleurs au-delà de la lutte contre les incendies, il y a en jeu d'accompagner la restauration des milieux forestiers incendiés.

*Le PFBC en encourageant une gestion forestière peut contribuer à prévenir les incendies (présence en forêt, dessertes, entretien...).*

*Il peut orienter le choix des espèces et structures forestières à privilégier pour rendre difficile le développement et la propagation des grands incendies de forêts, proposer des actions de nettoyage/débroussaillage des forêts...*

Il peut permettre d'augmenter l'hétérogénéité spatiale, qui en augmentant la complexité du système forestier, permet d'avoir un paysage forestier plus résilient et plus résistant aux perturbations. Le réchauffement climatique risque d'aggraver ce phénomène d'incendie mais également d'impacter les forêts sur d'autres points. En effet le réchauffement climatique demeure l'une des menaces les plus importantes pour toutes les forêts des 27 pays méditerranéens dont la France. Quelle que soit son évolution et sa vitesse d'évolution il impactera notamment la forêt et probablement de façon significative.

- À court-moyen terme (2030 & 2050), on peut envisager un impact positif avec une évolution graduelle de la production de bois et des gains potentiellement significatifs du fait de l'augmentation des températures et de la diminution du nombre de jours de gel.
- Mais d'autres publications à l'inverse évoquent un accroissement de la sensibilité des arbres aux contraintes du milieu et une dégradation des propriétés technologiques du bois.
- À plus long terme, en raison des élévations de températures trop importantes, de l'accroissement du stress hydrique et des événements extrêmes, risque d'amplification de l'impact des ravageurs et parasites, la productivité moyenne des forêts devrait diminuer.
- Enfin, selon les facultés d'adaptation des espèces d'arbres, le changement climatique pourrait entraîner une nouvelle répartition des espèces : davantage d'espèces méditerranéennes et une régression des espèces du groupe continental actuelles.

Pour l'instant, les impacts du changement climatique sur les forêts corses sont assez discrets mais le risque de périodes de sécheresse à répétition pourrait impacter les milieux forestiers et les essences les plus sensibles au stress hydrique. Un accroissement de l'occurrence et de la force des événements extrêmes (tempêtes, forts niveaux de précipitations, vents violents) pourrait altérer la forêt en impactant ses peuplements (dépérissements, destructions induisant un lessivage accru et une

<sup>146</sup> ONF, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne - 2019

instabilité des sols). Les pointes littorales nord et sud de la Corse sont particulièrement concernées par les tempêtes. La sensibilité des forêts de la région aux incendies, aujourd'hui forte, pourrait s'accroître.

Face au changement climatique annoncé, les forestiers s'interrogent sur l'avenir de leurs peuplements, sur la capacité des essences à résister, s'adapter ou migrer..., sujet complexe qui fait intervenir de nombreux paramètres et qui nécessite des connaissances approfondies en autécologies des essences, géologie / pédologie, effets du relief, de la topographie, de l'altitude, de l'exposition, du climat local. Des outils techniques existent comme par exemple BIOCLIMSOL développé par le CNPF/IDF qui permet via des cartes de vigilance, des données météo et des données terrain d'appréhender l'adaptation stationnelle des essences forestières. Nous n'avons pas encore suffisamment de connaissances sur la capacité d'adaptation liée à la génétique, sur les effets de compétitions entre les espèces et il est donc important de rester prudent.

Il y a donc enjeu à aborder cette résilience d'un point de vue multifonctionnel - biodiversité, production...

*En l'absence de PRFB sélection naturelle des essences les plus résistantes au réchauffement, possibles migrations ; possibles dégradations des forêts (sécheresse, incendies, tempêtes, ravageurs...)*

*Avec le PRFB, possibilité d'accompagner l'adaptation des forêts au réchauffement climatique (sélection d'espèces...)*

### **Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, l'érosion et les inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)**

La forêt protège les sols contre l'érosion et les ruissellements, notamment par l'action du système racinaire des arbres qui leur confère une structure stable et une bonne porosité.

La quasi-totalité des forêts de production du territoire se situe sur des pentes fortes, ce qui induit un risque de ruissellement et d'érosion important en cas de dégradation de la forêt, voire d'inondation. Face à ce risque il apparaît important de préserver le couvert végétal des forêts pour qu'elles jouent pleinement leur rôle tampon.

Par ailleurs 36% des zones inondables sont situées en forêt. Celles-ci peuvent contribuer aux zones d'expansion des crues.

Avec le réchauffement climatique, en Corse, la pluviométrie insuffisante et irrégulière et les épisodes venteux plus fréquents et plus intenses en période de sécheresse devraient conduire à une forte dégradation, stérilisation et érosion des sols dans les pentes.<sup>147</sup> Il y a donc enjeu à préserver le rôle protecteur des forêts contre le ruissellement, l'érosion et les inondations.

*En l'absence de PRFB, la surface forestière augmente et avec elle son effet protecteur contre ces risques naturels.*

*Le PRFB, dont l'objectif est de légèrement développer la production de bois dans le cadre d'une gestion durable, peut proposer des mesures pour éviter ou réduire les possibles impacts de sa mise en œuvre sur les risques naturels.*

- Il peut influencer les modes d'exploitation dans les pentes notamment : câbles, proscrire le dessouchage, limiter les dimensions des coupes rases, règlementer leur sens d'implantation en fonction de la pente
- Eviter de nouvelles dessertes dans le sens de la pente
- Pour les zones humides, maintenir l'état boisé des zones d'expansion des crues et veiller en cas d'exploitation à ce que les rémanents ne restent pas dans le champ de propagation de la crue....

<sup>147</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

Par ailleurs, la forêt joue un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique de par la fonction puit de carbone de son écosystème et des produits bois qui en sortent. L'enjeu consiste donc à :

- Augmenter (ou limiter la diminution) du stock de carbone dans la biomasse forestière, dans les sols forestiers, et dans les produits bois ;
- Augmenter (ou limiter la diminution) de l'usage de la bioénergie (à base de peuplements gérés durablement) et de la consommation de produits bois nécessitant moins de carbone pour leur production que leurs substituts non-bois.

En forêt, le carbone est stocké dans la biomasse aérienne (35% du stock total) et souterraine (11% du stock total) et dans le sol<sup>148</sup>, qui représente la moitié du stock total forestier. Les écosystèmes forestiers français métropolitains captent annuellement par la photosynthèse l'équivalent d'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> françaises, soit 32 MtC/an.

Le stockage du carbone dans l'écosystème forestier est maximisé dans des peuplements âgés c'est à dire ceux gérés avec des rotations longues. Si la coupe intervient à un âge proche de l'accroissement courant maximum, le stock moyen de carbone ne représente qu'un tiers du stock maximal que ce peuplement aurait pu atteindre à la maturité. Le stock de carbone étant proportionnel au volume sur pied et au volume souterrain, il augmente avec l'âge du peuplement.

De plus, les peuplements âgés qui ont été gérés produisent des gros bois d'œuvre de qualité qui, une fois mis en œuvre dans des usages pérennes (construction bois, menuiserie etc.) continueront à stocker le carbone mobilisé au cours de leur croissance en forêt.

- Plus de bois et plus de forêt stockent plus de carbone : la surface forestière corse augmente ainsi que le volume de bois sur pied
- Plus de carbone dans les forêts âgées, là où plus forts stocks de gros et très gros bois
- Plus de carbone dans les futaies matures de feuillus que celles de résineux : 60% des volumes de gros et très gros bois sont feuillus en région
- Conséquence directe, plus de gros et très gros bois a priori plus d'usages en construction bois, menuiserie qui sont les usages qui permettent le plus grand stockage de carbone

*En l'absence de PRFB, la surface forestière progresse ainsi que le volume de bois sur pied : a priori le stockage de carbone progresse en conséquence.*

*Le PRFB en cherchant à prélever plus de bois peut potentiellement dégrader ce stockage. Le type d'exploitation préconisé sera déterminant. La mise en œuvre du PRFB devrait néanmoins signifier plus de bois d'œuvre et bois-énergie qui se substituerait à des usages ayant recours aux énergies fossiles.*

## **CONCILIER LES BESOINS DU DEVELOPPEMENT INSULAIRE A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE ET LA QUALITE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS**

**Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichage en zone de montagne, tourisme, etc.**

La forêt corse, plus que d'autres forêts, est multi-fonctionnelle, tant il est vrai que la relative modestie de sa fonction productive a contribué de longue date à mettre en évidence ses autres fonctions écologiques et sociales, fondamentales.

Elle est donc un espace multifonctionnel et multi-usagers - propriétaires, forestiers (gestionnaires, exploitants, entrepreneur de travaux forestiers, etc.), éleveurs, chasseurs, cueilleurs, touristes et promeneurs, naturalistes - ainsi qu'un milieu qui doit faire l'objet d'attentions au titre de ses fonctions environnementales - support de biodiversité et de paysages associés, épuration de l'eau, de

<sup>148</sup> Dans le sol, le carbone est présent à la fois sous la forme de molécules très labiles, facilement dégradées comme la cellulose et sous la forme de molécules complexes, qui peuvent stocker le carbone pendant des centaines à des milliers d'années.

l'air, barrière contre certains risques naturels, puit de carbone contribuant à lutter contre le changement climatique...

L'équilibre sylvo-pastoral en particulier est mis à mal par certaines pratiques : si le pastoralisme a plutôt un impact positif sur la biodiversité<sup>149</sup> dans la mesure où il contribue au maintien d'une mosaïque d'espaces ouverts au sein des espaces à dominante forestière ou de maquis, en revanche la divagation animale non gérée, notamment dans le cas de l'élevage porcin qui est en nette augmentation en Corse du Sud et le cas de l'élevage bovin en Haute-Corse, a un impact significatif sur les espaces naturels et forestiers. Parmi les effets notables, on mentionnera la destruction des stations botaniques remarquables, mais également l'abrutissement de la régénération et des feuillus, de la casse, la dégradation de zones humides, ou bien encore le risque de pollution de l'eau du à une trop forte charge organique (fèces) ou à la présence de cadavres d'animaux en amont d'un captage d'eau.

Si l'équilibre sylvo-cynégétique est encore préservé, l'accroissement rapide de la population de cerfs de Corse occasionne de premiers dégâts et pourrait le remettre en cause : un suivi des dégâts dans un premier temps semble donc nécessaire pour agir en temps voulu.

Par ailleurs, des défrichements à vocation agricole s'opèrent sur des espaces pré-forestiers et forestiers.

Enfin, certains massifs forestiers subissent une forte fréquentation touristique entravant la quiétude des espaces forestiers et des espèces associées.

L'enjeu consiste donc à trouver un équilibre entre ces différentes fonctions et usages d'autant plus que le plan national forêt bois a pour objectif d'accroître la production de bois des forêts françaises, en même temps que de garantir la multifonctionnalité de la forêt par une gestion durable et la mise en place de PRFB.

*En l'absence de PRFB, poursuite des phénomènes en particulier de dégradation d'espaces forestiers par divagation animale non gérée, poursuite des défrichements. La pression touristique est de mieux en mieux encadrée.*

*Le PRFB peut être l'occasion de réunir les acteurs concernés pour co-construire un nouvel équilibre des usages. Il peut encourager le développement de chartes forestières.*

### **Lutte contre l'artificialisation de la forêt**

En Corse, enjeu global à économiser l'espace et organiser l'urbanisation pour lutter contre le mitage et la fragmentation du territoire<sup>150</sup>.

Dans ce contexte, dans les zones les plus fortement soumises à la pression urbaine (littoral, plaine, péri-urbain) la forêt en particulier, et plus spécifiquement le chêne-liège étant donné les espaces considérés, peut être soumis à artificialisation.

→Enjeu à protéger la forêt de cette pression foncière

*Le PRFB a peu de pouvoir d'action sur cette tendance qui devrait donc se poursuivre avec ou sans adoption de PRFB.*

<sup>149</sup> Extrait de l'évaluation environnementale du PADDUC

<sup>150</sup> Source : profil environnement régional 2012

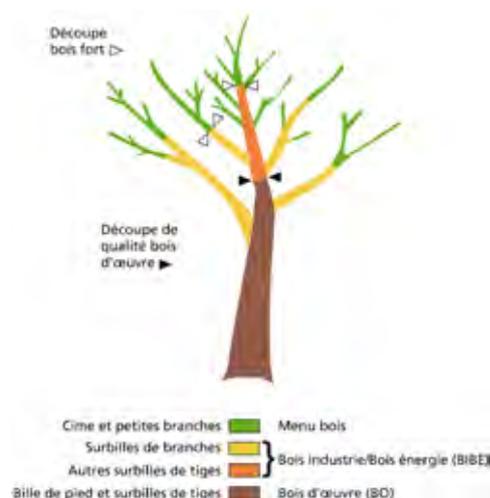
## Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air

Aujourd'hui le bois énergie est la principale source d'énergie renouvelable thermique en Corse : buches principalement issues de feuillus et plaquettes de résineux. Mais consommation et production sont à la baisse alors que pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, la substitution de bois-énergie à des énergies fossiles est essentielle.

Toutefois, cette valorisation de la ressource forestière doit se faire en cohérence avec la fonctionnalité écologique de ses milieux. Le bois-énergie peut en effet provenir de coupes dédiées (chêne vert en particulier) ou de la récolte des rémanents<sup>151</sup>, dont l'export peut priver les sols d'un apport conséquent de minéraux et oligo-éléments. Il y a donc enjeu à concilier le prélèvement de bois à vocation énergétique et la préservation de l'écosystème forestier.

Mais le bois-énergie peut aussi et surtout provenir de l'exploitation des parties non valorisables en bois d'œuvre (cf. schéma). Il y a enjeu à valoriser ces apports, dans le cadre d'une hiérarchie des usages (privilégier le bois d'œuvre, puis le bois d'industrie-énergie), les ressources en Corse étant principalement situées dans les résineux pour produire des plaquettes selon le CRPF.

Enfin, la valorisation des « déchets bois » dans le cadre d'une économie circulaire est une dernière source d'approvisionnement. En effet au cours de ses process la filière bois produit des connexes (sciures, écorces...) qui sont généralement brûlés pour produire de la chaleur et les déchets de bois en fin de vie peuvent alimenter une filière énergie.



- En 2011, seuls 18% des déchets de bois propre trié et broyé par les entreprises ont été utilisés par la SEM Bois Energie de Corse. Il existe donc un potentiel de plaquette disponible.
- Par ailleurs, le SYDAVEC et les acteurs de traitement sont intéressés par la valorisation énergétique des bois de rebut (fin de vie) et engagent des études et projets en faveur d'une valorisation matière ou énergétique limitant l'enfouissement, afin de donner au bois de rebut un statut de ressource et non plus de déchet.

Autre point, le développement du chauffage au bois peut conduire à altérer la qualité de l'air : les conditions de combustion du bois peuvent en effet engendrer plus ou moins d'émissions de particules fines, cancérigènes.

On observe une légère baisse des émissions polluants issus de la combustion, ce qui marque la baisse de consommation déjà évoquée mais probablement aussi l'impact positif de la pénétration progressive de technologies plus efficaces. Paradoxalement l'augmentation de l'utilisation du bois énergie dans le cadre de l'atteinte des objectifs du SRCAE pourrait engendrer une hausse de la pollution de l'air. Aussi, il est nécessaire de veiller à la qualité des chaufferies industrielles, collectives mais surtout des chaudières individuelles, et à la qualité du bois brûlé (hygrométrie, type de combustible - plaquette, bois bûche, pellets...) pour optimiser le ratio énergie propre produite/qualité de l'air.

*En l'absence de PRFB, tendance naturelle à une baisse de la production et consommation de bois énergie donc réduction des impacts négatifs (qualité de l'air, biodiversité) mais moindre substitution aux énergies fossiles (donc bilan carbone moins bon).*

*Le PRFB peut donner des objectifs de récolte de bois-énergie. Il peut recommander de ne pas prélever les rémanents ou a minima de respecter les préconisations du guide de l'ADEME sur la récolte raisonnée des rémanents en forêt.*

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITE LIEE AUX FORETS

<sup>151</sup> Appelés aussi menus bois

## Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent

La surface forestière corse augmente globalement, mais au-delà de cette évolution c'est la composition des écosystèmes forestiers qui importe : il est essentiel de conserver les différents types d'habitats naturels remarquables, pour leur richesse & diversité et parce que cette mosaïque est indispensable au fonctionnement de nombreuses espèces qui ont besoin dans leur cycle de vie de passer d'un milieu à un autre.

Au-delà des espaces forestiers proprement dits, dont il est nécessaire de conserver la diversité et les mélanges d'espèces, il s'agit d'habitats rares et localisés - les surfaces d'intérêt patrimonial couvrent rarement plus de 10% de la superficie d'un massif forestier - et répartis en réseau en fonction de la topographie, de la géologie et de l'histoire des forêts, notamment les usages. Il s'agit plus particulièrement :

- Des forêts alluviales ou ripisylves liées aux cours d'eaux, plans d'eaux et zones humides
- Des vieux peuplements, parsemés de bois morts au sol et debout avec des arbres sénescents et à cavités...
- Les milieux intraforestiers peu ou pas boisés (clairières...)
- ...

Autrement dit, il s'agit de préserver l'évolution naturelle de la forêt en respectant sa mosaïque d'habitats.

*Le PRFB, dont l'objectif est de développer la production de bois dans le cadre d'une gestion durable, peut proposer des mesures pour éviter ou réduire les possibles impacts de sa mise en œuvre sur les mosaïques d'habitats :*

- Il peut permettre la meilleure connaissance des enjeux et des obligations réglementaires, peut participer à la prise de conscience de préserver ces habitats qui sont rarement appréhendés par les propriétaires car mal connus
- Il peut émettre des recommandations ou prescriptions pour la conservation de ces habitats : îlots de vieillissement, arbres sénescents, ripisylves, zones humides...

*En l'absence de PRFB et de ses objectifs de développement, les prélèvements en forêts seraient probablement moindres. Le différentiel d'impact entre un scénario avec et un scénario sans PRFB dépend donc des recommandations ou prescriptions du PRFB pour éviter ces impacts.*

Par ailleurs, les habitats forestiers représentent la plus grande part de la trame verte et bleue en Corse. Les milieux forestiers sont en effet le support de continuités écologiques fonctionnelles qu'il est nécessaire de maintenir. Dans les forêts de pin laricio fragmentées par les incendies notamment, il y a un enjeu à accompagner la régénération forestière pour reconnecter les massifs.

Mais le maintien des continuités entre les mosaïques d'habitats naturels remarquables décrites précédemment, au sein même de chaque espace forestier est également un enjeu. En effet, la trame forestière dite de « nature ordinaire », selon ses caractéristiques locales, est plus ou moins perméable aux espèces spécialisées des cœurs de nature. Il est donc essentiel de maintenir cette perméabilité et une densité suffisante de ces continuités pour que les distances entre elles permettent aux espèces de se propager ou d'échanger des individus entre les noyaux de population établis dans les cœurs de nature. Les ripisylves en particulier sont un type de continuité intra-forestière à préserver.

Au-delà des forêts proprement dites les maquis, espace de transition, qui peuvent être des espaces de pré-forêt (espace où la forêt se forme suite à la déprise agricole) ou à l'inverse de forêt dégradée (suite à incendies, coupes, surpâturage) contribuent à ces continuités.

*Le PRFB, dont l'objectif est de développer la production de bois dans le cadre d'une gestion durable, peut proposer des mesures pour éviter ou réduire les possibles impacts de sa mise en œuvre sur les continuités écologiques :*

- Il peut permettre la meilleure connaissance des enjeux et des obligations réglementaires, peut participer à la prise de conscience de les préserver
- Il peut rappeler que les continuités doivent être préservées, notamment en lien avec le possible développement de dessertes. Les projets routiers répondent néanmoins à des exigences

réglementaires, au titre des études d'impact, des espèces protégées, de la loi sur l'eau, de Natura 2000 et des ONTVB

*En l'absence de PRFB et de ses objectifs de développement, les prélèvements en forêts seraient probablement moindres. Le différentiel d'impact entre un scénario avec et un scénario sans PRFB dépend donc des recommandations ou prescriptions du PRFB pour éviter ces impacts.*

### Maintien de la qualité des sols pour des écosystèmes forestiers robustes

Les sols forestiers, en l'absence d'intervention humaine (pas d'apports d'intrants, de travail du sol, de compaction), entretiennent naturellement leur propre fertilité, biodiversité, stabilité... L'écosystème forestier contribue ainsi à protéger les sols contre l'érosion, à protéger les ressources en eau par son rôle de filtre et à stocker le carbone, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Ce cycle naturel est cependant fragile, et toute exploitation de la forêt, en particulier si elle est intensive, peut rapidement dégrader les sols forestiers, d'autant que le cycle de formation des sols est beaucoup plus lent que le cycle d'exploitation des forêts.

Alors que la région présente un cycle naturel des sols fragile, par ailleurs sensibles aux phénomènes d'érosion, de mouvement de terrain, de tassement et d'incendies, la préservation des sols forestiers est d'autant plus importante.

*Le PRFB, dont l'objectif est de développer la production de bois dans le cadre d'une gestion durable, peut proposer des mesures pour éviter ou réduire les possibles impacts de sa mise en œuvre sur les sols :*

- Conditionner les aides financières à des engins moins « tassants » pour les sols
- Proposer des modes d'exploitation adéquats (le câble, les chevaux)
- Éviter l'exploitation des vieilles forêts (aux sols les plus intéressants)
- Laisser des bois morts au sol et sur pied

*En l'absence de PRFB et de ses objectifs de développement, les prélèvements en forêts seraient probablement moindres. Le différentiel d'impact entre un scénario avec et un scénario sans PRFB dépend donc des recommandations ou prescriptions du PRFB pour éviter ces impacts.*

### Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes

Parmi les menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers, les espèces exotiques envahissantes (arrivées via notamment le commerce de plantes) progressent doucement : la Corse est entièrement en zone infectée au regard de *Xylella fastidiosa* (qui s'attaque notamment au chêne, frêne, aulne, genêt...), le cynips du châtaignier entraîne une baisse du rendement en châtaignes de 50% à 80%, et contribue à l'affaiblissement des arbres attaqués

Dans la région méditerranéenne, les forêts le long des cours d'eau (ripisylves) sont sujettes aux invasions de Faux indigo, de Balsamine de l'Himalaya, de Renouée du Japon ou d'Arbre aux papillons. On trouve plus particulièrement en Corse *Prunus serotina*, ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), raisin d'Amérique...

Si la Corse n'est pas encore dans une situation critique il convient de prévenir ce phénomène d'autant plus dommageable en milieu insulaire. D'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique qui devrait accroître ce phénomène d'espèces exotiques envahissantes.

*Le PRFB, pourrait proposer des plantations : dans ce cas éviter de possibles espèces exotiques envahissantes. Et des moyens pour maîtriser/éliminer certaines espèces exotiques en forêt (exemple de l'ailante en Castagniccia, du mimosa à Péri,...)*

*Pas de levier face aux invasions d'insectes si ce n'est à l'avenir de préconiser des forêts diversifiées moins sujettes aux attaques*

## Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Au regard de cette description des enjeux et de leur tendance d'évolution, nous en proposons ci-après une hiérarchisation.

### Légende

Niveau de l'enjeu au regard de la situation du territoire	Echelle géographique de l'enjeu	Impact potentiel et effet levier du PRFB	Hiérarchie finale des enjeux
 une situation dégradée voire s'aggravant à reconquérir, des impacts forts sur les ressources et/ou la qualité de vie et/ou la santé	Toutes les forêts	fort	fort
 une situation sous tension et/ou un risque de perte de qualité ou d'équilibre, des politiques engagées à poursuivre et/ou renforcer	Une grande partie des forêts	moyen	moyen
 une situation globalement maîtrisée même si des améliorations restent possibles	Quelques massifs	faible	faible

Enjeux	Niveau de l'enjeu au regard de la situation du territoire et sa tendance d'évolution	Echelle géographique de l'enjeu	Impact potentiel du PRFB sur l'enjeu et possibilité d'agir dessus	Hiérarchie des enjeux
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion, inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)		Toutes les forêts		fort
Prévention et meilleure résilience au risque incendie et au réchauffement climatique		Toutes les forêts		fort
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		Forêts de Corse intérieure		fort
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire)		Toutes les forêts (aujourd'hui plutôt chêne vert mais demain partout ?)		fort
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent		Toutes les forêts		moyen
Maintien de la qualité des sols pour des écosystèmes forestiers robustes		Toutes les forêts		moyen
Prévention de la prolifération des espèces exotiques envahissantes		Certains massifs ?		faible
Lutte contre l'artificialisation en zone littorale et péri-urbaine		Forêts en zone littorale et péri-urbaine		faible

## 5. L'ARTICULATION DU PFBC AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

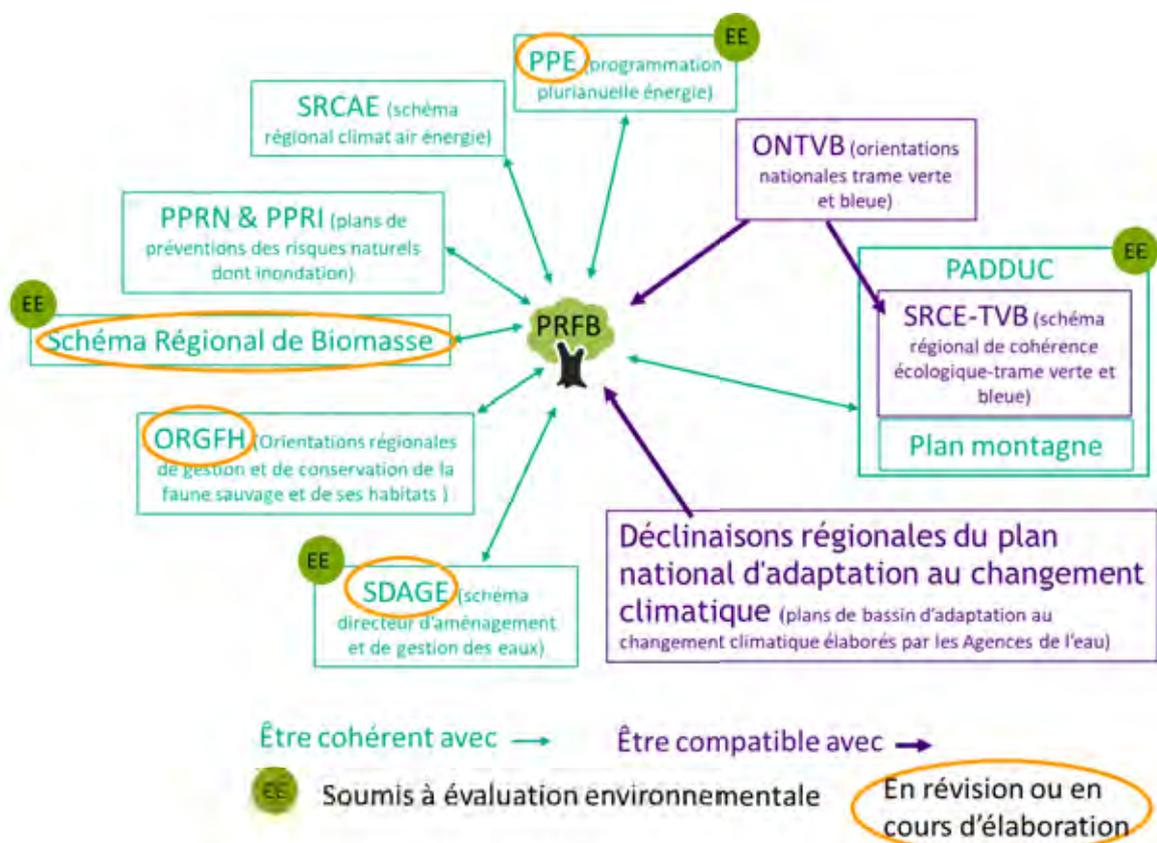
Le décret n° 2015-666 du 10 juin 2015 relatif au programme national de la forêt et du bois et aux programmes régionaux de la forêt et du bois indique que ces derniers sont compatibles avec :

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement ;
- Les schémas régionaux de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 du code de l'environnement (chapitre dédié dans le PADDUC) ;
- Les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité (les stratégies régionales pour la biodiversité, mais il n'y en a pas en Corse) ;
- Les orientations prévues dans les déclinaisons régionales du plan national d'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire le plan de bassin d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration par le Comité de bassin de Corse.

Le décret précise également que les PRFB doivent indiquer les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels, en cohérence avec les plans départementaux ou interdépartementaux prévus aux articles L. 562-1 du code de l'environnement (les plans de prévention des risques naturels dont les plans de prévention des risques inondation).

Par ailleurs, le plan national forêt-bois précise que « les PRFB devront, au niveau régional, s'inscrire en cohérence avec les autres politiques publiques territoriales (existantes ou en cours d'élaboration) et notamment avec le volet forestier des schémas régionaux de la biomasse. » Parmi ces documents, outre le schéma régional de biomasse, nous avons donc regardé la cohérence avec ceux pouvant interagir avec la forêt et sa gestion :

- Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en lien avec leurs objectifs bois construction et bois énergie,
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en lien avec les enjeux de qualité et quantité des ressources, de prévention du risque inondation, de préservation des milieux humides
- Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH).



Mais en premier lieu, le PFBC doit répondre aux attentes du PNFB.

## 5.1. LE RESPECT DU PLAN NATIONAL FORET-BOIS (PNFB)

Code forestier et PNFB	PFBC
<i>Le code forestier (art. L122-1) définit les grandes lignes du contenu du PRFB<sup>152</sup> et le PNFB en précise le contenu minimal attendu.</i>	
<i>Le PRFB fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs</i>	Le PFBC démarre par un diagnostic abordant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la filière forêt-bois sur lesquels s'est appuyée la stratégie proposée.
Les besoins en bois et les objectifs de mobilisation	Pour mémoire la forêt corse est peu exploitée, une large partie est d'ailleurs peu exploitable, et assure de nombreuses autres fonctions.  Le PFBC reprend l'objectif proposé par la PNFB, en précisant qu'il s'agit d'un potentiel théorique. Il rappelle que « il ne prétend pas corriger la situation à l'œuvre depuis de nombreuses années, et qui reste identifiée comme une tendance lourde pour l'avenir ».  Faute d'opérateurs économiques, impossible d'évaluer les besoins
<i>Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés</i>  Les enjeux écologiques et sociaux des différents massifs forestiers : il s'agira, entre autres, de mettre en lumière les critères clefs pour rendre compatibles une mobilisation accrue avec les objectifs de gestion durable différemment pondérés entre vocation sociale, environnementale et économique selon les massifs (objectifs de préservation et remise en état des continuités, conservation des habitats et espèces, îlots de senescence, éducation à l'environnement, etc.).	Le PFBC présente des stratégies pour les filières forêt-bois (stratégies sylvicoles et de filière, stratégies en faveur de la biodiversité, stratégies pour la prise en compte des risques, pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux) qui exposent des principes, notamment de gestion durable. Ces principes sont ensuite traduits dans les orientations du PFBC.  Le PFBC soutient la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, multifonctionnelle et dynamique et vise le développement des certifications (FSC et PEFC). Le PFBC présente par ailleurs des indicateurs pour suivre ces points.
<i>Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois.</i>	Le découpage des massifs prioritaires retenus dans le PPRDF n'a pas permis de prélèvements supplémentaires sur ces territoires. Si le PFBC peut convenir que les massifs concernés (zone de pins, Alta Rocca, Taravo et Castgniccia) sont bien un enjeu en terme d'animation par les acteurs de la forêt privée, dans la continuité de l'animation déjà engagée sur ces territoires, il affirme clairement que le massif de Corse est un massif unique et continu.
La mobilisation y sera réalisée dans le cadre d'un projet d'adaptation de la forêt aux nouvelles conditions climatiques. [...] Des	Le PFBC présente des stratégies pour la prise en compte des risques. Il rappelle que le risque de changement climatique se traduit notamment par une augmentation du risque d'incendie de forêt et du risque sanitaire. La stratégie de lutte

<sup>152</sup> Extraits du code indiqués en italique

Code forestier et PNFB	PFBC
<p>diagnostics définiront la vulnérabilité des massifs à la sécheresse ou à la canicule</p>	<p>contre le changement climatique s'appuie donc sur les stratégies suivies pour lutter contre ces deux autres risques</p> <p>Le réchauffement climatique induit par la même occasion, un niveau d'importance encore plus marqué pour la gestion forestière.</p> <p>La sous-orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leur fonctionnalité » prévoit une série d'actions pour « Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique »</p>
<p><i>Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, le programme d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L113-2.</i></p>	<p>A ce jour la commission sylvocynégétique n'est pas constituée, c'est l'un des objectifs de l'axe « gouvernance ».</p> <p>Il faut rappeler qu'en Corse, l'équilibre sylvo-cynégétique est encore préservé. Il pourrait toutefois être remis en cause dans le futur par l'accroissement rapide de la population de cerfs de Corse. Le renouvellement forestier est plutôt soumis à une problématique de dent du bétail, qui implique une meilleure gestion du pastoralisme. Des orientations et actions sont dédiées à ce sujet dans le PFBC.</p>
<p><i>Il définit un itinéraire de desserte des ressources forestières en s'appuyant sur les référentiels géographiques et forestiers de l'Institut national de l'information géographique et forestière.</i></p>	<p>Le PFBC rappelle que de 2015 à 2020, seules une quinzaine de projets de création et/ ou de réfection de dessertes forestières a été mise en œuvre. Malgré un taux d'intervention de 80% du montant de l'investissement, les décideurs communaux, très sollicités par ailleurs, s'interrogent sur l'intérêt de desservir des forêts dans un contexte où le bois ne se vend pas.</p> <p>Le PFBC ne définit pas de schéma de desserte, mais prévoit dans ses actions d'améliorer l'accessibilité des massifs forestiers par des moyens traditionnels et non conventionnels.</p>
<p><i>Il définit les actions à mettre en œuvre ...</i></p> <p>Le plan d'actions à mettre en place pour atteindre les objectifs nationaux et les éventuels objectifs régionaux</p> <p>Les crédits disponibles, publics et privés, et les modalités de leur mise en œuvre</p>	<p>Les actions prévues sont listées succinctement et de façon non exhaustive dans le chapitre orientation du PFBC : la définition précise d'actions prioritaires et leurs modalités de mise en œuvre seront précisées chaque année par la CRFB</p>

## 5.2. LES DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PROGRAMME FORET BOIS DOIT ETRE COMPATIBLE

Pour mémoire, au sens juridique du terme :

- La compatibilité du PFBC avec un autre plan ou schéma signifie que le PFBC doit le respecter dans la mesure où il ne doit pas le remettre en cause. Autrement dit, le PFBC peut s'écarter du plan ou schéma « supérieur » à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses options fondamentales.

- Négativement, la compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport normatif prohibe la mise en cause du plan ou schéma « supérieur » par le PFBC.

### 5.2.1. Analyse de la compatibilité du PFBC avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, établies en application de l'article L371-2 du code de l'environnement, ont été adoptées par décret du 20 janvier 2014. Elles visent à établir une trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

Pour y parvenir les orientations nationales définissent notamment 5 objectifs avec lesquels le PFBC est globalement compatible.

Les 5 objectifs de la trame verte et bleue	PFBC
Conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages	Le PFBC présente une stratégie en faveur de la biodiversité, qui trouve notamment traduction dans la sous-orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité », à travers plusieurs actions : préservation de la biodiversité et des espaces de quiétude pour la faune, préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux...
Accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatique	La sous-orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leur fonctionnalité » prévoit une série d'actions pour « Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique »
Assurer la fourniture des services écologiques	Le PFBC soutient la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable et multifonctionnelle, qui comprend entre autre ses services écologiques  action pour « Promouvoir des mécanismes innovants de financements des services écosystémiques »
Favoriser des activités durables [...] forestières	Le PFBC soutient la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, qui doivent s'articuler avec l'orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité »
Maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et améliorer la perméabilité des infrastructures existantes	Les nouvelles dessertes doivent préserver les continuités écologiques

### 5.2.2. Analyse de la compatibilité du PFBC avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Objectifs du SRCE	PFBC
Les SRCE ont été initiés par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010 : ils déclinent régionalement la trame verte et bleue, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière). En Corse c'est la collectivité territoriale qui a élaboré ce schéma au sein d'un chapitre individualisé du PADDUC, adopté en 2015.	Le PNFB précise : « Les PRFB proposeront des actions permettant le renforcement des connaissances en matière de biodiversité, la préservation et la remise en état des continuités écologiques forestières, en s'appuyant sur les SRCE »
améliorer les infrastructures et aménagements existants et, anticiper la question des continuités écologiques dans les projets d'infrastructures	Les nouvelles dessertes doivent préserver les continuités écologiques
maintenir et renforcer les structures paysagères (cours d'eau, vergers, réseau de haies, bandes enherbées, mares, etc.), le réseau existant de milieux « ouverts » et « semi-ouverts », ainsi que la qualité des forêts	Action de préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux ( « forêts d'âges variables - jeunes et matures - îlots de bois sénescents et vieillissants, mosaïques d'essences...)
maintenir ou restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des cours d'eau	Le PFBC vise la préservation des continuités écologiques et en particulier des cours d'eau
mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques.	Le PFBC mentionne spécifiquement la préservation des continuités

### 5.2.3. Analyse de la compatibilité du PFBC avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique

En juillet 2011, la ministre de l'écologie a lancé le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il a pour objectif de proposer des mesures concrètes et opérationnelles, pour préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques.

Une déclinaison territoriale adaptée à l'échelle de chacun des 6 grands bassins hydrographiques a été menée. Ces plans de bassin viennent en complément des différents Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) et des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), qui doivent inclure des études de vulnérabilité et des initiatives d'adaptation dans différents secteurs. C'est pourquoi le plan de bassin apporte des éléments détaillés sur le volet eau. Il a vocation à constituer une référence pour ce domaine.

Le Comité de Bassin de Corse a élaboré un plan de bassin d'adaptation au changement climatique, adopté le 24 septembre 2018. Ce document stratégique fournit un panel de 56 mesures opérationnelles d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité des territoires face aux effets du changement climatique. Des zooms territoriaux ont été produits afin de dresser une feuille de route des actions à mener en priorité ou à privilégier pour s'adapter au changement climatique, sur les enjeux pour lesquels leur vulnérabilité est forte.

Seules les orientations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique pouvant interagir avec le PFBC ont été reprises ici.

Plan de bassin corse d'adaptation au changement climatique	PFBC
la stratégie vise à limiter les facteurs d'assèchement des sols : ...Mettre en œuvre une	L'assèchement des sols n'est pas évoqué en tant que tel, mais le PFBC vise une faible mobilisation du bois et dans le cadre d'une

<p>gestion forestière qui contribue à limiter l'assèchement des sols</p> <p><i>Le maintien d'un couvert végétal, avec une densité adaptée et un entretien régulier, ralentit le ruissellement de surface et favorise l'infiltration dans les sols. Il présente un intérêt également face au risque d'incendies.</i></p>	<p>gestion forestière durable. Le couvert végétal sera maintenu, concourant à lutter contre les facteurs d'assèchement du sol.</p>
<p>La stratégie vise à préserver ou restaurer des milieux aquatiques, humides et littoraux fonctionnels et diversifiés de façon à favoriser leur capacité de résilience.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier d'ici à 2020 les zones humides à enjeux et établir leur plan de préservation et restauration d'ici à 2021 ; Identifier les zones humides pouvant avoir un rôle de zone d'expansion de crues</li> <li>• Préserver et restaurer les ripisylves</li> <li>• Etablir d'ici à 2025 un plan d'actions spécifique pour les espèces exotiques envahissantes susceptibles de poser problème</li> <li>• Conforter la Trame Verte et Bleue en préservant les réservoirs biologiques</li> </ul>	<p>Le PFBC mentionne l'importance particulière des milieux intra-forestiers que sont les zones humides et ripisylves et vise leur préservation, concourant ainsi à maintenir les éventuelles zones d'expansion des crues</p> <p>Une action dédiée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Comme déjà vu avant, le PFBC prend bien en compte la trame verte et bleue (cf. cohérence avec le SRCE et les ONTVB)</p>

### 5.3. LES DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PROGRAMME FORET BOIS DOIT ETRE COHERENT

#### 5.3.1. Le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) a été approuvé en 2015 par l'Assemblée de Corse. Il fixe les objectifs de développement et ceux de préservation de l'environnement ; il définit les orientations fondamentales en matière d'aménagement, des transports, de valorisation des ressources énergétiques, de protections et de mise en valeur du territoire ; il définit les principes de la localisation des grandes infrastructures et des grands équipements<sup>153</sup>.

- Il complète la liste des espaces terrestres et marins, des sites et paysages remarquables, des caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques à préserver.
- Le PADDUC vaut Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Schéma Régional des Infrastructures et des Transports et Schéma de Cohérence Écologique.
- Il précise les modalités d'application des lois « Littoral » et « Montagne » adaptées aux spécificités géographiques.

Le PADDUC intègre le plan montagne (intégrant notamment le statut et la gestion des espaces au-dessus de 1 000 m d'une part, et la problématique de la gestion durable de la forêt d'autre part). Le Plan Montagne tend à garantir une meilleure offre et un meilleur accès aux territoires et aux services, parce qu'ils sont essentiels à l'attractivité économique, à la qualité du cadre de vie et, plus largement, à l'égalité des chances. Il vise de plus, à préserver les espaces spécifiques ou sensibles comme les espaces agricoles, les espaces pastoraux, les espaces naturels et forestiers, et à accompagner l'urbanisation dans le respect de l'environnement, du patrimoine et des besoins des territoires.

<sup>153</sup> Descriptif extrait du rapport environnemental du PADDUC

- Le Schéma d'Aménagement de Développement et de Protection de la Montagne (SDPAM) doit pleinement s'intégrer dans le plan montagne du PADDUC. Il en est même la déclinaison opérationnelle, pour la période 2017-2022. Aussi sa cohérence avec le PFBC n'a pas été analysée au titre que la cohérence entre PFBC et plan montagne vaut cohérence avec le SDPAM.

Les orientations suivantes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PADDUC peuvent interagir avec le PFBC. L'analyse de la cohérence ne porte que sur ces orientations.

PADDUC (orientations du PADD)	PFBC
<p>Orientation stratégique n°4 : développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et mobiliser le foncier agricole et sylvicole dans sa fonction productive</li> <li>Mener une politique ambitieuse de développement agricole et sylvicole : doubler la production agricole et sylvicole à trente ans, développer la certification, les circuits courts</li> </ul>	<p>Le PFBC n'affiche pas d'objectifs de production. Il prévoit des actions de certification (bois de corse) et de développement du marché local dans une optique de circuits courts</p>
<p>Orientation stratégique n°6 : insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie corse, le BTP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>saisir l'opportunité des gisements de croissance dans le bâtiment</li> <li>répondre aux objectifs de performance thermique des bâtiments dans le neuf</li> <li>mobiliser les ressources locales : bois, liège...</li> </ul>	<p>Le PFBC prévoit une action pour développer l'usage du bois local et du liège dans la construction et la rénovation des bâtiments corses, il cherche à accompagner le développement de la filière d'exploitation et transformation du liège</p>
<p>Orientation stratégique n°7 : catalyser les filières à fort potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la filière « bois de Corse »</li> <li>saisir le marché des Énergies Renouvelables</li> </ul>	<p>Le PFBC prévoit des actions de certification (bois de Corse) et vise le développement du bois-énergie (notamment en accompagnant le développement de réseaux de chaleur)</p>
<p>Orientation stratégique n°12 : préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement</p> <p>Orientation stratégique 12.1 : transmettre le patrimoine naturel et historique de l'île aux générations futures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>préserver la biodiversité et le patrimoine naturel remarquable ...</li> <li>protéger les paysages exceptionnels et remarquables</li> </ul> <p>Orientation stratégique 12.2 : préserver la qualité du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>préserver les paysages</li> <li>prévenir et gérer les risques</li> <li>gérer durablement la ressource en eau</li> <li>préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et se diriger vers l'autonomie énergétique à 2050</li> <li>réduire et prévenir les nuisances de toute nature</li> </ul>	<p>Le PFBC présente des stratégies sylvicoles, biodiversité, risques...qui abordent tous ces sujets.</p> <p>Il vise à travers l'orientation 2 une gestion forestière durable, qui prend en compte ces diverses stratégies</p>
<p>Orientation stratégique 12.3 : valoriser les ressources naturelles (énergies renouvelables, ressource en eau, forêt et agriculture...)</p>	<p>L'orientation 1 vise le développement et la valorisation des produits issus de la forêt</p>
<p>Orientation stratégique n°14 : préserver les espaces nécessaires au maintien et au</p>	<p>Le PFBC vise une gestion forestière assurant la pérennité des peuplements forestiers, et cherche par ailleurs à concilier les différents</p>

développement des activités agricoles, pastorales et sylvicoles	usages dont la production sylvicole et le pastoralisme
---	--

Les orientations suivantes du plan montagne du PADDUC peuvent interagir avec le PFBC. L'analyse de la cohérence ne porte que sur ces orientations.

Plan montagne du PADDUC	PFBC
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SECTEURS À FORT CAPITAL PRODUCTIF. L'objectif est d'améliorer la desserte des surfaces productives	Le PFBC prévoit d'améliorer l'accessibilité des massifs forestiers par des moyens traditionnels et non conventionnels
ASSURER UNE DIVERSITÉ DES USAGES DES SOLS ET NOTAMMENT CEUX DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES : Afin d'inverser les tendances d'artificialisation des sols et d'enrichement dans l'intérieur de la Corse, il convient de redéployer les secteurs agricoles et sylvicoles, pans de l'économie productive. Il est donc notamment nécessaire de protéger les espaces naturels et forestiers et maintenir et favoriser la reconquête des espaces pastoraux.  Le plan montagne évoque plus largement les espaces naturels et de redéploiement sylvicole et agro-sylvo-pastoral, constitués des espaces naturels, forestiers, arborés, agro-pastoraux ou en friche.	Le PFBC aborde clairement la forêt comme un espace multi-fonctionnel où diverses activités et services écosystémiques doivent co-exister

### 5.3.2. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le SDAGE 2016-2021 adopté en 2015 fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle de la Corse et intègre les obligations définies par la directive (européenne) cadre sur l'eau (DCE).

le SDAGE précise dans sa Disposition 4-04 « Rendre cohérents les projets de développement et d'aménagement du territoire avec ceux de protection et de gestion des milieux aquatiques » : « *Compte tenu du rôle important joué par les forêts et par les boisements situés dans les bassins versants, une compatibilité des objectifs poursuivis pour la gestion forestière est à rechercher avec les objectifs de la gestion de l'eau. Ainsi, le SDAGE recommande que ... le PRFB, et ses déclinaisons (...) prennent en compte les enjeux liés à l'eau exprimés par le SDAGE.* »

Le SDAGE formule par ailleurs des orientations et dispositions dont certaines peuvent interagir avec les milieux forestiers (reprises dans tableau ci-dessous).

SDAGE Corse	PFBC
Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau (orientation 1)	La « faible » production forestière corse ne devrait pas impacter la gestion quantitative de la ressource en eau
Lutter contre les pollutions (orientation 2)	Le PFBC ne dispose pas d'axe dédié à cette question mais il ne devrait pas engendrer de pratiques intensives de sylviculture et leurs potentielles pollutions.
Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement (orientation 3)	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et plans d'eau et les bois alluviaux (Disposition 3A-04)</li> <li>▪ Restaurer la ripisylve et les berges et gérer les embâcles de manière sélective (Disposition 5-03)</li> </ul>	<p>Le PFBC vise la préservation des cours d'eaux et de leurs abords et évoque la gestion des ripisylves pour éviter les embâcles</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et préserver des réservoirs biologiques (dont forêts alluviales, ripisylves) (Disposition 3B-03)</li> <li>▪ Préserver, restaurer et gérer les zones humides (ORIENTATION FONDAMENTALE N° 3C)</li> </ul>	<p>Le PFBC mentionne spécifiquement la préservation des ripisylves et zones humides en forêt</p>
<p>Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques (orientation 5)</p>	<p>L'objectif général de préservation des écosystèmes forestiers, notamment aquatiques, et leurs fonctionnalités, contribuera à réduire le risque inondation</p>

### 5.3.3. Les plans de prévention des risques naturels

Le PFBC doit indiquer les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels, en cohérence avec les plans de prévention des risques naturels. Il présente effectivement une stratégie pour la prise en compte des risques mais qui n'évoque que les risques incendies et réchauffement climatique (et sanitaire) et non les autres risques naturels tels que les inondations.

#### *Les plans de prévention du risque incendie*

Le préfet de Corse a adopté le Plan de Protection des Forêts et de l'Espace naturel contre les Incendies (PPFENI) 2013-2022.

- Les « Plans de protection des forêts contre les incendies » (PPFCI) sont prévus par le Code forestier. Il s'agit de plans d'actions, habituellement départementaux, qui définissent les actions prioritaires par territoires en vue de leur protection contre les incendies.
- Selon le Code forestier «le plan a pour objectifs la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées ainsi que la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences»; ceci «dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels».
- Le PPFCI de la Corse est le PPFENI. Il a deux particularités : il est interdépartemental et intègre explicitement la protection des espaces naturels en plus de celle des forêts.
- Il identifie 23 sites majeurs qui ont fait l'objet d'études de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers (PRMF) relatives à l'installation d'équipements

Objectifs et actions du PPFENI	PFBC
<p>Protéger les milieux naturels les plus remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection rapprochée de massif forestier (PRMF)</li> <li>▪ Prise en compte du risque incendie dans la gestion forestière</li> </ul> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ définir et mettre en œuvre une sylviculture spécifique sur et aux alentours des zones</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité, le PFBC présente des actions pour maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques, en particulier d'incendie : Prévenir et lutter contre le risque incendie en améliorant la résilience des peuplements, en adaptant la gestion et en améliorant l'équipement des forêts, maintenant les dispositifs actuels efficaces (sylviculture préventive ou post - incendie).</p>

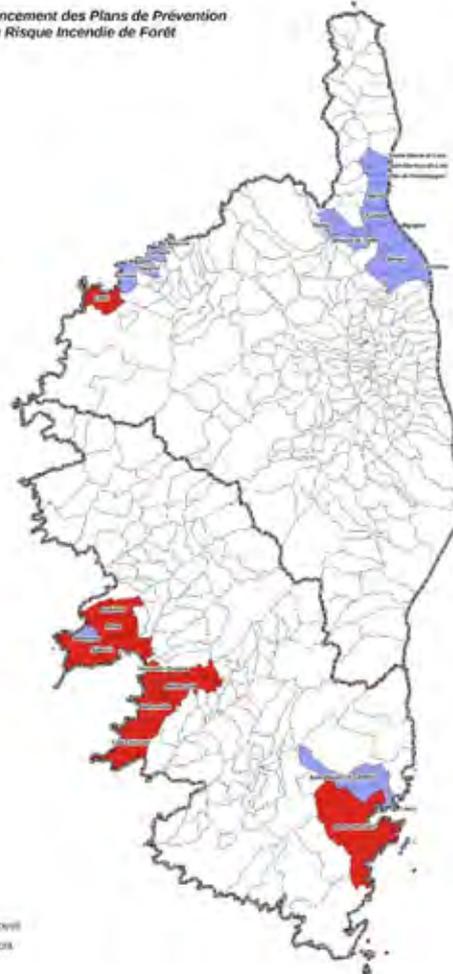
<p>prioritaires<sup>154</sup> (pour Améliorer l'efficacité des ouvrages DFCI en milieu forestier et la résistance de certains peuplements remarquables)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ améliorer la prise en compte du risque incendie dans la gestion forestière (pour en limiter les effets et favoriser la résilience des milieux)</li> </ul>	<p>Il rappelle l'existence des PRMF, dans lesquels la protection de la forêt et des populations (notamment liée à la forte fréquentation du public) s'appuie sur la sylviculture préventive (et évoque à ce sujet le guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse, ONF)</p>
--	--

Une trentaine de communes dispose ou a prescrit un Plan de Prévention du Risque incendies de Forêt (PPRIF). Ils définissent notamment comment prendre en compte le risque incendie dans l'occupation des sols notamment pour maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus à risque.

- Le recours aux PPRIF est réservé aux territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière forte. Ils répondent aux objectifs de non-aggravation de l'exposition et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- en délimitant des zones d'exposition aux risques à l'intérieur desquelles des constructions ou des aménagements sont interdits, tout en permettant sur d'autres zones un développement raisonné et sécurisé, là où l'intensité de l'aléa le permet ;
- en définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation de constructions, d'ouvrages ou d'espaces cultivés ou plantés existant à la date d'approbation du plan.

Les PPRIF sont peu développés et concernent essentiellement des communes littorales, avec une problématique de protection d'espaces urbains (voire de maquis) plus que de forêts. Ils ne sont en conséquence pas évoqués dans le PFBC.

Etat d'avancement des Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt



*Les plans de prévention du risque inondation (PPRI) et des autres risques naturels (PPRN)*

Les 3 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) disposeront chacun à terme d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Par ailleurs de nombreuses communes sont concernées par un PPRI. Ces documents abordent notamment la préservation des zones d'expansion des crues (ZEC). Pour mémoire l'état initial de l'environnement a mis en avant que 36% des zones inondables corses se situent en forêt.

La forêt aide à lutter contre les inondations et l'érosion de sols. Le PFBC aide à maintenir ce rôle en cherchant à préserver les espaces et écosystèmes forestiers et leur fonctionnalité (notamment protection contre les risques, explicitement citée).

<sup>154</sup> Le terme de zones prioritaire regroupe : Les ouvrages DFCI et leurs zones de renfort (ZAL, ZRC, coupures actives...) destinés à tenter de s'opposer aux grands feux en sécurité ; Les peuplements remarquables, définis dans les études PRMF ou validés en sous-commission départementale, dont il est nécessaire de permettre l'autorésistance : zones de mise en autorésistance

## 5.4. LA COHERENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

### 5.4.1. Articulation avec le schéma régional climat air énergie (SRCAE), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le schéma régional de biomasse (SRB)

Les Schéma Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) ont été créés par l'article 68 de la loi Grenelle II de juillet 2010. Co-élaborés par l'État et la Région, ils définissent, à partir de l'état des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des émissions de polluants atmosphériques, d'évaluation des potentiels d'économies d'énergie. Le SRCAE de Corse a été approuvé en 2012.

SRCAE <sup>155</sup>	PFBC
Construire des <b>bâtiments neufs</b> performants sur les plans thermique et environnemental, selon des techniques <b>d'éco-construction</b> : Privilégier les <b>matériaux et systèmes à énergie grise minimisée</b> , les <b>techniques locales</b>	Le PFBC prévoit une action pour développer l'usage du bois local et du liège dans la construction et la rénovation des bâtiments corses
Accompagner l'évolution des pratiques de <b>gestion forestière</b> pour répondre aux enjeux climat-air-énergie : <b>Anticiper les impacts</b> du changement climatique et notamment l'accroissement du <b>risque d'incendies</b> , permettre une <b>mobilisation optimale</b> de la ressource biomasse, et favoriser le <b>stockage de carbone</b>	Le PFBC vise la préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité, notamment pour maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques. Dans ce cadre, série d'actions pour diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique ; pour prévenir et lutter contre le risque incendie. Cette orientation, en visant explicitement une gestion durable des forêts, devrait contribuer à favoriser le stockage du carbone dans ces écosystèmes.  Il vise le développement et la valorisation des produits issus de la forêt (ressource biomasse).
Développer le <b>bois énergie</b> dans l'habitat et le tertiaire en tenant compte des enjeux liés à la qualité de l'air	Le PFBC vise d'accompagner le développement de réseaux de chaleur et chaufferies bois, en veillant à la qualité du bois brûlé et l'efficacité des chaufferies pour limiter la pollution de l'air.  Il vise par ailleurs d'accompagner des projets d'utilisation ou de transformation innovante de la ressource telle que la cogénération (électricité-chaleur).

Suite à l'adoption de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la Corse a été signé en 2015. Élément fondateur de la transition énergétique pour la Corse, la PPE est destinée à préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et orienter les travaux des acteurs publics.

Pris en application de l'article 197 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Schéma Régional biomasse (SRB) est actuellement élaboré conjointement par l'État et la Région avec la participation de tous les acteurs concernés. Il définit des objectifs de développement de l'énergie biomasse énergie, en tenant compte de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel

<sup>155</sup> seules les orientations et objectifs qui peuvent avoir des liens avec la forêt et sa gestion ont été repris

présent à l'échelle régional. SRB et PFBC visent le développement du bois-énergie et comportent des actions similaires : accompagnement des communes pour la mise en place de chaufferies avec approvisionnement en circuit court, accélérer le développement des documents de gestion durable pour la forêt privée, montée en compétence des acteurs...

SRCAE, PPE et SRB (et PFBC), en cherchant à développer le bois-énergie, pourraient impacter les écosystèmes forestiers : mais le PFBC vise une gestion forestière durable, respectant les écosystèmes et leurs fonctionnalités.

### 5.4.2. Articulation avec les ORGFH

Introduites par la Loi chasse de juillet 2000, confirmées par la loi sur le développement des territoires ruraux, les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) ont comme ambition une meilleure prise en compte de l'ensemble de la faune sauvage et de ses habitats lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives au développement des territoires. Dans l'attente d'une révision des ORGFH de Corse, la cohérence avec les ORGFH 2020-2015 a été analysée.

ORGFH 2010-2015	PFBC
Interdire en Corse l'introduction d'espèces "exotiques"	Le PFBC prévoit une action dédiée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dont les modalités de mise en œuvre ne sont cependant pas développées.
Renforcer la prévention et la lutte contre les incendies, Restaurer les milieux forestiers incendiés	Le PFBC prévoit des orientations et actions pour lutter contre le risque d'incendie forestier, notamment une gestion sylvicole adaptée.  Il renvoie pour les modalités techniques vers le guide de sylviculture de l'ONF pour la prévention des incendies (en cours d'élaboration)
Préserver et gérer toutes les zones humides de Corse quelle que soit leur taille	La préservation des zones humides intra-forestières est explicitement citée dans le PFBC
Préserver les gîtes et les territoires de chasse des Chiroptères  Préserver les sites de reproduction et d'alimentation des rapaces  Identifier les zones de fortes potentialités d'accueil pour une gestion adaptée de la Tortue d'Hermann, Limiter les destructions accidentelles et les ramassages dans la nature	La stratégie de biodiversité du PFBC cherche à faire contribuer les espaces forestiers aux PNA (chiroptère, milan royal, tortue d'Hermann...), évoque qu'un effort particulier doit être mené en matière d'acquisition, de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables  Le PFBC rappelle que les SRGS, SRA et DRA doivent prendre en compte les différents PNA et les besoins des espèces emblématiques

### Articulation avec les plans nationaux d'action (PNA)

Coordonné par l'État, via les DREAL, le plan national d'action (PNA) vise à définir des actions nécessaires à la conservation ou au rétablissement des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Un PNA se construit sur trois axes : la connaissance, en organisant un suivi cohérent des populations des espèces concernées, la conservation, par la mise en place d'actions de préservation spécifiques, la sensibilisation des acteurs concernés et du grand public.

Les PNA sélectionnés pour cette analyse de cohérence externe concernent des espèces pouvant séjourner en forêt.

- PNA de la sittelle corse 2017-2026<sup>156</sup>
- PNA chiroptères 2016-2025<sup>157</sup>
- PNA du milan royal 2018-2027<sup>158</sup>
- PNA tortue d'Hermann 2018-2027

La stratégie de biodiversité du PFBC cherche à faire contribuer les espaces forestiers aux PNA, et évoque qu'un effort particulier doit être mené en matière d'acquisition, de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables.

Le PFBC rappelle que les SRGS, SRA et DRA doivent prendre en compte les différents PNA et les besoins des espèces emblématiques.

## 6. LES CHOIX EFFECTUES PAR LE PFBC AU REGARD DES ENJEUX ET DU CONTEXTE

### 6.1. LES CHOIX EFFECTUES EN TERMES DE GOUVERNANCE POUR ELABORER LE PFBC : COMMENT LES ORGANISMES & ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES ONT ETE INTEGREES AU PROCESSUS ?

Les travaux de rédaction du programme forêt-bois ont été lancés le 20 juillet 2017 lors de la mise en place de la nouvelle Commission Régionale de la Forêt et du Bois et ils ont été conduits conjointement par la DRAAF, la collectivité de Corse, l'ODARC, l'ONF, le CRPF, la DREAL et les DDTM, Sylvacoop (réunis au sein du COPIL). Le copil a travaillé à partir de mi 2019 et s'est appuyé sur une consultation téléphonique conduite en juin 2020 auprès des partenaires, notamment « en lien avec l'environnement » (sollicités : Ademe, Conservatoire d'Espaces Naturels, Groupe chiroptères corses - société française pour l'étude et la protection des mammifères, ONCFS, parc naturel régional, ...).

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois s'est réunie à plusieurs reprises pour valider progressivement les éléments du programme forêt-bois Corse. Parmi ses membres, titulaires ou suppléants en lien avec l'environnement : le conservatoire des espaces naturels, le groupe chiroptères Corse, l'office de l'environnement de Corse, mais également la DREAL, l'Ademe, société française pour l'étude et la protection des mammifères, parc naturel régional..

Ainsi, tout au long de l'élaboration du programme, les organismes et associations qui agissent à la protection de l'environnement ont pu contribuer à sa rédaction.

---

<sup>156</sup> la Sittelle corse est l'unique espèce d'oiseaux endémique de France métropolitaine et ne se trouve qu'en Corse, où elle peuple les vieilles pineraies d'altitude (Pins laricio, entre 600 et 1800 m). L'espèce est menacée par la perte de ses sites de nidification et par la fragmentation de son habitat. La Sittelle corse est considérée comme « vulnérable » par l'UICN car sa population est de petite taille et son aire de distribution est assez restreinte

<sup>157</sup> Il vise 19 espèces de chauves-souris. Les chiroptères subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines (mortalité directe, diminution du nombre de gîtes et des milieux de chasse favorables), si bien que les effectifs actuels de chauves-souris sont nettement inférieurs à ceux des années 1950-1960. Poursuivre les actions de conservation est un enjeu prioritaire. Parmi les pressions qui pèsent sur ces espèces, mises en avant dans le PNA, figurent une gestion forestière inadaptée : une coupe non orientée peut engendrer une disparition des réseaux de gîtes, l'homogénéisation des boisements, les traitements phytosanitaires

<sup>158</sup> Si le milan royal n'est pas strictement une espèce forestière, il peut toutefois nicher dans des boisements. Face au déclin des populations françaises dans les années 90, un premier plan national de restauration de l'espèce a été mis en œuvre à partir de 2003. Un nouveau plan 2018-2027 est venu le renforcer pour améliorer l'état de conservation de l'espèce. Le double objectif est de consolider les noyaux de population existants et de retrouver une population viable à l'échelle de l'aire de répartition indiquée par l'atlas des oiseaux nicheurs de 1994.

## 6.2. LES DIFFERENTES HYPOTHESES ENVISAGEES POUR LA DEFINITION DU PFBC ET SES OBJECTIFS

### 6.2.1. Choix des objectifs quantitatifs de mobilisation supplémentaire

Le plan national forêt-bois (PNFB) a proposé pour chaque région des objectifs de mobilisation supplémentaire de bois : +0,03 millions m<sup>3</sup> pour la Corse. Mais pour les acteurs locaux, l'objectif n'est pas tant en Corse de développer l'exploitation forestière que de revenir au niveau de production de 2014. En effet, cet objectif de 30 000 m<sup>3</sup> correspond à peu près à la diminution de la production depuis cette date.

Pour aller dans ce sens, il faut rappeler qu'une étude conduite en 2009 par l'ADEME sur « l'importance du potentiel disponible, actuellement inexploité, et qui pourrait l'être dans des conditions techniques et économiques réalistes » montre que la région Corse ne semble pas présenter de disponibilités supplémentaires ». En effet, et l'état initial le pointe, si la surface forestière corse est conséquente (environ 500 000 ha), une faible surface est réellement exploitable (en raison de la pente, de la distance de débardage, de la multitude de petites parcelles privées souvent sans propriétaire identifié, d'enjeux environnementaux, etc.).

Par ailleurs l'évaluation des précédents plans (en particulier le bilan des actions du PPRDF de 2013 à 2017, présenté dans le PFBC) montre qu'il est particulièrement difficile de se positionner sur un objectif chiffré.

Le PFBC se positionne pour lever les contraintes techniques, économiques et organisationnelles spécifiques de la Corse. Son ambition est l'émergence d'une véritable filière capable de s'entendre sur des objectifs mobilisables, localement, via des contrats. En l'absence d'une telle filière, l'objectif de +30 000 m<sup>3</sup>/an, soit 40 à 50 000 m<sup>3</sup>/an, reste un objectif relativement crédible, bien que relativement sous-estimé. Cet objectif s'entend pour l'ensemble du territoire et mérite d'être mieux évalué notamment pour intégrer la filière bois-bûche."

### 6.2.2. Choix des massifs dits prioritaires

Comme déjà évoqué dans l'articulation avec le PNFB (cf. § 5 .1), le découpage des massifs prioritaires retenus dans le PPRDF n'a pas permis de prélèvements supplémentaires sur ces territoires. Si le PFBC peut convenir que les massifs concernés (zone de pins, Alta Rocca, Taravo et Castgniccia) sont bien un enjeu en terme d'animation par les acteurs de la forêt privée, dans la continuité de l'animation déjà engagée sur ces territoires, il affirme clairement que le massif de Corse est un massif unique et continu.

### 6.2.3. Choix des objectifs stratégiques et opérationnels du PFBC

Le PFBC est introduit par un diagnostic de la filière forêt-bois de Corse, sur les dimensions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance.

- Le diagnostic fait apparaître le trait caractéristique de la forêt corse : la multiplicité avérée de ses usages. Si la multifonctionnalité des forêts est recherchée ou revendiquée dans de nombreux massifs à travers le monde, beaucoup d'entre eux ne montrent qu'une utilisation unidimensionnelle. Rien de tout cela en Corse où production de bois, accueil du public, pastoralisme et aménités environnementales se complètent et se confrontent.
- Cet enchevêtrement d'enjeux de natures très diverses nécessite d'une part une gestion forestière complexe, de grande technicité, mais aussi d'autre part la mise en place de système de gouvernance capables d'arbitrer les conflits d'usage. En outre, ces besoins doivent faire face à des contraintes supérieures à ce qui peut être observé ailleurs : faiblesse et dispersion de la ressource en bois de qualité, désordre foncier, insularité...
- Néanmoins, la naturalité et le dynamisme des forêts, leur inscription dans les paysages physique et mental insulaires, tout comme l'existence d'institutions solides dédiées à la gestion de la forêt et du bois peuvent être des supports solides à des politiques de développement ambitieuses.

Il met en avant les menaces pesant sur les forêts corses.

- Les espèces animales ayant un impact sur la forêt : faune sauvage (sanglier, cerf, mouflon, lapin de garenne et lièvre) et domestique (bétail)
- Le risque d'incendie, les risques sanitaires, les risques liés au réchauffement climatique

Il rappelle les documents et démarches antérieures<sup>159</sup> et les principaux éléments de leur bilan.

L'ensemble de ces éléments a été établi notamment via la consultation des différents acteurs corses en lien avec la forêt et la filière forêt-bois. Ils ont été la base sur laquelle a été établie la stratégie proposée dans le PFBC. Cette stratégie est d'abord définie en 5 « sous-stratégies » thématiques, qui traduisent la multifonctionnalité de la forêt corse et les différentes menaces qui pèsent sur elle.

- Stratégies sylvicoles
- Stratégies de filière
- Stratégies en faveur de la biodiversité
- Stratégies pour la prise en compte des risques
- Stratégies pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux

Stratégies ensuite déclinées en orientations et actions.

## 7. LES EFFETS PROBABLES DU PFBC SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS PROBABLES

### 7.1. METHODE D'ANALYSE DES INCIDENCES

L'analyse des incidences est effectuée au regard du référentiel d'enjeux environnementaux présenté en synthèse de l'état initial de l'environnement. Chacune des sous-orientations du PFBC (et leurs actions) est analysée au regard de chacun des enjeux. Pour chaque « couple » sous-orientation du PFBC / enjeu environnemental, les questions suivantes ont été renseignées :

- La sous-orientation et ses actions ont-elles une incidence potentielle sur l'enjeu ?
- Si oui, cette incidence est-elle positive ou négative ?
- Si oui cette incidence est-elle directe (via les actions préventives ou curatives mise en œuvre en application du PFBC) ou indirecte (via les actions de connaissance, sensibilisation, information, formation, mobilisation des acteurs prévues par le PFBC) ?

L'analyse est restituée dans des fiches par sous-orientation, figurant en annexe. Chaque fiche :

- rappelle la sous-orientation analysée et les actions correspondantes ;
- identifie pour chaque enjeu, les incidences potentielles, par un codage et un commentaire l'explicitant.

Le codage utilisé dans les tableaux d'analyse des incidences potentielles est le suivant :

<b>Codage</b>	<b>Signification</b>
<b>++</b>	<b>Sous-orientation dédiée à l'enjeu</b>
<b>+</b>	<b>incidence potentielle positive sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
<b>+/-</b>	<b>Incidence positive ou négative en fonction du mode d'application du sous-objectif</b>
<b>-</b>	<b>Incidence potentielle négative sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
	<b>Pas d'effet</b>

Les mesures d'évitement, réduction, compensation (ERC) proposées se sont notamment appuyées sur les orientations régionales forestières (ORF), en application du principe de non-régression introduit

<sup>159</sup> PPRDF (2013 à 2017), Stratégie de relance de la filière (2015), les délibérations de l'Assemblée de Cors

dans le code de l'environnement<sup>160</sup>. Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de Corse (PPRDF) ne présentait pas d'objectifs ou actions en lien avec la protection de l'environnement.

## **7.2. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INCIDENCES**

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des incidences, et le chapitre suivant expose globalement la synthèse des incidences potentielles du PFBC pour chaque enjeu environnemental.

---

<sup>160</sup> article L110-1 « 9° Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

	Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt			O. 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle			O. 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs						
Enjeux environnementaux	1.1 L'amélioration de la filière sur :			1.2 sécurisation approvisionnements	1.3 Nouvelles transfo. & valorisation	1.4 augment. demande	2.1 valorisation produits forestiers	2.2 Dévelop. et promo. gestion durable	2.3 préservation écosyst. forestiers	3.1 Dévelop. formation	3.2 connais-sance & sensibil.	3.3 Regroupe-ment	3.4 Compéti-tivité
	connaissance marché	certif. bois de Corse	Kalliste bois bûche										
Prévention et résilience / incendie et réchauffement climatique							+	+	++	+			
Maintien rôle protecteur forêts (risques et réchauffement climatique)		+		+		+	+	+	++	+	+		
conciliation des usages							+	+	+			+	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt						+							
bois énergie & préservation des écosystèmes, valorisation déchets bois et préservation qualité de l'air			+		+	+							
Préservation mosaïques, continuités, paysages				+			+	+	++	+			
Maintien qualité des sols				+			+	+	++	+			
espèces exotiques envahissantes				+				+	++	+			

### 7.3. SYNTHÈSE DES INCIDENCES PAR ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Le PFBC intègre les enjeux environnementaux, de façon volontariste et relativement encadrante pour sa traduction dans les documents de rang infra<sup>161</sup> (dans la rédaction, il « n'invite » pas, il « impose »).

Mais parfois il semble insuffisamment précis, et par conséquent peu opérationnel : au-delà de l'intention (ex. : lutter contre les espèces exotiques envahissantes), les modalités de mise en œuvre ne sont pas toujours développées. En effet, la déclinaison du PFBC en actions opérationnelles, ébauchées à ce stade par des pistes d'actions (données à titre indicatives, et non de manière exhaustive), relèvera de la Commission régionale forêt bois (CRFB) qui chaque année identifiera & priorisera les actions à mener et veillera à leur suivi (cf. § 4.1.2 Une gouvernance souple, du PFBC).

Par ailleurs, le PFBC comporte un paragraphe (§ 4.2.3) dédié à la déclinaison du PFBC en Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), Directive régionale d'aménagement (DRA) et Schéma régional d'aménagement (SRA), eux-mêmes documents cadres pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées et publiques. C'est dans ces documents que l'on trouvera des éléments plus opérationnels en matière de gestion sylvicole, diamètre d'exploitabilité, choix des essences ou prise en compte de l'environnement...Le PFBC prend soin dans ce paragraphe de mettre en avant des points de vigilance, dont devront tenir ces documents de rang infra, en matière de prise en compte de l'environnement.

Au-delà de ces considérations, rappelons que le PFBC vise un développement très modéré de l'exploitation forestière, bien encadrée par des principes de gestion durable, aussi aucun impact négatif résiduel n'est à soulever (des impacts négatifs potentiels ont été relevés mais l'écriture finale du PFBC en a tenu compte). Il en ressort un impact globalement positif du PFBC sur l'environnement.

#### **Incidences potentielles du PFBC sur la prévention et la meilleure résilience au risque incendie et au réchauffement climatique**

Le PFBC vise une meilleure gestion de la forêt corse, en particulier des forêts privées et communales, peu voire pas gérées actuellement. Cette gestion induit a priori plus de présence en forêt, des dessertes entretenues voire de nouveaux accès, un meilleur entretien...concourant à limiter le risque d'incendie. Par ailleurs, le PFBC prévoit une action dédiée à la prévention et la lutte contre les incendies en améliorant la résilience des peuplements, en adaptant la gestion et en améliorant l'équipement des forêts, maintenant les dispositifs actuels efficaces (sylviculture préventive ou post - incendie).

Pour lutter contre le réchauffement climatique, le PFBC met en avant la nécessaire gestion durable des écosystèmes forestiers, pour à la fois maintenir leurs services éco-systémiques et accroître leur résilience. Par ailleurs il affiche la lutte contre les risques incendies et sanitaires comme des moyens complémentaires de lutter contre les risques de mortalité des peuplements forestiers (liés aux changements climatiques), dans le cadre d'une stratégie dédiée à la prévention des risques.

Il prévoit enfin des actions pour « Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique » : développer l'observation et les suivis, accentuer les efforts de R&D, améliorer le transfert des résultats d'observation et de recherche.

#### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion, inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)**

La gestion durable mise en avant dans le PFBC (sous-orientation « La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leur fonctionnalité ») cherche notamment à maintenir les services écosystémiques des forêts, dont son rôle protecteur contre les risques de ruissellement, d'érosion et d'inondation. Une action prévoit de renforcer le rôle des forêts dans la protection contre les risques en montagne. Pour rappel le PFBC présente également une stratégie pour la prise en compte des risques.

Cette même gestion durable devrait contribuer, en préservant l'écosystème forestier, à maintenir voire renforcer son rôle de puit de carbone. Notamment à travers les sols forestiers (plus gros puit de carbone de l'écosystème) dont la préservation est évoquée à plusieurs reprises.

---

<sup>161</sup> SRA, DRA, SRGS

La promotion des produits-bois (via la certification bois de Corse, la sécurisation des approvisionnements, l'augmentation de la demande en produits bois ...) devrait accroître leur consommation et donc leur fonction puit de carbone.

### **Incidences potentielles du PFBC sur la conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.**

Le PFBC rappelle à maintes reprises le caractère multi-fonctionnel de la forêt corse, tant il est vrai que la relative modestie de sa fonction productive a contribué de longue date à mettre en évidence ses autres fonctions écologiques et sociales, fondamentales. C'est d'ailleurs pourquoi le document présente plusieurs stratégies (sylvicole, filière, biodiversité, risques, développement des territoires ruraux), reflétant ces multi-usages.

En particulier, il présente une stratégie pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux, en visant notamment l'accueil du public et le pastoralisme en forêt. Plusieurs sous-orientations & actions évoquent la conciliation des usages, en particulier le soutien à la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable et multifonctionnelle ; mais également la promotion d'un sylvo-pastoralisme conciliant les divers usages de la forêt ; le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique ; une structuration de l'accueil en forêt pour limiter l'impact des sur-fréquentations, limiter les risques et pérenniser l'attractivité du territoire. La promotion de mécanismes innovants de financements des services écosystémiques devrait contribuer à maintenir la multifonctionnalité forestière.

Le développement de dessertes forestières, qui pourrait accroître les conflits d'usage, est de ce fait encadré par le PFBC (préservation des continuités écologiques, des sols, non-augmentation des nuisances sonores, des pollutions, destruction d'habitats, et conflits d'usages, liée aux activités motorisées par exemple).

### **Incidences potentielles du PFBC sur la lutte contre l'artificialisation en zone littorale et péri-urbaine**

Le PFBC a peu de pouvoir d'action sur cette tendance qui devrait donc se poursuivre avec ou sans adoption de PFBC. On peut néanmoins imaginer que l'accroissement de la demande en produits forestiers entrainera un regain d'intérêt pour ces espaces et peut-être contribuera à leur préservation.

### **Incidences potentielles du PFBC sur le développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire)**

Le PFBC vise la mobilisation et la valorisation de l'ensemble des produits forestiers, notamment le bois énergie, mais dans le cadre d'une hiérarchie des usages qui privilégie avant tout le bois d'œuvre. La gestion durable mise en avant devrait assurer une préservation des écosystèmes dans ce cadre. Même si le risque de prélèvement des rémanents est faible (pratique qui n'a pas lieu a priori en Corse), le document cadre recommande de les laisser au sol, et fait le lien avec le guide de l'ADEME sur la récolte raisonnée des rémanents en forêt.

Le PFBC agit sur l'amont (produire du bois-énergie) mais également sur l'aval, en cherchant à augmenter la demande en bois énergie (accompagner le développement de réseaux de chaleur, les projets de cogénération, développer la démarche qualité <sup>TM</sup>Kalliste bois bûche, normaliser la production de granulés).

Le PFBC cherche à valoriser les produits connexes de la transformation du bois et les « déchets bois », en cohérence avec le plan de gestion des déchets non dangereux de l'OEC, dans le cadre d'une économie circulaire.

### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent**

Le PFBC présente une stratégie en faveur de la biodiversité, qui trouve notamment traduction dans la sous-orientation « préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité », à travers plusieurs actions : Améliorer la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière et la sensibilisation des propriétaires forestiers à la biodiversité de leur patrimoine, diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces (habitats, zones de quiétude pour la faune...) et habitats remarquables, faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à la stratégie de création des aires protégées, à la trame verte et bleue, au réseau Natura 2000, aux

plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées, contribuer à la préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux et des continuités des cours d'eau et zones humides..... Le PFBC prévoit par ailleurs, pour conforter ce rôle des forêts, une action pour « Promouvoir des mécanismes innovants de financements des services écosystémiques ».

Les impacts potentiellement négatifs du PFBC sur les milieux naturels sont bien encadrés pour les éviter ou les réduire : par exemple les nouvelles dessertes doivent préserver les continuités écologiques, l'accueil en forêt doit être structuré pour limiter l'impact des sur-fréquentations, la gestion forestière doit se développer dans le cadre de documents de gestion durable, la certification environnementale des produits forestiers devrait se développer (PEFC, FSC...).

Les professionnels doivent bénéficier de formation à la gestion durable et à l'écologie des écosystèmes forestiers, et il est même précisé que l'offre de formation initiale et continue intègre les questions environnementales dans les différents maillons : écosystèmes forestiers, produits biosourcés, conception éco-responsable...

### **Incidences potentielles du PFBC sur le maintien de la qualité des sols pour des écosystèmes forestiers robustes**

« Le maintien des sols et de leur qualité » est rappelé dans les fonctions écologiques de la forêt (cf. diagnostic du PFBC) puis dans la stratégie sylvicole et leur préservation trouve traduction opérationnelle dans les actions du PFBC ; la gestion durable préconisée dans le PFBC intègre cette dimension « sol » indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Par ailleurs le développement des dessertes (et l'augmentation accrue des passages d'engins) peut engendrer une altération des sols : le PFBC rappelle bien que leur développement doit veiller à éviter, réduire (en dernier ressort compenser) leur destruction.

### **Incidences potentielles du PFBC sur la prévention de la prolifération des espèces exotiques envahissantes**

Le PFBC comprend une action dédiée pour « Lutter contre les espèces exotiques envahissantes » (EEE), même si les modalités n'en sont pas précisées. On peut imaginer que la gestion durable préconisée dans le PFBC intégrera cette lutte contre les EEE. Pour la DRAAF, cette action relève avant tout d'un travail de l'OEC et du CNBC, en partenariat avec le Département de la santé des forêts (DSF).

## **7.4. L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

### **7.4.1. Le cadrage réglementaire**

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne (directive « habitats, faune, flore » de 1992) pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (des habitats naturels, habitats d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre, soit de la directive « oiseaux », soit de la directive « habitats ». En application de l'article R414-19 du code de l'environnement, les programmes régionaux forêt-bois doivent faire l'objet d'une telle évaluation.

La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 a été conduite conjointement à l'évaluation environnementale. L'évaluation des incidences Natura 2000 vise en effet à approfondir l'évaluation environnementale, plus globale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000, et à répondre aux spécificités et principes de l'évaluation des incidences Natura 2000. A la différence de l'évaluation environnementale, l'évaluation des incidences Natura 2000 ne porte pas sur les effets du projet sur les enjeux environnementaux identifiés pour le territoire, mais est ciblée sur l'analyse de ses effets sur les espèces animales et végétales et habitats d'intérêt communautaire qui ont présidé à la désignation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences porte non seulement sur les sites désignés (zones spéciales de conservation - ZSC - au titre de la directive « habitats » et zones de protection spéciales - ZPS - au titre de la directive « oiseaux ») mais aussi sur ceux en cours de désignation (sites d'intérêt communautaire - SIC). Elle est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence. Elle est conclusive : l'évaluation des incidences doit formuler une conclusion sur l'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés.

Conformément à l'article R122-20 du code de l'environnement, l'évaluation des incidences Natura 2000 du programme est intégrée dans l'analyse des incidences environnementales au sein du rapport de présentation. Le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est défini par l'article R414-23 du code de l'environnement, qu'il s'agisse de l'évaluation de plans, programmes, projets ou interventions. Au regard du principe de proportionnalité, le contenu du dossier est graduel.

Le dossier comprend dans tous les cas :

1. Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;
2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également :

3. Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le programme peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

Au terme de cette analyse, il doit être déterminé si le programme tel qu'il est envisagé portera une atteinte significative aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Dans la négative, l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à l'absence d'impact.

4. Dès lors que des incidences significatives potentielles sont identifiées, des mesures de suppression ou de réduction doivent être prévues et présentées.

Dans l'hypothèse où ces mesures permettent de conclure à l'absence d'effet significatif sur les sites Natura 2000, l'évaluation des incidences Natura 2000 est achevée.

Il est important de rappeler ici que, si l'évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation du site et en l'absence de solutions alternatives, le projet ne pourra être réalisé que s'il répond à un intérêt public majeur et prévoit des mesures compensatoires qui seront transmises, pour avis ou pour information à la Commission européenne. Dans ce cas, le dossier d'évaluation est ainsi complété :

5. La description détaillée des solutions alternatives envisageables et des raisons pour lesquelles celles-ci ne peuvent être mises en œuvre (bilan avantages-inconvénients)
6. La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000.
7. L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité

chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.

### 7.4.2. Les attentes de l'autorité environnementale relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000

L'Autorité Environnementale (AE) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a rédigé lors de la séance du 2 mars 2016 une note sur les évaluations des incidences Natura 2000. L'objectif de cette note est de préciser les modalités de la mise en œuvre récente de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000 et de présenter des pistes d'amélioration possibles pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 lors de l'élaboration des projets, plans ou programme relevant d'un avis de l'AE.

Cette note propose de confronter la carte des sites Natura 2000 aux types d'espaces concernés par le plan et aux grandes zones réunissant les conditions prévues pour accueillir un projet dans le but de dégager des recommandations pour les études d'incidences à mener ultérieurement et d'identifier les points de vigilance (zones probables de localisation). Pour les plans et programmes pour lesquels même cette démarche s'avère impossible l'AE préconise a minima de faire figurer la carte des sites Natura 2000 concernés par l'emprise du projet et d'identifier les sensibilités relatives respectives des sites Natura 2000 au regard des grandes familles d'impacts envisageables.

Ces attentes ont guidé le travail pour l'analyse des incidences Natura 2000 du PFBC Corse.

### 7.4.3. Présentation du PFBC et des sites Natura 2000

#### Présentation du projet de programme

L'évaluation étant intégrée au rapport de présentation, cette partie ne reprend pas de présentation du PFBC mais invite à se référer aux chapitres présentant son contenu, en particulier celui relatif à l'explication des choix.

#### Les sites Natura 2000 dans les massifs forestiers en Corse

Le réseau européen Natura 2000 est un réseau de sites écologiques qui vise à la fois la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux directives européennes - directive "Oiseaux" et directive "Habitats faune flore" - établissent la base réglementaire de ce grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. Sur les sites Natura 2000, les activités socio-économiques ne sont pas interdites, mais les Etats membres doivent veiller à prévenir toute détérioration des sites et prendre les mesures de conservation nécessaires pour maintenir ou remettre les espèces et habitats protégés dans un état de conservation favorable

Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les ZPS et les ZSC.

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Pour les déterminer, chaque État inventorie les sites potentiels sur son territoire qui après approbation par la Commission européenne, sont inscrits comme site d'intérêt communautaire (SIC) et intégrés au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectif est terminé et approuvé.

En croisant sous système d'information géographique les sites Natura 2000 terrestres avec la surface forestière en Corse, nous avons déterminé qu'une large partie des sites intersectent les espaces forestiers<sup>162</sup> ; une analyse a conduit ensuite à éliminer certains sites de l'analyse des incidences car situés dans des endroits où l'exploitation forestière n'est pas possible (ex. îles, falaises, boisements

---

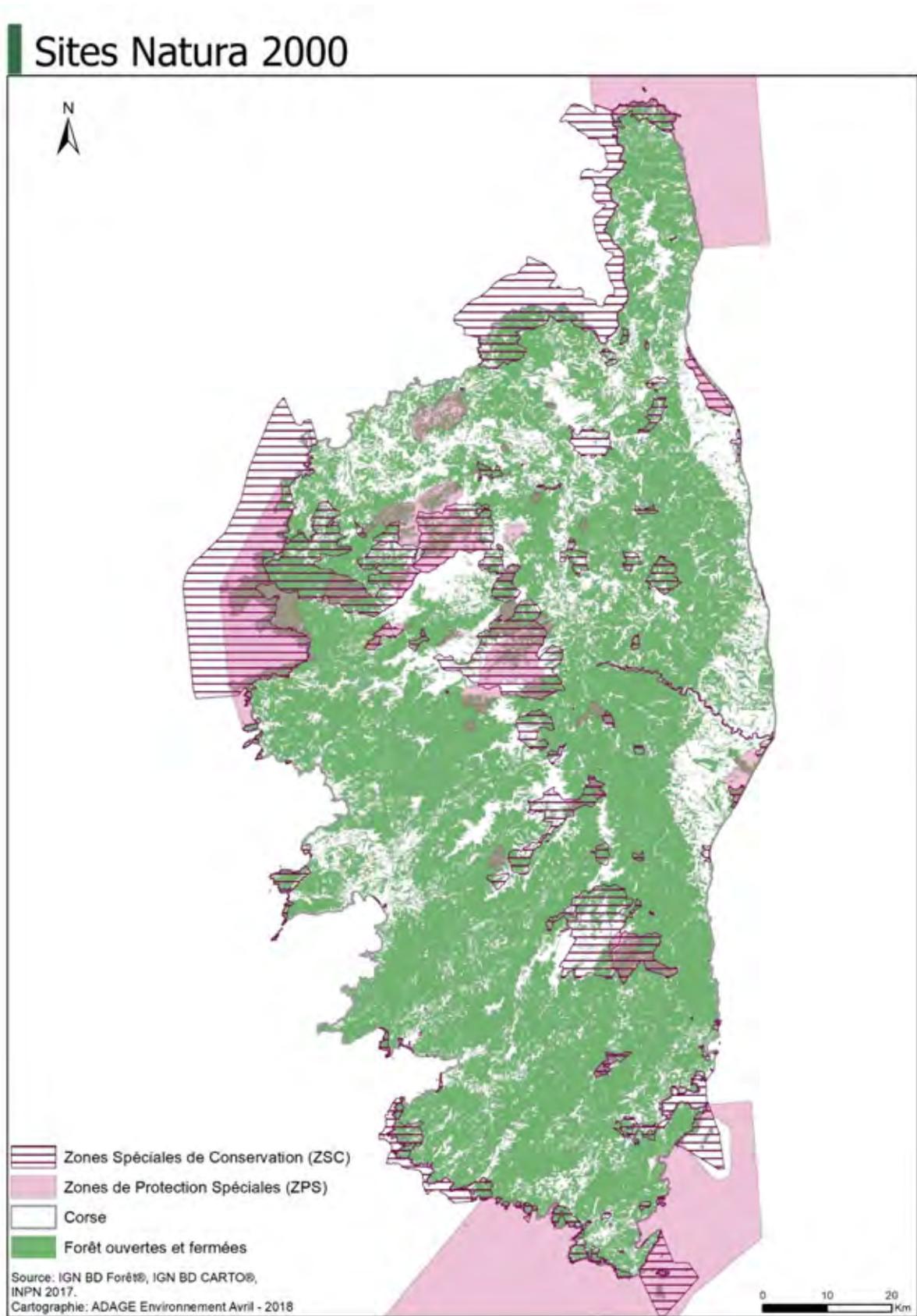
<sup>162</sup> Source : Adage via croisement sous SIG des couches BD forêt et sites Natura 2000

d'arrière-plage). Il ressort ainsi 71 sites qui peuvent en théorie être confrontés à une exploitation forestière.

- 56 ZSC au titre de la directive « Habitats »
- 15 ZPS au titre de la directive « Oiseaux »

En voici la liste détaillée (Remarque : des ZSC et ZPS peuvent se chevaucher), puis une représentation cartographique.

Type de site	Code du site	Nom du site Natura 2000	Surf du site (ha)	Surf intersectée par la forêt (ha)	% recouvrement	Existence d'un DOCOB
ZPS	FR9410023	Golfe de Porto et presqu'île de Scandola	25 635	7 266	28	non
ZPS	FR9410084	Vallée de la Restonica	6 453	2 713	42	non
ZPS	FR9410097	Iles Finocchiarola et Côte Nord	932	466	50	non
ZPS	FR9410098	Urbino	2 387	897	38	non
ZPS	FR9410101	Étang de Biguglia	1 813	80	4	non
ZPS	FR9410107	Haute vallée d'Asco, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca	8 541	3 591	42	non
ZPS	FR9410109	Aiguilles de Bavella	1 882	1 200	64	non
ZPS	FR9410113	Forêts Territoriales de Corse	13 273	10 924	82	non
ZPS	FR9412002	Haute vallée de la Scala di Santa Regina	500	466	93	non
ZPS	FR9412003	Cirque de Bonifatu	1 143	427	37	non
ZPS	FR9412004	Haute vallée du Fango	1 282	522	41	non
ZPS	FR9412005	Haute vallée du Fium Grossu	1 499	638	43	non
ZPS	FR9412006	Haute vallée du Verghello	1 534	915	60	non
ZPS	FR9412007	Vallée du Regino	3 723	2 421	65	non
ZPS	FR9412008	Chênaies et pinèdes de Corse	688	673	98	non
ZSC	FR9400568	Cap Corse nord et île Finocchiarola, Giraglia et Capense (côte de Macinaggio à Centuri)	2 685	1 780	66	oui
ZSC	FR9400569	Crêtes du Cap corse, vallon de Sisco	9	9	98	oui
ZSC	FR9400570	Agriates	29 733	5 268	18	non
ZSC	FR9400571	Étang de Biguglia	1 984	107	5	oui
ZSC	FR9400572	Mucchiatana	270	68	25	oui
ZSC	FR9400573	Massif du San Pedrone (Castagniccia)	734	563	77	oui
ZSC	FR9400574	Porto/Scandola/Revellata/Calvi/Calanches de Piana (zone terrestre et marine)	50 354	5 941	12	non
ZSC	FR9400575	Caporalino Monte Sant Angelo di Lano-Pianu Maggiore	1 148	778	68	oui
ZSC	FR9400576	Massif montagneux du Cinto	13 851	7 525	54	oui
ZSC	FR9400577	Rivière et vallée du Fango	19 026	14 630	77	oui
ZSC	FR9400578	Massif du Rotondo	15 351	7 217	47	Non DOCOB en préparation
ZSC	FR9400579	Monte d'Oro / Vizzavona	2 563	1 478	58	oui
ZSC	FR9400580	Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia	670	426	64	oui
ZSC	FR9400581	Étang de Palo et cordon dunaire	219	37	17	oui
ZSC	FR9400582	Plateau du Coscione et massif de l'Incudine	11 280	5 177	46	oui
ZSC	FR9400583	Forêt de l'Ospedale	736	684	93	oui
ZSC	FR9400584	Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea	92	76	82	oui
ZSC	FR9400586	Embouchure du Stabiaccu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione	197	54	28	non
ZSC	FR9400587	Iles Cerbicale et frange littoral	3 716	293	8	non
ZSC	FR9400588	Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio	1 123	821	73	oui
ZSC	FR9400590	Tre Padule de Suartone, Rondinara	257	213	83	oui
ZSC	FR9400591	Plateau de Pertusato/ Bonifacio et îles Lavezzi	6 102	223	4	non
ZSC	FR9400592	Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzino	1 993	1 523	76	oui
ZSC	FR9400593	Roccapina-Ortolo	1 061	856	81	non
ZSC	FR9400594	Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto	77	9	12	oui
ZSC	FR9400595	Iles Sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella	213	41	19	oui
ZSC	FR9400597	Défilé de l'Inzecca	180	173	96	oui
ZSC	FR9400598	Massif du Tenda et forêt de Stella	3 064	1 015	33	oui
ZSC	FR9400599	Strettes de St Florent	187	184	99	oui
ZSC	FR9400600	Crêtes de Teghime-Poggio d'Oletta	259	83	32	oui
ZSC	FR9400601	Aliso-Oletta	393	259	66	non
ZSC	FR9400602	Basse vallée du Tavignano	771	476	62	oui
ZSC	FR9400603	Rivière de la Solenzara	4 223	3 593	85	oui



Carte des sites Natura 2000 intersectant ou à proximité de forêts pouvant être exploitées<sup>163</sup>

<sup>163</sup> NB : ne sont représentés que les 71 sites qui peuvent en théorie être confrontés à une exploitation forestière : Nous avons sorti les sites sur des îles, ou falaises par exemple

#### 7.4.4. Appréciation de la sensibilité à une exploitation forestière des habitats Natura 2000 présents dans les massifs forestiers en Corse et recommandations

**Nous avons dans un premier temps identifié les habitats Natura 2000 présents dans les parties forestières de chaque massif**

*Pour rappel, un site Natura 2000 peut contenir plusieurs habitats. Les habitats constituent un réseau, aussi un même type d'habitat peut être présent dans de multiples sites Natura 2000.*

Nous sommes repartis des 71 sites Natura 2000 intersectant la forêt et à l'aide de la base de données nationales Natura 2000 (INPN), nous en avons extrait les habitats présents dans ces sites. Avec notre ingénieur écologue, nous avons supprimé de notre analyse les habitats qui n'étaient pas forestiers.

- La plupart des autres habitats peuvent être intra-forestiers dans le sens où ils peuvent être en mosaïque avec des habitats "boisés". Ces habitats "non boisés" par définition ne risquent pas d'être exploités pour le bois. Mais il ne faut pas exclure les aménagements/travaux connexes à une exploitation : création de piste, zone de stockages du bois etc...

**Puis nous avons indiqué pour chaque habitat sa sensibilité à une éventuelle exploitation forestière.**

L'ingénieur écologue a indiqué pour chaque habitat, forestier ou intra-forestier, sa sensibilité à une exploitation forestière. Le tableau suivant rappelle également les habitats dits prioritaires :

- Certains habitats sont considérés, au sens de la Directive habitats, comme prioritaires, du fait de leur état de conservation très préoccupant : l'effort en matière de restauration, de conservation et de gestion doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats. Ils sont soulignés et caractérisés par un (P) (informations fournies dans la base de données nationale Natura 2000 - INPN).

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
<u>Bois méditerranéens à Taxus baccata (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (P)</u>	Sensibilité forte : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes littorales à Juniperus spp. (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à Ilex aquifolium	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeur de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
Forêts de Castanea sativa	Sensibilité forte : bien que Forêts de Castanea sativa aient la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, par ailleurs le châtaigner subit de fortes menaces (chancre, synips ...) qui dégrade cet habitat, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager, culturel ...)
Forêts endémiques à Juniperus spp. (P)	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeure de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à Olea et Ceratonia	Sensibilité moyenne : Formation végétale qui a la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Sensibilité moyenne : Les essences de Quercus ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à Quercus suber	Sensibilité moyenne : Les essences de Quercus ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques (P)	Sensibilité moyenne : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Sensibilité moyenne : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

**Nous disposons donc d'un premier matériau et niveau d'alerte** : la liste des habitats Natura 2000 présents a priori dans les forêts de chaque massif et leur sensibilité à une éventuelle exploitation forestière: il s'agit d'un premier niveau d'alerte à destination des rédacteurs du PFBC. Cette information alimentera également les maîtres d'ouvrages en charge de la déclinaison du contrat régional forêt-bois en documents de rang infra. Ce tableau est repris en annexe du PFBC.

### 7.4.5. Les espèces Natura 2000 présentes en forêt en Corse et leur sensibilité à une exploitation forestière

Nous avons dans un premier temps identifié les espèces Natura 2000 présentes dans les sites Natura 2000 intersectant la forêt

Nous sommes repartis des mêmes 71 sites Natura 2000 intersectant la forêt et à l'aide de la base de données nationales Natura 2000 (INPN), nous en avons extrait les espèces qui ont conduit à la désignation des sites Natura 2000.

Avec notre ingénieur écologique, nous avons supprimé de notre analyse les espèces qui n'étaient pas forestières et n'avaient aucune partie de leur cycle de vie en forêt.

Puis nous avons indiqué pour chaque espèce sa sensibilité à une éventuelle exploitation forestière.

Une vingtaine d'espèces Natura 2000 sont présentes en forêt, leur sensibilité à une exploitation forestière a été décrite et quelques recommandations formulées. Le PRFB pourra donc en tenir compte pour proposer des mesures d'évitement et réduction des impacts négatifs.

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Amphibien	Discoglosse corse	<i>Discoglossus montalentii</i> Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984	<b>Sensibilité faible</b> , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Amphibien	Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	<b>Sensibilité faible</b> , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Invertébré	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	<b>Sensibilité forte</b> , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Invertébré	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Sensibilité forte</b> , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<b>Sensibilité forte</b> , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Cerf de Corse	<i>Cervus elaphus corsicanus</i> Erxleben, 1777	<b>Sensibilité forte</b> , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Grand Murin	<i>Myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce qui chasse en forêt (hêtraies, chênaies, pinèdes, forêts mixte ...) mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, par contre gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Sensibilité moyenne, espèce qui chasse en forêt mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Mammifère	Mouflon de Corse	Ovis gmelinii musimon (Pallas, 1811)	Sensibilité moyenne, l'espèce habite des milieux très différents, le mouflon fréquente toute l'année aussi bien des paysages forestiers que de grandes étendues de landes oroméditerranéennes, subalpines ou alpines, ou de maquis plus ou moins arborés.
Mammifère	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Rhinolophe euryale	Rhinolophus Blasius, 1853	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Vespertilion oreilles échancrées à	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	<b>Sensibilité forte</b> , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Oiseau	Autour des palombes de Corse	Accipiter gentilis arrigonii (Kleinschmidt, 1903)	<b>Sensibilité forte</b> . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (listes rouges). L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt, son nid est installé au sein des boisements, ce rapace chasse dans les boisements et dans les espaces ouverts environnant les bois. Espèce sédentaire en Corse, elle reste sur son territoire toute l'année. Très dépendante de la disponibilité et de la qualité de son habitat forestier.
Oiseau	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	<b>Sensibilité moyenne</b> : Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. En situation forestière l'engoulevent s'installe dans les lisières, les clairières et les coupes forestières.
Oiseau	Sittelle corse	Sitta whiteheadi Sharpe, 1884	<b>Sensibilité forte</b> . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (Vulnérable sur les listes rouges). L'espèces réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt de conifères. Espèce sédentaire, elle reste sur son territoire toute l'année y compris en hiver. Très dépendante de la qualité de son habitat.
Reptile	Tortue d'Hermann	Testudo hermanni Gmelin, 1789	<b>Sensibilité moyenne</b> , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire

TAXGROUP	NOM_VERN	NOM	Sensibilité des espèces floristiques à une exploitation forestière
----------	----------	-----	--

Plante	Buxbaumie verte	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	<b>Sensibilité forte</b> , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible
Plante	Woodwardia radicans	Woodwardia radicans (L.) Sm., 1793	<b>Sensibilité forte</b> , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible. <i>Nota bene</i> : 1 seule station répertoriée en Corse, dans la vallée de Siscu.

**Nous disposons donc d'un deuxième niveau d'alerte** : la liste des espèces Natura 2000 présentes a priori dans les forêts et leur sensibilité à une éventuelle exploitation forestière : il s'agit d'un deuxième niveau d'alerte à destination des rédacteurs du PFBC. Cette information alimentera également les maîtres d'ouvrages en charge de la déclinaison du contrat régional forêt-bois en documents de rang infra. Ce tableau est repris en annexe du PFBC.

#### 7.4.6. L'analyse des incidences du PRFB sur les sites Natura 2000

Pour mémoire, le PFBC ne localisant pas précisément les efforts de production de bois il n'a pu être mené d'analyse localisée des incidences Natura 2000.

Cependant, les impacts décrits précédemment dans l'analyse des impacts des orientations du PFBC sur les enjeux environnementaux (notamment sur le « maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent ») et toutes les mesures d'évitement et de réduction proposées, s'appliquent notamment aux sites Natura 2000.

Le PFBC, dans sa stratégie de prise en compte de la biodiversité, rappelle d'ailleurs qu'il est recherché l'objectif général de faire contribuer les espaces forestiers de façon significative au réseau Natura 2000 et rappelle que « Ces enjeux de protection doivent s'appuyer sur une démarche complète, de l'identification de la biodiversité et des mécanismes de conservation, à l'intégration la plus générale dans la gestion forestière. Un effort particulier doit être mené en matière de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables. »

Pour appuyer « l'identification de la biodiversité » et la « diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables », le PFBC a repris les tableaux et cartes de cette analyse des incidences Natura 2000.

Aussi, si ces mesures sont prises en compte dans les documents de rang infra, alors on peut conclure à une absence d'incidence notable sur les sites Natura 2000. Il conviendra d'être vigilant quant à leur déclinaison effective dans les documents de rang infra.

Par ailleurs, et sans qu'il soit possible de les reprendre toutes ici, il est à noter qu'un certain nombre de réglementations imposent que les travaux forestiers s'inscrivent dans des zonages précis (Natura 2000 notamment) devront faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre du code de l'environnement et être accompagnés de mesures d'évitement/réduction/compensation.

## 8. INDICATEURS POUR SUIVRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DU PFBC

Le rapport environnemental doit proposer des indicateurs complémentaires à ceux proposés initialement dans le cadre du PFBC, pour :

- Vérifier, après l'adoption du programme, l'appréciation des effets défavorables identifiés et le caractère adéquat des mesures d'évitement / réduction / compensation prises : l'évaluation a conclu à l'absence d'incidences négatives résiduelles
- Identifier, après l'adoption du programme, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées. On peut se référer là aux alertes, c'est-à-dire les impacts négatifs potentiels soulevés lors de l'évaluation, mais que le PFBC a pris en compte pour les éviter & réduire. Le programme vise effectivement une gestion durable au travers le développement de documents de gestion durable, de surfaces certifiées (FSC/PEFC) ou encore le développement de la filière bois de Corse. Il serait donc intéressant de comparer ces données aux volumes de bois effectivement prélevés en Corse.

Indicateurs à suivre	Source d'information
taux de surfaces forestières dotées de documents de gestion durables	Suivi / enquête
taux de surfaces forestières bénéficiant d'une certification (PEFC/FSC) volumes prélevés en forêt certifiée (PEFC/FSC) / volumes de bois prélevés en Corse	Suivi / enquête
volumes de bois certifiés <sup>TM</sup> Lignum Corsica / volumes de bois prélevés en Corse	Suivi / enquête

## 9. ANNEXES

### 9.1. CORRESPONDANCE DU RAPPORT AVEC LA REGLEMENTATION

Le tableau suivant met en regard les alinéas de l'article R122-20 du code de l'environnement (qui donnent la composition du rapport environnemental) avec les chapitres de ce rapport environnemental. Si le plan du rapport environnemental du PFBC ne respecte pas strictement l'ordre des alinéas du décret, tous les éléments listés au sein de ce même décret y sont néanmoins présents.

Article R.122-20	Chapitres correspondants du présent rapport environnemental
<i>Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous</i>	1/ Résumé non technique
<i>1/ Une présentation générale indiquant de manière résumée les objectifs du [PFBC] et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale</i>	3/ Présentation du PFBC 6/ L'articulation du PFBC avec les autres documents, plans et programmes
<i>2/ Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le [PFBC] n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le [PFBC] et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du [PFBC]. Lorsque l'échelle du [PFBC] le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ;</i>	4/ L'état initial de l'environnement
<i>3/ Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du [PFBC] dans son champ d'application territoriale. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1/ et 2/</i>	5/ Les choix effectués par le PRFB au regard des enjeux et du contexte
<i>4/ L'exposé des motifs pour lesquels le [PFBC] a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement</i>	
<i>5/ L'exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du [PFBC] sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages [...]</i>	7/ les effets probables du PFBC sur l'environnement et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs probables
<i>6/ La présentation successive des mesures prises pour</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éviter les incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine du [PFBC];</li> <li>• réduire l'impact des incidences mentionnées au a) n'ayant pu être évitées ;</li> <li>• compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives probables du [PFBC] sur l'environnement et la santé humaine qui n'ont pu être ni évitées, ni suffisamment réduites.</li> </ul>	
<i>7/ La présentation des critères, indicateurs et modalités - y compris les échéances - retenus pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérifier après l'adoption du [PFBC] la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5/ et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6/</li> <li>• identifier, après l'adoption du [PFBC], à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.</li> </ul>	8/ indicateurs pour suivre les effets sur l'environnement du PFBC
<i>8/ Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental [...]</i>	3.2/ Présentation de la démarche d'évaluation environnementale

## 9.2. ANALYSE DES INCIDENCES PAR ORIENTATION ET SOUS-ORIENTATION DU PFBC

Dans pages suivantes, la légende suivantes est utilisée.

<b>Codage</b>	<b>Signification</b>
<b>++</b>	<b>Sous-orientation dédiée à l'enjeu</b>
<b>+</b>	<b>incidence potentielle positive sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
<b>+/-</b>	<b>Incidence positive ou négative en fonction du mode d'application du sous-objectif</b>
<b>-</b>	<b>Incidence potentielle négative sur l'enjeu, directe ou indirecte</b>
	Pas d'effet

### 9.2.1. Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt

La filière de transformation des produits issus de la forêt Corse est parcellaire. Les quelques unités de transformation existantes se situent sur des niches économique et l'île est très dépendante de ses imports de matériaux et d'énergie. Le développement de circuits courts offre une alternative aux aléas économiques et logistiques liés à la circulation de ces produits avec le continent et les pays voisins. Le PFBC cherche à accroître la valorisation des produits issus des forêts corses, en qualité et quantité, tout en respectant la hiérarchie des usages (bois d'œuvre - BO, puis bois d'industrie et bois énergie - BIBE). Ainsi, la filière doit s'engager dans des démarches visant l'augmentation de bois local dans le marché du bois. Pour se faire, plusieurs axes sont présentés dans le PFBC :

- La promotion de la qualité des produits forestiers Corses via l'amélioration de la connaissance du marché, de sa caractérisation, le développement d'une filière de certification « bois de Corse » et d'une démarche de qualité sur le bois buche.
- La sécurisation des approvisionnements en renforçant les liens entre les producteurs et utilisateurs des produits bois.
- L'accompagnement dans l'évolution des entreprises et l'émergence de nouveaux projets, pour la mise en œuvre de nouvelles transformations (bois d'ingénierie, granulés de bois, de liège...) et la valorisation de toutes les qualités (y compris les qualités moyennes) des produits locaux (bois d'œuvre, bois énergie, liège).
- L'augmentation de la demande en produits bois et de produits biosourcés (liège) : augmenter la part du bois dans la commande publique liée aux bâtiments (rénovation, construction), aménager des réseaux de chaleur (en lien avec le SRB et la SEM Corse Bois énergie). Le marché de particulier doit pouvoir profiter de la dynamique promue par la commande publique et également valoriser les produits corses.

Cette orientation, qui traite de la partie aval de la filière bois, en cherchant à développer la demande en produits bois, impacte indirectement la filière amont en incitant à extraire plus de produits bois des forêts corses. Les impacts de cette filière amont ne sont cependant développés que dans l'analyse de l'orientation 2 (filiale amont).

La valorisation accrue des produits issus de la forêt quant à elle devrait renforcer leur fonction puit de carbone. Cette stratégie aval évoque par ailleurs le développement de l'ensemble des usages du bois, y compris du bois-énergie, tout en préservant les écosystèmes. A ce sujet il évoque également la valorisation des « déchets bois » dans le cadre d'une économie circulaire.

L'augmentation de la demande, visée par le PFBC, pourrait engendrer un regain d'intérêt pour certains espaces forestiers actuellement soumis à une pression d'artificialisation.

Tableau de correspondance entre axes de l'orientation 1 et les 5 stratégies

Stratégies	Axe 1 : promotion de la qualité	Axe 2 : approvisionnement	Axe 3 : évolution des entreprises	Axe 4 : l'augmentation de la demande
Sylvicole	+	++	++	
Filière	+++	+++	+++	+++
Biodiversité				
Prise en compte des risques				
Développement des territoires				

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
1.1 La promotion de la qualité des produits forestiers corses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la traçabilité des bois</li> <li>• Promouvoir la plus forte valeur ajoutée dans les débouchés des essences principales : Pin maritime, chêne vert, châtaignier, chêne-liège</li> <li>• Caractérisation des bois</li> <li>• Certifier les produits "bois de Corse" et aider les entreprises à accéder et développer cette certification</li> <li>• Mettre en œuvre des chantiers pilotes de construction ou d'aménagement en bois de Corse permettant de concrétiser auprès de l'ensemble des partenaires la démarche <sup>TM</sup>Lignum Corsica</li> <li>• Développer la démarche qualité <sup>TM</sup>Kalliste bois bûche</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>164</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)	+ La certification « bois de Corse » devrait accroître sa consommation (optimisation de la fonction puit de carbone des produits bois)	
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air	+ La démarche de qualité des buches (meilleur rendement énergétique)	
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent		
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>164</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
1.2 L'amélioration et la sécurisation de l'approvisionnement en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Permettre l'émergence, le développement et la pérennisation d'exploitants forestiers tout en encadrant et contrôlant davantage la profession.</b> Ces professionnels doivent bénéficier de formation à la gestion durable et à l'écologie des écosystèmes forestiers</li> <li>• Accompagner la mutualisation de ressources au sein des Entreprises de Travaux Forestiers</li> <li>• Améliorer les conditions d'approvisionnement entre les producteurs et les utilisateurs de bois, via notamment des contrats d'approvisionnement</li> <li>• Diversifier des modes de vente dans les forêts publiques</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>165</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)	+ La sécurisation des approvisionnements devrait indirectement accroître la consommation de bois (optimisation de la fonction puit de carbone des produits bois)	
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent	+ Les professionnels doivent bénéficier de formation à la gestion durable et à l'écologie des écosystèmes forestiers	
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>165</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
1.3. L'amélioration et le développement des transformations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantifier et qualifier le marché du bois insulaire, et les flux de bois pour identifier les maillons stratégiques</li> <li>Soutenir les investissements pour développer et moderniser la 1ère transformation, en priorité les installations écoresponsables de stockage / traitement / séchage / sciage du bois en s'adaptant au territoire</li> <li>Accompagner des projets d'utilisation ou de transformation innovante de la ressource : cogénération, production de tanins, de nouveaux produits issus de la biomasse verte, de nouveaux produits industriels issus de la première transformation...</li> <li>Normaliser la production de granulés en Corse (NF Biocombustibles solides ou autre)</li> <li>Promouvoir la valorisation des déchets bois</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>166</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques et le réchauffement climatique		
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme...		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air	<p>+ Optimisation de la valorisation du bois (BO, BIBE)</p> <p>+ Soutien des investissements pour développer et moderniser la 1ère transformation, en priorisant les installations écoresponsables</p> <p>+ La normalisation de la production de granulés devrait améliorer leur rendement énergétique</p> <p>+ Promotion de la valorisation des déchets bois</p>	
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent		
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>166</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
1.4 Le développement de la demande en produits bois et produits forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre puis promouvoir l'utilisation du matériau bois et du liège dans la construction neuve et la rénovation énergétique des bâtiments publics (commande publique) et privés</li> <li>• Accompagner le développement de réseaux de chaleur respectant les bonnes pratiques (qualité du bois brûlé, utilisation des déchets bois compatibles et efficacité des chaufferies limitant la pollution de l'air) proches des agglomérations et de chaufferies bois dans les bâtiments publics, en veillant à ne pas déstabiliser le marché du BO</li> <li>• Accompagner développement filière d'exploitation et transformation du liège, en lien avec demande du marché</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>167</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)	+ L'augmentation de la demande en produit bois accroît la fonction puit de carbone	
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt	+ L'augmentation de la demande peut entraîner un regain d'intérêt pour les surfaces forestières et contribuer à leur préservation contre l'artificialisation	
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air	+ développement de réseaux de chaleur respectant les bonnes pratiques (qualité du bois brûlé et efficacité des chaufferies limitant la pollution de l'air) et cherchant à valoriser les déchets + développement du bois énergie mais dans le cadre d'une hiérarchie des usages (BO puis BIBE) qui est une façon d'optimiser la consommation du bois prélevé <sup>168</sup>	
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent		
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>167</sup> Evitement, réduction, compensation

<sup>168</sup> produits non valorisables en bois d'œuvre

## 9.2.2. Orientation 2 : le développement de la gestion forestière, s'adaptant aux enjeux et menaces de la filière forêt, et assurant la pérennité des peuplements forestiers

La forêt corse est caractérisée par sa multifonctionnalité, la production de bois ne représentant qu'une part très relative de l'ensemble des bénéfices apportés : écotourisme, loisirs, sylvo-pastoralisme, cadre de vie, biodiversité, protection des sols et de la ressource en eau, stockage du carbone...Par ailleurs dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, les écosystèmes forestiers ont un rôle capital à jouer. Pour valoriser au mieux ce capital et lui permettre de répondre à toutes les attentes sociétales, les forêts corses doivent donc faire l'objet d'une gestion forestière durable, la seule à même de concilier l'ensemble de ces usages et fonctionnalités. Par ailleurs, la forêt privée corse, qui occupe la majorité des surfaces forestières, est peu, voire pas gérée, ce qui ne lui permet pas d'assurer l'ensemble de ces usages. Le PFBC poursuit donc trois sous-orientations :

- La mobilisation et la valorisation de l'ensemble des produits forestiers
- le développement et la promotion de la gestion forestière durable en forêt privée et en forêt communale
- La préservation des espaces et écosystèmes forestiers et de leur fonctionnalité

Cette orientation, concentrée sur la filière amont - exploitation forestière - est a priori la plus impactante : l'exploitation forestière peut a priori, selon les modalités de gestion, dégrader des habitats et continuités naturelles, déranger la faune, altérer les sols, les fonctions écosystémiques de la forêt...Mais le PFBC l'encadre en visant une gestion forestière durable, aux impacts positifs sur les différents enjeux environnementaux, et en visant explicitement la préservation des écosystèmes forestiers et de leurs fonctionnalités (lutte contre les risques, protection des sols et de la ressource en eau, stockage du carbone...). Le développement des dessertes, pouvant impacter les continuités écologiques, ou encore les sols est lui aussi encadré pour éviter ses impacts négatifs. Il ressort donc de l'analyse une orientation aux effets très positifs sur les enjeux environnementaux, avec plusieurs actions dédiées à

Tableau de correspondance entre les axes de l'orientation 2 et les stratégies

Stratégies	Axe 1 : mobilisation / valorisation	Axe 2 : promotion de la gestion forestière	Axe 3 : préservation des écosystèmes
Sylvicole	+	+++	+
Filière	+++	++	
Biodiversité	+	++	+++
Prise en compte des risques	+	+++	+++
Développement des territoires	+	+++	++

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions	
2.1.La mobilisation et la valorisation des produits forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendre vers un objectif de qualité environnementale des produits forestiers : gestion forestière durable, prise en compte de la biodiversité et de la sensibilité des milieux, tri du bois en cohérence avec la hiérarchie des usages</li> <li>• Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers par des moyens traditionnels et non conventionnels, en veillant à éviter, réduire voire compenser la destruction des milieux (sols notamment), des habitats et des continuités écologiques, et l'éventuel dérangement de la faune (nuisances sonores), limiter les pollutions, contribuer à l'harmonie des usages,</li> </ul>	
Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>169</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique	+ La mobilisation accrue de produits forestiers signifie des forêts entretenues, donc une meilleure prévention face au risque incendie (présence en forêt, dessertes, entretien...).	
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)	<p>+/- Le maintien du rôle protecteur dépend des conditions de la mobilisation des produits forestiers</p> <p>Mais le PFBC encadre par ailleurs les possibles impacts sur l'environnement, en particulier via les sous-orientations 2.2. Le développement et la promotion de la gestion forestière durable et 2.3. La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leur fonctionnalité</p>	
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.	<p>+/- Risque de conflits d'usage exacerbés (nouvelles dessertes → nouvelles parcelles exploitées pour la production de bois)</p> <p>Le PFBC précise déjà : La desserte forestière doit cependant faire l'objet de point de vigilance : la préservation des continuités écologiques, la non-augmentation des nuisances sonores, des pollutions, destruction d'habitats, et conflits d'usages, liée aux activités motorisées par exemple...</p>	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		

<sup>169</sup> Evitement, réduction, compensation

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>169</sup>
<p>Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent</p>	<p>+/- La production accrue de bois peut impacter la biodiversité</p> <p>Le PFBC précise déjà : Tendre vers un objectif de qualité environnementale des produits forestiers (gestion forestière durable, tri du bois) ;</p>	
	<p>+/- Risque d'altération des continuités écologiques par les nouvelles dessertes forestières</p> <p>Le PFBC précise déjà : La desserte forestière doit cependant faire l'objet de point de vigilance : la préservation des continuités écologiques, la non-augmentation des nuisances sonores, des pollutions, destruction d'habitats, et conflits d'usages, liée aux activités motorisées par exemple.</p> <p>L'action dédiée au développement des dessertes ajoute : en veillant à limiter le dérangement de la faune, la destruction des milieux et des continuités écologiques</p>	
<p>Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes</p>	<p>+/- risques accrus d'altération des sols par le développement des dessertes et une augmentation des passages d'engins</p> <p>Mais le PFBC précise que l'amélioration de l'accessibilité doit éviter, réduire voire compenser la destruction des milieux (sols notamment)</p>	
<p>Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes</p>		

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
<p>2.2. Le développement et la promotion de la gestion forestière durable multifonctionnelle en forêt privée et en forêt communale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, multifonctionnelle et dynamique</li> <li>• Développer la certification PEFC et/ou FSC des forêts communales et des forêts privées</li> <li>• Développer un sylvopastoralisme bien structuré et professionnalisé : itinéraires techniques, savoir-faire, tradition et résilience, intérêt économique, social et services environnementaux</li> <li>• Soutenir l'animation et l'accompagnement en forêt privée, notamment les regroupements fonciers, de gestion ou de mobilisation, autour de sujets tels la DFCI, la desserte forestière, le développement des itinéraires sylvicoles</li> <li>• Encourager et soutenir les démarches locales de développement forestier (collectivités territoriales)</li> <li>• Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique à l'échelle des massifs forestiers (et non à l'échelle de la propriété)</li> <li>• Structurer l'accueil en forêt pour limiter l'impact des sur-fréquentations, limiter les risques et pérenniser l'attractivité du territoire en lien avec les schémas de développement touristique des microrégions</li> <li>• Harmoniser les usages des voies en forêt et intégrer les sentiers forestiers dans les Plans Départementaux d'Itinéraire de Petite Randonnée</li> <li>• Améliorer le partage d'informations (foncier, gestion forestière...) via le numérique</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>170</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique	<p>+ développement et promotion de la gestion forestière durable, qui permet a priori une forêt plus résiliente aux divers risques</p> <p>+/- l'optimisation de la fonction puit de carbone dépend des types et modalités de gestion mises en œuvre<sup>171</sup></p>	
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)		
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvopastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.	<p>+ soutien à la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, multifonctionnelle et dynamique</p> <p>+ promotion d'un sylvopastoralisme conciliant les divers usages de la forêt<sup>172</sup></p> <p>+ maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique à une échelle pertinente (massifs forestiers et non propriétés)</p>	

<sup>170</sup> Evitement, réduction, compensation

<sup>171</sup> Comme évoqué dans l'état initial de l'environnement, si la durée des cycles sylvicoles est moins longue que la durée nécessaire au sol pour retrouver son stock de carbone initial, alors les peuplements deviennent des sources de carbone

<sup>172</sup> en complément du PFBC, des itinéraires techniques propres au sylvo-pastoralisme sont cependant développés en lien avec des groupes de travail associant techniciens de l'élevage et forestiers

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>170</sup>
	+ structuration de l'accueil en forêt pour limiter l'impact des sur-fréquentations, limiter les risques et pérenniser l'attractivité du territoire (multifonctionnalité)	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent	+ développement et promotion de la gestion forestière durable, via le soutien à la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, multifonctionnelle et dynamique et les certifications PEFC et FSC	
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
2.3. La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leurs fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>respect et l'évolution des réglementations</b> existantes (Obligations Légale de Débroussaillage -OLD- coupes à blanc, seuil de régénération, franchissement des cours d'eau, ...) et l'établissement de plans de contrôle portant sur l'ensemble des dimensions (OLD, défrichement, divagation animale, circulation des véhicules motorisés, hygiène et sécurité, travail illégal, défaut de document de gestion durable...).</li> <li>• Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques</li> <li>• Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique</li> <li>• Connaître, préserver et valoriser la biodiversité</li> <li>• Préserver et mettre en valeur les paysages pour maintenir l'attractivité du territoire</li> <li>• Contribuer à la préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux et des continuités des cours d'eau et zones humides</li> <li>• Promouvoir des mécanismes innovants de financements des services écosystémiques</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>173</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique	++ Série d'actions pour maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques (notamment incendies) notamment en améliorant la résilience des peuplements, en adaptant la gestion... ; et diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique	
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)		
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.	+ La promotion de mécanismes innovants de financements des services écosystémiques devrait contribuer à maintenir la multifonctionnalité forestière	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
<b>Préservation de la biodiversité liée aux forêts</b>		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent	++ objectif dédié à la préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et à leurs fonctionnalités, plusieurs actions dédiées détaillées : Améliorer la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière et la sensibilisation des propriétaires forestiers	

<sup>173</sup> Evitement, réduction, compensation

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>173</sup>
	à la biodiversité de leur patrimoine, diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces (habitats, zones de quiétude pour la faune...) et habitats remarquables, ▫ Faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à la stratégie de création des aires protégées, à la trame verte et bleue, au réseau Natura 2000, aux plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées, contribuer à la préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux et des continuités des cours d'eau et zones humides.	
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes	++ les actions prévoient explicitement la préservation des sols forestiers	
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes	++ action dédiée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	

### 9.2.3. Orientation 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs

L'ensemble de la filière forêt-bois souffre d'un déficit d'image et attire peu de vocations. Par ailleurs la filière bois corse est peu développée : la coopération des acteurs (regroupement, mutualisation) permettrait de la rendre plus forte et résiliente. Le PFBC vise donc de :

- Développer la formation initiale et continue sur l'ensemble de la filière
- Sensibiliser, communiquer, promouvoir les métiers et les produits des filières forêt-bois corses ;
- Coordonner les démarches des acteurs et inciter à leur regroupement (interprofession, regroupement économique) autour d'un projet stratégique de filière
- Accompagner les entreprises dans leur essor et la préservation de leur compétitivité (stratégie, numérique), en ciblant les financements publics et adaptant la fiscalité

Cette orientation, transverse, impacte peu les enjeux environnementaux, puisqu'elle agit surtout sur la gouvernance. On peut néanmoins signaler que les actions de formation, de sensibilisation, etc. doivent aborder la gestion durable et prendre en compte les sujets environnementaux.

Tableau de correspondance entre les axes de l'orientation 3 et les stratégies

Stratégies	3.1 formation des acteurs	3.2 connaissance, communication et sensibilisation	3.3 coordination des acteurs	3.4 accompagnement des entreprises
Sylvicole	++			
Filière	+	+++	+++	+++
Biodiversité	++			+
Prise en compte des risques	++			
Développement des territoires	++			

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
3.1. Développer la <b>formation initiale et continue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins de la filière, en intégrant les questions environnementales dans les différents maillons : gestion durable, écosystèmes forestiers, produits biosourcés, conception éco-responsable...</li> <li>• Développer l'alternance et le tutorat</li> <li>• Mettre en place un plan de formation des dirigeants d'entreprise</li> <li>• Etudier la faisabilité d'une GPEC filière et sécuriser les parcours professionnels</li> <li>• Inciter à la coopération interrégionale, l'inclusion dans des projets de recherche</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>174</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique	+ La formation intègre les questions environnementales et la gestion durable	
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)		
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent	+ La formation intègre les questions environnementales et la gestion durable	
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>174</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
3.2. Promotion et communication sur les produits et les métiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la sensibilisation des acteurs publics pour augmenter la commande publique en matériaux bois et biosourcés : recensement des opérations compatibles avec l'utilisation du bois, formation des acheteurs publics, inclusion dans les appels d'offre, révisions des dispositions d'urbanisme</b></li> <li>• Promouvoir les produits et savoir-faire corse en dehors de l'île</li> <li>• Promouvoir la filière bois auprès du grand public</li> <li>• Promouvoir et développer les métiers du bois dans la construction et dans les autres applications (design, mobilier, sculpture...)</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>175</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)	+ augmentation de la commande publique en matériaux bois et biosourcés (optimisation de la fonction puit de carbone des produits bois)	
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.		
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent		
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>175</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
3.3. Coordonner les démarches des acteurs et inciter à leur regroupement (interprofession, regroupement économique) autour d'un projet stratégique de filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire vivre la gouvernance, le partage d'information, le déploiement d'actions communes avec l'ensemble des partenaires de la filière : fédérer / animer / coordonner les professionnels de la filière et redynamiser l'interprofession autour d'un projet stratégique</li> <li>• Soutenir les démarches communes, coopératives et les projets collaboratifs de groupements d'achats, de groupement de ventes ou de mutualisation d'équipements</li> <li>• Animer le comité de massif</li> <li>• Mettre en relation les animateurs de la stratégie de spécialisation intelligente</li> </ul>

Enjeux environnementaux	Incidences potentielles du PFBC	Mesures ERC <sup>176</sup>
Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique		
Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, érosion et inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puit de carbone de la forêt et des produits bois)		
Au sein des forêts conciliation des usages : équilibre sylvo-pastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc.	+ Le Comité de massif devrait favoriser une approche multifonctionnelle ?	
Lutte contre l'artificialisation de la forêt		
Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la préservation de la qualité de l'air		
Maintien des mosaïques d'habitats intraforestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent	Pour information, le regroupement va indirectement conduire à une production accrue, mais ses impacts négatifs sont bien encadrés par le PFBC (voir notamment la stratégie « biodiversité » et la sous-orientation « La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leur fonctionnalité »)	
Maintien de la qualité des sols pour des écosystème forestiers robustes		
Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes		

<sup>176</sup> Evitement, réduction, compensation

ORIENTATIONS et sous-orientations	Actions
3.4. Préservation de la compétitivité et l'efficacité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler les financements pour permettre l'innovation et le développement des entreprises</li> <li>• Optimiser les soutiens à la filière selon les crédits disponibles et des critères d'éco-conditionnalité</li> <li>• Améliorer les conditions de travail au sein des entreprises de la filière.</li> </ul>

Pas d'impact direct sur les enjeux environnementaux. Indirectement, la prise en compte de critères d'éco-conditionnalité pour soutenir la filière contribuera à accroître les impacts positifs déjà évoqués de l'orientation 2 du PFBC.

### 9.3. LES APPORTS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LES VERSIONS SUCCESSIVES DU PFBC

L'évaluation environnementale a permis de faire évoluer de façon substantielle le PFBC au fil de ses diverses versions. Il faut néanmoins rappeler que les objectifs de production supplémentaire sont très faibles en Corse et donc bien moins impactants que dans d'autres régions.

Les objectifs ont été évalués sur une première version (avril 2020), soit un simple plan, non rédigé, du PFBC. L'évaluation environnementale a pu faire des propositions pour améliorer la cohérence interne (lien entre les objectifs dédiés à l'environnement et les autres), a pointé l'importance de l'enjeu de l'équilibre sylvo-pastoral et a contrario la faiblesse de l'enjeu actuel d'équilibre sylvo-cynégétique (enjeu de moyen terme cependant) ;

Sur une deuxième version (juin 2020) l'évaluation environnementale a suggéré de mieux définir certains principes (« gestion durable », « gestion sylvo-pastorale bien organisée »...), de préciser dans tout le champ d'action dédié à la formation et aux compétences, de bien y intégrer un volet environnement. L'évaluation a rappelé que le principe de « gestion durable » doit encadrer les futurs documents (DRA, SRA et SRGS), et que le PNFB précise que les PFBC doivent définir « des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés ». L'évaluation a proposé de reprendre une partie des cartes et données de l'état initial de l'environnement dans le PFBC, ainsi que la liste des espèces Natura 2000 avec la description de leur sensibilité à une exploitation forestière ces éléments sont désormais en annexe du PFBC). L'évaluation a pointé le manque de cohérence entre les enjeux environnementaux mis en avant dans le rapport environnemental et dans le diagnostic du PFBC (in fine ce dernier a repris les enjeux du rapport environnemental).

Sur une troisième version (septembre 2020), l'évaluation environnementale a noté la prise en compte de l'essentiel de ses remarques ; la PFBC étant plus finalement rédigé elle a formulé des recommandations complémentaires, concourant à rendre plus lisibles ou renforcer certains sujets dans le PFBC :

- La préservation des continuités écologique, en particulier des cours d'eau, la préservation des zones humides et ripisylves
- La préservation des sols et la vocation des rémanents à y rester (et non à être prélevés, même si c'est une pratique a priori rare voire inexistante en Corse)
- L'ajout d'objectifs en matière valorisation des produits connexes de la transformation du bois et des déchets bois, en cohérence avec le plan de gestion des déchets non dangereux de l'OEC, dans le cadre d'une économie circulaire
- Soutien des investissements pour développer et moderniser la 1ère transformation, désormais priorise les installations écoresponsables

Face à la remarque du manque « d'opérationnalité » du PFBC et en particulier de la faiblesse du cadrage pour les documents de rang infra, le PFBC a évolué avec l'ajout d'une rubrique spécifique au sujet des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles, Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement : il y met en avant les points de vigilance dont ils doivent tenir compte, en lien avec les 5 stratégies du PFBC, au sujet de la prise en compte de la biodiversité, de la définition de critères de gestion durable et multifonctionnelle en lien avec les orientations données dans le présent PFBC, et les démarches de certifications promues qui intègrent les principes de la gestion durable. Néanmoins, le PFBC rappelle bien que les actions plus opérationnelles seront définies ultérieurement par le CRFB.

Enfin, l'évaluation a formulé des propositions complémentaires pour améliorer la cohérence externe du PFBC (ajout de liens vers d'autres plans et programmes, ou guides...) et la cohérence interne (entre les 5 stratégies et les orientations & actions). Pour cette dernière l'évaluation environnementale a rapproché finement les textes des 5 stratégies et ceux des orientations & actions, et pointé quelques lacunes ou incohérences, qui ont depuis été corrigées. De plus le PFBC comprend désormais, pour chacune des 3 orientations, une matrice de corrélation entre les 5 stratégies et chaque sous-orientation (appelées aussi « axe »).

## 9.4. GLOSSAIRE

CNPF	Centre national de la propriété forestière
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DRA	Directive régionale d'aménagement
DREAL	Direction régional de l'environnement, l'aménagement et le logement
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ORB	Observatoire régional de la biodiversité
ORF	Orientations régionales forestières
ORGFH	Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats
PADDUC	Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse
PER	Profil environnement régional
PFBC	Programme pour la Forêt et le Bois de la Corse
PNFB	Programme national forêt bois
PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PRFB	Programme régional forêt bois
PRSE	Programme régional santé environnement
RTG	Règlement type de gestion
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SRA	Stratégie régionale d'aménagement
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRGS	Schéma régional de gestion sylvicole
TRI	Territoire à Risque Important d'Inondation
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation